

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI - TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

Département des Sciences de Gestion
Filière des Sciences Financières et Comptabilité



Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master
Spécialité : Audit & Contrôle de Gestion

Thème

AUDIT INTERNE BANCAIRE
Évaluation du processus de placement sur le marché monétaire
au sein de la CNEP Banque

Réalisé par :

Mr. KIRE Modibo Ben Modibo
Mr. OUALI Kamel

Encadrée par :

Mme DAHLAB Ania

Devant le jury composé de

Président : Mr AMIAR Habib, MAA, UMMTO
Examineur : Mr HADJOU A-Aziz, MAA, UMMTO
Rapporteur : Mme DAHLAB Ania, MCB, UMMTO

7^{ème} Promotion
Année universitaire 2020/2021

Remerciements

Nous remercions Allah le tout miséricordieux, le très miséricordieux de nous avoir accordé la force, le courage et la détermination de mener à bien ce modeste travail.

Le présent travail n'est pas seulement le fruit de nos propres efforts, mais aussi les efforts de bien de personnes à qui nous exprimons nos vifs remerciements.

Nous exprimons nos plus vifs et profonds remerciements d'abord à M^{me} DAHLAB Ania pour avoir acceptée de diriger notre travail, pour nous avoir guidés et prodigués de précieux conseils qui nous ont permis de mener à bien notre mémoire.

Nos remerciements sont ensuite adressés à l'ensemble des enseignants de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales, et des sciences de Gestion, plus particulièrement ceux du Département des sciences de Gestion, et à tous ceux qui ont contribué à notre formation.

Il n'est jamais facile pour un étudiant de trouver un stage en cette période de pandémie (COVID-19), c'est pourquoi nous remercions la directrice de la CNEP Banque (les vergers, Bir Mourad Rais, Alger.) Mme ATTAFI de nous avoir accueillie dans la banque durant la durée de stage ; on tiens à remercier particulièrement Mr BOUZERMA Akli qui nous ont encadré au cours de notre stage, qui nous ont accorder du temps et répondre à nos nombreuses questions sur de nombreux sujets et qui nous a apporter beaucoup d'information clés, qui nous ont permises de comprendre au mieux leur travail et de doubler nos compétences et connaissances dans le domaine de l'audit interne bancaire ; de plus nous souhaitons remercier le reste du personnel, notamment la direction de l'Audit interne avec qui nous avons eu l'occasions de travailler et qui furent très accueillants.

Nos remerciements s'adressent également à toute personne ayant pris part de près ou de loin à l'élaboration et à la réalisation de notre travail.

Enfin un grand merci aux membres du jury qui ont eu l'amabilité d'accepter d'évaluer ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

À mes très chers parents qui m'ont soutenu encouragé et guidé durant mes moments les plus pénibles de ce long chemin, qui m'ont guidé et offert beaucoup d'affection et d'amour. Aucune dédicace ne saurait exprimer mes grandes admirations, mes considérations et mes sincères affections pour vous, que Dieu vous garde pour nous.

À mes chers tantes et oncles surtout à Mr KIRE Cheick Marabata qui m'a apporté sans cesse ces conseils et encouragement durant ces années d'études.

À chers sœurs : Hama, Nana Kadidia, Oumou Modibo, Aichata et M'ba Fatoumata KIRE.

À tous mes frères et toute la famille KIRE.

À mon binôme KAMEL pour tous les efforts fournis à la réalisation de ce travail.

À tous mes ami(e)s proches ainsi que toute la promotion A.C.G (2021).

KIRE. Modibo Ben Modibo

Je Dédie ce modeste travail :

À la mémoire de mes très chers **grands-parents**, « Boudjemaa » et « Dahbia » deux symboles de Combat, de détermination, de courage et de réussite. J'aurais souhaité votre présence en ce moment pour partager ma joie avec vous, même si vous ne faites plus partie de ce monde, vous êtes toujours présents dans mon esprit et mon cœur. Aucune dédicace ne serait témoin de mon profond amour, ma profonde reconnaissance et de mon plus grand respect envers vous. Que dieu vous accueillent dans son beau et vaste paradis.

À mes **chers parents** « Smail » et « Nacera », qui m'ont soutenus durant toute les étapes de mon existence, qui m'ont guidés et offerts beaucoup d'affection et d'amour. Aucune dédicace ne saurait exprimer mes grandes admirations, mes considérations et mes sincères affections pour vous, que Dieu vous garde pour nous.

À mes chers **frères** « Rabah et Boudjemaa » et ma chère **sœur** « Nadia » qui étaient toujours à mes côtés dans toutes les circonstances, je vous remercie pour tous les moments que nous avons partagés et ceux qui sont à venir.

À toute la **famille** « OUALI ».

À tous mes **amis** proches « Mhand, Mohand, Nassim, Yacine et Karim » qui sont un symbole d'une amitié sincère et fidèle, ainsi mes **camarades** « Fateh et Rida ».

À mon **binôme** BEN pour les efforts apportés pendant notre travail.

À toute la promotion **ACG 2021**.

OUALI Kamel

Liste des abréviations

ABEF: Association des Banques et des Établissements Financiers
AICPA: American Institute of Certified Public Accountants
ALC: Arab Leasing Corporation
AMF: Autorité des Marchés Financiers
AMI: Agents des Marchés Interbancaires
BA : Banque d'Algérie
BAD: Banque Africaine de Développement
BADR: Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BC: Banques Centrales
BCE: Banque Centrale Européenne
BDL: Banque de Développement Local
BEA: Banque Extérieure d'Algérie
BF: Banque de France
BISF: Bons des Institutions et Sociétés Financières
BMTN: Bons à Moyen Terme Négociables
BNA: Banque Nationale d'Algérie
BON: Billets à Ordre Négociable
BT: Billets de Trésorerie.
BTAN: Bons à moyen terme à Taux Annuel Normalisé
BTF: Bons de Trésor à taux fixe
BTN: Bons de Trésor Négociable
CAAR: Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance
CAAT: Compagnie Algérienne d'Assurances Totales
CAC: Commissaire Au Compte
CASH: Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures
CASNOS: Caisse nationale de Sécurité sociale des Non-Salariés
CCR: Compagnie Centrale de Réassurance
CD: Certificat de Dépôt
CDC: Caisse des Dépôts et des Consignations
CDVM: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CI: Contrôle interne
CIAR: Compagnie Internationale d'Assurances et de Réassurance
CIFIN: Certificats Interbancaires à Intérêts Payés In Fine
CIPA: Certificats Interbancaires à Intérêts Payés d'Avance
CNAC: Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNAS: Caisse Nationale d'Assurance Sociale
CNCC: Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
CNEP: Caisse nationale d'épargne populaire
CNL: Caisse Nationale du Logement
CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CNR: Caisse Nationale des Retraites
COMOFI: Code Monétaire et Financier
COSO: Committee of Sponsoring Organizations
COSOB: Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (en Algérie)
CPA: Crédit Populaire d'Algérie
CSDCA: Caisse de Solidarité des Départements et Communes d'Algérie
EONIA: Euro Overnight Index Average
EURIBOR: Euro Interbank Offered Rate
FMI: Fort Monétaire Internationale

Liste des abréviations

HSBC: Hong Kong & Shanghai Banking Corporation
IDE: Investissements Directs Étrangers
IFA: International Federation of Accountants
IFACI: Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne
IIA: Institute of Internal Auditors
IRG : Impôt sur Revenu Global
NEUCP: Negotiable European Commercial Paper
OECCA: Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés
OPCVM: Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière
OPM: Opérateurs Principaux des Marchés
PCN: Plan Comptable National
QCI : Questionnaire du Contrôle Interne
RAI: Responsable de l'Audit Interne
RCI: Référentiel du Contrôle Interne
RO: Reserve Obligatoire
RTGS: Real Time Gross System
SAA: Société Algérienne des Assurances
SAP: Statement on Auditing Procédure
SCF: Système comptable et financier
SEC: Securities and Exchange Commission
SOFINANCE: Société Financière d'Investissements, de Participation et de Placement
SPA: Société Par Actions
SRH: Société de Refinancement Hypothécaire
TAM: Taux Annuel Monétaire
TCN: Marché de titres de créances négociables
TMM: Taux Moyen Mensuel du marché monétaire
TMP: Taux Moyen Pondéré
Tom-Next: Tomorrow Next day
VSP: Vente sur Plan

Sommaire

Introduction Générale	8
<i>Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire</i>	12
Introduction au chapitre I	13
Section 1 : Marché de titre de créance négociable (T.C.N)	14
Section 2: Le marché interbancaire	28
Conclusion du chapitre I	44
<i>Chapitre II : Le Système bancaire et l'audit bancaire</i>	45
Introduction au chapitre II	46
Section 01 : Le système bancaire algérien et le processus de placement	47
Section 02 : Cadre conceptuel de l'audit interne bancaire	64
Conclusion du chapitre 2	88
<i>Chapitre III: Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire cas CNEP Banque</i>	90
Introduction au chapitre III	91
Section 01 : Présentation de la structure d'accueil (CNEP Banque)	91
Section 2 : Evaluation du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque	98
Conclusion du chapitre 03	113
Conclusion générale	115
Références bibliographique	119
Liste des figures et tableaux	123
ANNEXES	125
Table des matières	129

Introduction générale

Introduction Générale

Introduction Générale :

Depuis les années 80, on assiste à une mutation profonde dans les **systèmes bancaires et financiers** suite aux nouvelles orientations internationales d'une part, et aux nouvelles exigences en matière de gestion prudentielle des établissements bancaires d'autre part.

La banque exerce dans un environnement en perpétuel changement. Sa survie est conditionnée par la capacité des responsables banquiers à s'adapter à ces évolutions.

En Algérie, le système bancaire a connu depuis des années 90 une série de métamorphose, caractérisant différentes étapes d'une réforme et une mission en conformité avec les standards internationaux. Les banques algériennes de leurs part ont connu une évolution et une modernisation importante, et en conséquence l'activité bancaire est devenue de plus en plus compliquée et porteuse de risque

Le développement et la complexité croissante des opérations bancaires ont saturé en général les services chargés du contrôle.

En ce qui concerne les agents économiques tels que l'Etat, les collectivités locales, les banques et les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, ont de nombreux besoins de capitaux pour financer leurs investissements ou pour faciliter la gestion de leur trésoreries .Afin de répondre à des besoins aussi variés dans leur origine que par la diversité des opérateurs, il a été créé des marchés de capitaux. L'intérêt accordé à ces derniers a fait que leur développement soit réalisé avec une rapidité inégalée atteignant ainsi une dimension et une part considérable tout au sein du système financier.

Cependant, en parlant des marchés de capitaux (lieux de confrontation entre l'offre et la demande), il convient de distinguer entre deux compartiments traditionnels : le marché des capitaux à long terme (le marché financier) et le marché de capitaux à court terme. Ce dernier connu sous le nom du « **marché monétaire** », qui se définit au sens large comme étant « le lieu » où sont apportés des capitaux à court terme sur lequel sont négociés des titres financiers dont (l'échéance est inférieur ou égale à un an) par l'ensemble des agents économiques .Et du point de vue plus étroit, c'est le «lieu » où la monnaie (interbancaire), en excédent chez certains intermédiaires financiers, est transférée à d'autres en déficit.¹

Le marché monétaire est destiné à l'échange et aux placements des liquidités à court terme dont disposent les investisseurs institutionnels. Ce marché est également utilisé pour fixer le taux d'intérêt de certains produits financiers et les banques centrales cherchent à influencer les taux pour maîtriser l'inflation.

¹Cours de Mme BOUGHERABA Ouassila, module « **Management des Risques et Contrôle Interne** » (2020)

Introduction Générale

Les techniques de régulation des autorités monétaires ont une grande influence sur les liquidités des banques. Les banques sont soumises aux règles prudentielles pour préserver leur solvabilité et le volume des opérations bancaires est considérable.

De ce fait pour pouvoir concrétiser les objectifs de la banque tout en sauvegarder les intérêts des déposants, la banque s'efforce à mettre en œuvre des systèmes de contrôle interne et d'audit très performants et complexes.

Depuis très longtemps, l'audit fait l'objet d'une mission de contrôle, cette mission reflète l'image fidèle de l'entreprise à cet audit. Dans le monde des marchés financiers, et plus particulièrement les banques et les établissements financiers, l'audit peut faire la perle des contrôleurs vu la sensibilité de ce secteur.

Alors cet **audit** provient étymologiquement du verbe latin **Audire** qui signifie écouter, analyser, comprendre afin de bien réagir.

On peut définir Audit comme une démarche, une méthodologie menée de façon cohérente par des professionnels (compétents) utilisant un ensemble de techniques d'information et d'évaluation afin de porter un jugement motivé et indépendant faisant référence à des normes sur l'évaluation, l'appréciation, la fiabilité (régularité sincérité réel) ou l'efficacité des systèmes et procédures d'une organisation.

C'est l'émission d'une opinion motivée (justifier et certifier) sur la correspondance entre un existant et un référentiel (SCF de l'entreprise).

L'auditeur peut formuler 3 **opinions** sur la certification dans son rapport d'audit qui sont la certification **sans réserve**, la certification **avec réserve** et **refus de certification**.

L'audit peut être exercé à l'intérieur de l'entreprise dans le cadre d'une mission d'audit interne et à l'extérieur de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'un prestataire service engagé à réaliser une mission d'audit comptable financier.

Son objectif est d'assurer l'existence et de l'efficacité d'une organisation, de ces méthodes et procédures permettant de sauvegarder le patrimoine, fiabiliser les informations, améliorer les performances de structure opérationnelle, la gestion des risques, la base de prise de décision et suivie du contrôle interne.

Au regard de la loi : nous avons audit légale et audit contractuel

Par le statut de l'auditeur : nous avons audit interne et audit externe

De nos jours la pratique d'audit est réalisable dans tout le domaine, certes dans cet environnement perplexe il s'effectue au milieu bancaire notamment en interne qu'on appelle audit interne bancaire plus précisément à l'évaluation du processus de placement sur le marché monétaire.

Introduction Générale

De ce fait on peut définir **l'audit interne bancaire** par toute évolution indépendante des diverses opérations et du contrôle interne de la banque pour déterminer si des politiques et des procédures sont suivies et maîtriser, si les ressources sont utilisées de façons efficace et économique, et si les objectifs de l'organisation sont atteints.

Ainsi l'audit bancaire se place comme un outil stratégique du management des organisations qu'elles soient petites ou grandes, publiques ou privées ; C'est un concept composite et complexe. L'audit bancaire constitue une étape importante pour toutes les banques qui cherchent une meilleure optimisation de sa gestion globale.

Il s'agit-là de l'analyse des coûts en amont et la recherche des résultats en aval tout en permettant de générer une analyse quasi complète des moyens employés par la banque; entraîner une formulation des volontés et objectifs ; et la synthèse a une projection dans le futur.

L'auditeur doit connaître tout sur la réglementation bancaire, car son objectif, outre la recherche de la sincérité de la régularité et de l'image fidèle de l'établissement, et il doit étudier le degré de respect des banques de cette réglementation et maîtriser ses risques.

Problématique

Quelle serait la démarche d'une mission d'audit interne dans l'évaluation du processus de placement sur le marché monétaire ?

Afin d'exploiter notre problématique pleinement et mettre en pratique les connaissances acquises pendant notre formation, il est important de la décortiquer en des questions dérivées, plus opérationnelle qui sont :

- ✓ Qu'est-ce que l'audit interne ?
- ✓ Pourquoi le dispositif du contrôle interne intervient-il au sein de l'activité bancaire ?
- ✓ Pour quelle raison les entreprises font le placement auprès des banques ?

Hypothèse

Afin de répondre à notre problématique nous avons émis les hypothèses suivantes :

- ✓ Hypothèse 1 : L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.
- ✓ Hypothèse 2 : l'efficacité d'une banque est assurée principalement par la mise en place d'un système de contrôle satisfaisant
- ✓ Hypothèse 3 : l'entreprise font le placement bancaire pour avoir un gain potentiel, assurer sa survie et son développement

Introduction Générale

Choix et intérêt du thème

Nous pouvons situer l'intérêt d'audit interne bancaire selon le processus d'évaluation sur le marché monétaire à différents niveaux :

- Toutes les mesures nécessaires prises par la banque afin de couvrir l'ensemble des risques pouvant compromettre l'atteinte de son objectif notamment le risque crédit
- Vérifier à travers l'audit surtout si les intérêts de la banque sont sauvegarder et si les conditions de rémunérations sont bien définies et compatible avec la situation de la banque.
- Définir le rôle de l'audit bancaire en matière de détection et permettre aux opérationnels dans le secteur bancaire d'avoir une idée sur la manière dont ils devront apprécier le dispositif de contrôle interne afin de prévenir les risques éventuels qui sont de nature inhérente et complexe.
- Connaitre la réglementation bancaire pour pouvoir enfin rechercher la sincérité la régularité et l'image fidèle de l'établissement.

Méthodologie de recherche

En vue de vérifier nos hypothèses, nous allons adopter une démarche méthodologique basée sur deux axes de recherche :

La première sera consacrée à l'aspect théorique portant sur l'audit interne bancaire et une étude sur le processus de placement sur le marché monétaire.

Pour la réaliser nous avons opté une recherche bibliographie et documentations (ouvrages, thèses, mémoire, article, site internet, dictionnaire...) et la deuxième sera consacrée à un stage qui permettra d'explorer et d'utiliser les données relatives au projet, que la banque CNEP mettra à notre disposition.

Structure du travail

Afin d'apporter des éléments de réponses à notre problématique nous avons jugé utile de répartir notre travail en deux chapitre et un cas pratique.

Chapitre I : le fonctionnement de marché monétaire.

Il se subdivise en 2 sections à savoir : marché de titre de créance négociable et le marché interbancaire.

Chapitre II : le secteur bancaire et le concept audit.

Il se subdivise en 2 sections à savoir : système bancaire Algérien et le processus de placement; et le cadre conceptuel de l'audit interne bancaire.

Chapitre III : il sera consacré à une évaluation du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la C.N.E.P Banque.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Introduction au chapitre I:

La réussite remportée par les marchés des capitaux en matière de financement de l'économie a fait que leur développement soit expéditif et très apercevable avec une forte organisation et un meilleur fonctionnement.

Le marché monétaire a été à l'origine, une création des banques désireuses de compenser entre elles leurs excédents et leurs déficits quotidiens de trésoreries, ce dernier est devenu le principal domaine d'intervention de la Banque Centrale. Il lui donne la possibilité d'assurer l'ajustement des trésoreries bancaires.

Selon « DJOUDI.K » le marché monétaire se définit «au sens large comme le lieu où l'échange de la monnaie Banque Centrale par un mouvement de compte ouvert auprès de l'institut d'émission. Et au sens large, comme marché des capitaux à court terme où se prête et s'emprunte des fonds à court terme, matérialisés ou non par des titres de créances négociables.»²

Il est d'usage de distinguer le marché monétaire du marché financier même si actuellement, les deux compartiments s'entrecroisent de plus en plus. Le marché financier au sens large est celui sur lequel se confrontent les offres et demandes de capitaux à long terme et d'après M. Depallens³ : « il constitue un marché de capitaux de longue durée qui représente l'ensemble des offres et des demandes de capitaux pour des souscriptions au capital social des entreprises et des placements à long terme.»

Le marché monétaire permet le financement des besoins à court terme (généralement moins d'un an) des agents économiques (États, banques, entreprises...) et caractérisé par⁴:

- Un marché national : dit « domestique » les titres négociés sur ce marché sont libellés en monnaie nationale, le marché est régulé par la Banque Centrale.
- Un marché délocalisé : les transactions sur le marché monétaire ne s'effectuent pas en un lieu précis, les acteurs de ce marché réalisent les opérations via un système de télé transaction en temps réel (Reuters) ou via le téléphone.

² Document interne à la Banque d'Algérie réalisé par DJOUDI K ex directeur de la direction des marchés monétaire et financier de la BA, «refinancement des banque» et ex ministre des finances.

³ DEPALLENS.G et JOBARD. J. P, gestion financière de l'entreprise, Sirey édition, 11^e édition, 1996

⁴ GUISSOU C « marché monétaire des établissements de crédit », 2eme édition, ECONOMICA. Paris 1990, P.176.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Un marché des transactions à court et moyen terme : sur ce marché, l'ensemble des opérations de prêts/emprunts sont réalisées pour une durée allant de 24 heures à 5 ans. Ce continuum d'échéance atteint donc le seuil du marché obligataire.

- Le marché monétaire est un marché de liquidité : la liquidité doit être indispensable pendant une période d'un an minimum pour que la probabilité d'obtenir des rendements plus élevés qu'ailleurs puisse se concrétiser.

Depuis la réforme de 1985, le marché monétaire est constitué de deux segments : le marché interbancaire dédié aux échanges entre banques, et le marché des titres de créances négociables ouvert à tous les agents.

Ce chapitre est consacré à l'étude du marché monétaire et pour cela, on a pensé à le subdiviser en trois grandes sections dont les deux premiers traitent respectivement les deux compartiments du marché monétaire à savoir le marché interbancaire et le marché des titres de créances négociables (TCN), sur lesquelles on explique l'utilité des deux compartiments du marché monétaire. Et la troisième section portera sur la gestion des risques.

Section 1 : Marché de titre de créance négociable (T.C.N)

Depuis 1985, les entreprises peuvent gérer leur trésorerie, sans utiliser les produits bancaires, en émettant des titres de créances à court et à moyen terme sur le marché monétaire et plus précisément sur le marché des titres de créances négociable (TCN dans la suite).

Les T.C.N sont des titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé, ou de gré à gré, qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée

Dans le souci d'élargir le marché monétaire, de rendre accessible à toutes les catégories d'agents économiques, aussi bien pour emprunter que pour prêter, est à l'origine de la création de ce marché c'est à dire le T.C.N est créé dans le cadre des reformes du marché monétaire et constitue dans ce cadre le second compartiment du marché monétaire.

Dans la présente section nous allons parler en premier temps les T.C.N comprenant la présentation générale, les principaux titres, les objectifs des T.C.N et comment sont-ils organisés et en deuxième temps le rating des émetteurs et la forme des intérêts.

1. Présentation générale des T.C.N

Le marché des titres de créances négociables (TCN) est un marché à court terme (durée inférieure ou égale à un an) et à moyen terme (au-delà d'un an) permettant une diversification des sources de financement des émetteurs et de placement offertes aux investisseurs, en euro

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

et en devises. Les principaux atouts de ce marché reposent sur la transparence et la fiabilité, le respect des conditions d'émission des émetteurs étant garanti par la Banque de France.

Le marché des TCN a été réformé le 1er juin 2016 dans le but d'ouvrir son accès à un plus grand nombre d'émetteurs. Jusqu'à cette date, il comportait quatre familles de titre : les certificats de dépôts réservés aux établissements de crédit, les billets de trésorerie, les bons à moyen terme négociables et enfin les bons du Trésor émis par les États.

Cette réforme a fusionné les certificats de dépôts et les billets de trésorerie pour ne former qu'une seule famille de TCN à court terme : les « *Negotiable European Commercial Paper* » ou « NEUCP ». De même les bons à moyen terme négociables prennent dorénavant la dénomination de « titres négociables à moyen terme »⁵.

1.1. L'utilité du marché des TCN ⁶

Les réformes mises en place sur les systèmes financiers ont permis leur décloisonnement, car auparavant, il existait deux marchés parallèles : Le marché monétaire où s'échangeait l'argent au jour le jour ou à très court terme et le marché obligataire où était négocié des titres de créances à long terme. Cette ancienne organisation cloisonnée des marchés de l'argent ne permettait pas la confrontation globale de l'offre et de la demande de capitaux et aboutissait à une surenchère du coût du crédit. Dans ce cadre, il a été décidé de créer un marché unifié de capitaux pour :

- Augmenter le nombre d'instrument mis à la disposition des emprunteurs et prêteurs;
- Donner accès à l'ensemble des agents économiques à un marché de capitaux unique, allant du plus court au plus long terme ;
- Favoriser l'évolution des méthodes de contrôle monétaire. En effet, pour permettre une évolution des techniques de contrôle monétaire par une action sur les taux d'intérêt, il fallait que les mouvements de taux sur le marché monétaire puissent se répercuter sur l'ensemble des marchés de capitaux.

⁵BOUAIS. K, LOBEZ. F, STATNIK. J-C, « Économie et gestion de la banque », les ESSENTIELS DE LA GESTION, 2019

⁶ SEKKOUN, Achour. (2010) « *Le marché monétaire algérien : Fonctionnement, Spécificités et rôle dans le financement de l'économie nationale.* » ; mémoire de magistère a UMMTO. P 42

1.2. Les caractéristiques générales communes au T.C.N

Dans cette partie nous allons définir les T.C.N. ensuite parler sur la dématérialisation et la transmissibilité.

1.2.1. Définition de T.C.N

« Juridiquement⁷, les titres de créances négociables (TCN) sont des titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé et représentant un droit de créance d'une :

- Premièrement, contrairement aux obligations, l'émission des TCN, peut être continue ou au « robinet », s'effectuant au fur et à mesure des besoins de liquidités des entreprises ;
- Deuxièmement, leurs marchés sont réglementés par un comité de réglementation, bancaire ;
- Troisièmement, à l'instar des valeurs mobilières telles que les actions et les obligations, ces titres sont émis sur un marché primaire (le marché du neuf), puis négociés sur un marché secondaire (le marché de l'occasion) qui s'avère être généralement plus actif et plus liquide ».

Les TCN sont également un lieu de rencontre entre les agents disposant les capitaux a courte ou a très courte terme et des agents ayants besoins de liquidités pour de courte durée, (certificats de dépôts, billets de trésorerie et bon du trésor).

1.2.2. Dématérialisation et transmissibilité

La loi n°35-94 relative à ces titres a voulu assouplir leur utilisation en précisant qu'ils doivent faire l'objet d'une inscription en comptes tenus par l'un des établissements de crédit habilité à recevoir des fonds du public, rendant ainsi obligatoire leur dématérialisation.

Parallèlement à l'encouragement de cette dématérialisation, la loi n°35-94 sur les titres de créances négociables a rendu obligatoire leur caractère anonyme en énonçant dans son article 8 qu'ils sont « stipules au porteur afin de faciliter leur transmissibilités »⁸. Celle-ci s'effectue d'ailleurs par simple virement pour les inscriptions en comptes et par tradition pour les titres représentés physiquement.

⁷POINCELOT Dominique, « Les Marchés De Capitaux Français », Ed. Management Société, Paris, 1998, P.64

⁸ Article 8 de la loi 35-94 du 26 janvier 1995

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

« Les titres de créances négociables (TCN) définis comme étant des titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé qui représente chacun un droit de créance pour une durée déterminée »⁹

- ✓ Les TCN correspondent à un dépôt à terme représenté par la remise de fonds par le souscripteur ouvrant droit au remboursement à l'échéance convenue ;
- ✓ Ils sont négociables auprès de toutes les catégories d'agents économiques et représentent un montant unitaire élevé ;
- ✓ Ils peuvent être émis en monnaie nationale ou en devise étrangère ;
- ✓ Ils peuvent être émis à un prix différent du pair, cela rend les nouveaux titres assimilables aux anciens et permettent de constituer des gisements importants de titres indispensables à l'animation du marché secondaire ; ils peuvent également comporter une prime de remboursement.

2. Les principaux titres

Pour contrôler les mouvements de taux sur l'ensemble des marchés de capitaux il a été créé :

2.1. Les certificats de dépôts

Les certificats de dépôt sont des titres émis par les banques visées au 2^{ème} alinéa de l'article 10 du dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, négociables dans les conditions prévues par la présente loi et constatant l'engagement de leurs émetteurs de rembourser à une échéance déterminée une somme productive d'intérêt.

Le Certificat de Dépôt (CD) émis par les établissements de crédit (ayant un capital minimum de 2,2 M€) et détenu par les agents financiers ou non financiers (entreprise, fonds de placement monétaire, agences gouvernementales, etc...) est un placement à court terme, et parfois même à très court terme puisqu'il peut être souscrit pour une durée comprise entre 1 jour minimum et 1 an maximum par l'ensemble des établissements de crédit. Par contre le montant de la souscription ne peut être inférieur à 150 000 €.

« Les émetteurs de C D communiquent à Bank Al-Maghreb les caractéristiques de chaque émission et lui fournissent les informations sur les titres émis, selon les modalités et la périodicité fixée par voie réglementaire »¹⁰

⁹ KOLIFRATH.G, JOURNEL.T, Marché monétaire et obligatoire, Ed revue de Banque, Paris, 2002, p 33.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Les C.D nécessitent la présence de réserve obligatoire de la part de l'émetteur, ce qui entraîne naturellement une contrainte de coût, par exemple, une banque émettrice de certificat de dépôt pour 100 ne disposera que de 97 de fond utilisables, 3 étant gelés aux titres de réserves obligatoires.

Les agents financiers comme les banques émettent généralement des certificats de dépôt afin de se procurer des ressources stables.

2.2. Les billets de trésorerie (B.T)

Leur création date de décembre 1986. Ils avaient pour objectifs d'élargir le marché des capitaux et de donner plus de souplesse au financement des entreprises à travers : D'une part, l'atténuation de la pression qui s'exerçait sur les crédits et la mobilisation de l'épargne liquide ; et d'autre part, la création des conditions nécessaires à l'établissement et au développement des relations financières entre des agents économiques non bancaires.

Leurs caractéristiques avaient été initialement réglementées par Bank Al Maghreb La loi 35-94 du 26 janvier 1995 précitée a les incorporé et les a défini en « titres négociables, d'une durée déterminée; émis au gré de l'émetteur en représentation d'un droit de créance, qui portent intérêt ».

Les BT émis par les entreprises commerciales résidentes ou non sous la forme de sociétés par action pour une durée de 1 jour à 1 an. Leur capital est au moins égal à 225000€ et les entreprises d'investisseurs (ayant un capital minimum de 2,2 M€).

Les B.T sont des titres à court terme émis par des entreprises autres que les établissements de crédit, et rémunérés par un intérêt fixe ou variable. Comme pour les C.D, une partie importante des montants émis le sont à très court terme (60% de 1 à 3 jours) mais les 20% de plus de 40 jours d'échéance à l'émission représentent 75% de l'encours. Des B.T peuvent être adossés à des actifs, qui augmentent leur garantie. Ils sont alors émis en général pour des durées plus longues (en général au moins 10 jours).

Ils sont émis par les entreprises ayant au moins deux ans d'expérience et deux bilans certifiés et disposant d'une notoriété suffisante pour l'émission.

¹⁰Article 22 de la loi 35-94 du 26 janvier 1995

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Les B.T peuvent être garantis par un ou plusieurs établissements de crédit habilités à délivrer des garanties ou par une ou plusieurs personnes morales elles même habilitées à émettre des billets de trésorerie.

Si un émetteur de B.T suspend sa présence pendant plus d'un an sur le marché, le Visa accordé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières devient caduc.

2.3. Les Bons du Trésor Négociable (BTN)¹¹

Les BTN sont des titres fongibles émis par l'État dans le but de rattraper son déficit budgétaire et de garantir la bonne gestion de sa trésorerie, Ouvrant largement à l'ensemble des agents économiques la possibilité de souscrire à des titres négociables émis par l'État. A cet effet l'État émet :

- ✓ Des bons à long terme représentant un financement à long terme de l'Etat. Il s'agit des obligations assimilables du Trésor (la durée en France est de 7 ans) Les Bons du Trésor à taux Fixe (BTF) ; ce sont des titres émis à court terme pour des échéances de 13, 26 et 52 semaines, dont le taux est fixe et les intérêts sont précomptés (payés d'avance).
- ✓ Les Bons à moyen terme à Taux Annuel Normalisé (BTAN) Permettent au Trésor de drainer des fonds à moyen terme pour des durées de 2 à 5 ans.

Les BTN sont émis en permanence, au gré de la demande des épargnants et permettent à l'État de financer les déficits d'exécution des lois de finance, d'assurer sa trésorerie et de réaménager la structure de la dette publique.

Les BTN sont des titres dématérialisés et détenus en compte courant ouvert à la Banque Centrale. Ils se caractérisent par une absence totale de risque sur l'émetteur et ils sont facilement négociables et appartiennent à un marché très vaste. En contrepartie, leur rémunération est inférieure à celle des autres titres de créances négociables.

2.4. Les Bons des Institutions et Sociétés Financières (BISF)

Ce sont des titres dont la durée varie entre dix jours et deux ans, émis par les sociétés financières et les institutions financières spécialisées. Ils sont soumis au système de réserve obligatoire.

¹¹ SEKKOUN, Achour. (2010). <<Le marché monétaire algérien : Fonctionnement, Spécificités et rôle dans le financement de l'économie nationale. >>. P 45

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Les bons des sociétés de financement peuvent être garantis par un ou plusieurs établissements de crédit, eux-mêmes habilités à émettre des titres de créances négociables et à délivrer de telles garanties.

2.5. Les Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN)

Le BMTN émis par tous les émetteurs pouvant émettre des certificats de dépôts (C.D) ou des billets de trésorerie (B.T) et créés des par le décret n°92-137 du 13 février 1992 pour élargir la durée des TCN (durée supérieur à 1 an pour les BMTN).

Ils complètent la panoplie des instruments disponibles en France. Ce sont des titres portant un intérêt générale variable et dont l'échéance à l'émission. Les montants en cours au 1^{er} décembre atteignaient 60,3 milliards d'euro, se répartissant en titre d'échéance proche (de 1 à 2 ans a l'émission) et nettement plus lointaine (titres émis pour 5 a 7 ans, qui représentent 80% des émissions début décembre 2006.

L'émission des bons à moyen terme négociables se fait en continue dans le cadre d'un programme annuel, ce qui permet aux émetteurs d'adapter les caractéristiques du titre aux besoins des investisseurs et de tirer parti des opportunités de marché.

Tableau 1: Les caractéristiques des titres de créances négociables.

Classification	Durée		Émission et Rémunération
	Min	Max	
Billet de trésorerie Certificat de dépôt Bon d'IFS et SF	10 jours	1 an	La rémunération est libre et fixe. Elle ne peut pas varier en fonction d'un index. Possibilité d'émettre à un prix différent pair / ou avec prime de remboursement
Bon à moyen terme négociable (BMTN)	1 an	Sans	La rémunération est librement déterminée à l'émission. Taux fixe ou taux révisable en fonction d'un index basé sur un taux de placement d'une durée au moins égale à un mois. Possibilité d'émettre à un prix différent du pair et /ou avec prime de remboursement.
Bon du trésor négociable • Bon à taux fixe • Bon à taux annuel normalisé	13 semaines 1 an	52 semaines 7ans	Le taux de rémunération des BTN ouverts au public est fixé en fonction de l'offre et de la demande Emission par adjudication

Source : Dictionnaire permanant et produits financières, mars 1996.

3. Les objectifs des T.C.N

Les titres de créances négociables créés par la loi n° 85-1321 du 14 décembre 1985 ; cette loi a conféré aux TCN une catégorie juridique particulière entre les effets de commerce et les valeurs mobilières (obligation).

L'institution des titres de créances négociables répond au souci de diversifier les supports et de favoriser la constitution d'un gisement de titres nécessaires à l'animation du marché monétaire et à la mise en œuvre de la politique d'Open Market. En effet, les TCN sont destinés à servir de supports privilégiés pour les opérations des banques et de la banque centrale notamment sur le marché interbancaire. A cet égard, ils visent à créer des conditions de développement rapide de ce marché et permettre ainsi à celui-ci de jouer le rôle de recyclage des liquides qui lui est révolu¹².

Les titres de créances négociables sont des titres émis au gré de l'émetteur, négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée.

Les émetteurs de titres de créances négociables sont tenus d'établir un dossier d'informations relatif à leur activité, à leur situation économique et financière et à leur programme d'émission. Le contenu du dossier d'informations prévu à l'alinéa ci-dessus est fixé par voie réglementaire.

La valeur d'un TCN doit être au moins égale à 150 000 euros. Les opérations traitées sont négociés de gré à gré de façon bilatérale entre les émetteurs et les investisseurs.

Les émetteurs de TCN ne sont pas réputés faire appel public à l'épargne, même lorsque les titres sont souscrits par des particuliers en vertu de la dérogation à l'obligation de déposer un prospectus prévue par l'autorité des marchés financiers (AMF) concernant les offres portant sur des instruments financiers qui ne peuvent être souscrits ou acquis que pour un montant au moins équivalent à 150 000 euros.

Sont autorisées à émettre des titres de créances négociables. (COMOFI Art.L.213-3):

- Les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et la Caisse des dépôts et consignations ;

¹²ABDERRAHIM M, KOUDIL S, « Évolution du marché monétaire Algérien, cas Banque d'Algérie », École Nationale Supérieure de la Statistique et d'Économie Appliquée, 2012/2013. P.20

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

- Les entreprises sous réserve de remplir les conditions de forme juridique, de capital et de contrôle des comptes requises lorsqu'elles font appel public à l'épargne ;
- Le groupement d'intérêt économique, la société en nom collectif, composé exclusivement de sociétés par actions. ;
- Les institutions de la Communauté européenne et les organisations internationales. ;
- La caisse d'amortissement de la dette sociale ;
- Les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et répondant aux conditions prévues pour l'émission d'obligations par appel public à l'épargne ;
- La font communs des créances ;
- Les collectivités locales ;
- Les États.

Le marché des TCN est ouvert à l'ensemble des émetteurs intermédiaires et investisseurs de la zone euro. Les TCN Sont dématérialisés depuis le 27 juillet 1993 Identifié par une inscription en compte.

Afin d'assurer la sécurité du dispositif, les TCN doivent être domiciliés auprès d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou par la caisse des dépôts et des consignations (CDC). La condition de domiciliation sont fixées par les règlements général de L'AMF. Les domiciliataires et les teneurs de compte de l'émission. Et il assume un double rôle. :

Veiller à la régularité de l'émission et assurer la fourniture des déclarations statistiques auprès de la banque de France (BDF). Le domiciliataire est responsable de l'exactitude d'un montant de l'émission au regard des instructions reçue de l'émetteur et il assure s services financiers de l'émission (paiement des intérêts...) Lorsqu'un émetteur décide de faire tenir le compte de l'émission de TCN Chez un dépositaire central, celui-ci est le garant du respect de l'égalité entre le nombre des titres émis et le nombre des titres inscrits dans ses livres.

4. L'organisation du marché des TCN

Le marché des T.C.N est organisé de la manière suivante :

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

4.1. Souscripteur et le contrôle

La transparence étant l'une des clés qui conditionnent le bon fonctionnement d'un marché en favorisant sa croissance, la loi 35-94 du 26 janvier 1995 sur certains titres de créances négociables a énoncé dans son article 15 que « *les émetteurs de titres de créances négociables sont tenus d'établir un dossier d'information relatif à leur activité, à leur situation économique et financière et à leur programme d'émission* »¹³

L'observation de ces règles d'information est contrôlée par le conseil déontologique des valeurs mobilières « CDVM (organisme qui a été créé par le dahir n°1-93-212 du 4 rebia II 1414 / 21 septembre 1993).

Le CDVM a repris les différentes informations exigées des émetteurs de titres de créances négociables en établissant un modèle de dossier à cet effet, et en réglementant, sur la base des textes étudiés, les conditions de dépôts aussi que les modalités relatives à la diffusion des dossiers d'informations et à leurs mises à jour.

Lorsque le CDVM constate qu'un émetteur n'a pas respecté ses obligations d'informations ou que le dossier en question comporte des informations erronées ou des manquements, il le met en demeure de procéder aux redressements nécessaires et en informe la banque.

4.2. Les émissions de titre par les banques

Pour se procurer des ressources sur les marchés financiers, les établissements de crédits émettent des titres sur le marché primaire : On les retrouve au passif du bilan.

Lorsque des entreprises ou l'État veulent se procurer des ressources, elle peut faire appel aux banques en tant que prestataire de service pour placer les titres à émettre sur les marchés.

Les émissions de titres effectifs sur le marché primaire, le marché sur lequel les titres vont être mis en vente, le marché primaire est le seul à procurer des fonds aux émetteurs.

Les émissions sur le marché primaire ont pour objet de trouver des fonds sur :

- Le marché interbancaire (titre du marché interbancaire compte 331).
- Le marché monétaire (certificat de dépôt compte 332).
- Le marché des valeurs mobilières (obligation compte 35).

¹³Article 15 de la loi 35-94 du 26 janvier 1995

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Ces obligations se retrouvent au passif du bilan avec les autres dettes constituées par des titres et les dettes sur titres empruntés.

L'émission du TCN est soumise à une **autorisation des autorités monétaires** Banque de France, Banque centrale européenne ou Fed.

Une fois les titres souscrits ils sont négociables sur une sorte de marché d'occasion, des titres appelés marchés secondaires. Tout propriétaire des titres peut les revendre à tout moment sur un marché à condition de trouver un acheteur et que les parties s'accordent sur un prix. Pour placer ses excédents, les banques peuvent se constituer un portefeuille des titres acquis soit à l'émission sur le marché primaire, soit ultérieurement sur le marché secondaire. Ces titres se retrouvent e à l'actif du bilan des établissements de crédit.

5. Le rating des émetteurs

L'essor des instruments financiers notamment des titres de créances négociables sur les marchés des capitaux étrangers est dû en grande partie à la confiance que peuvent porter les souscripteurs à ces titres.

L'appréciation des différents produits et les risques qui y sont liés en comparaison avec les taux proposés sont grandement facilités par les notations des agences spécialisées en « rating »¹⁴

Le Rating est un terme d'origine Américaine dont la traduction littérale est « l'évaluation » et correspond à l'attribution d'une note reflétant le risque de non remboursement des titres ou des garanties offertes par l'émetteur.

Il est évident que la recherche de l'information sur les différents émetteurs ainsi que son exploitation peut s'avérer ; sinon impossible, du moins très longue et très laborieuse et pas aussi rigoureuse que celle qui pourrait être réalisée par des spécialistes en la matière.

Ce sont autant de raisons qui ont conduit les législations étrangères à rendre obligatoire cette notation pour les émetteurs et les sociétés qui font appel à l'épargne publique.

On ne peut d'ailleurs évoquer la fiabilité des informations financières fournies par les émetteurs sans mentionner les apports importants des techniques du rating sur ce projet. Les techniques des agences de rating ont toutes pour objet de répondre au souci des souscripteurs de mesurer le risque de leurs placements en leur fournissant des indicateurs simples et immédiat d'appréciation.

¹⁴<https://www.etudier.com/dissertations/le-March%C3%A9-De-Titre-De-Cr%C3%A9ance/357944.html>.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

La notation des risques est établie selon deux types de grilles :

- la première concerne les émissions à court terme qui est souvent simplifiée parce que les prévisions sont plus facilement maîtrisables par les agences de notation.
- la seconde a trait aux titres à moyen et long terme : pour cette dernière catégorie d'émissions les notations sont plus hiérarchisées en raison des nuances prises en considération sur la durée de vie des titres ; elle fait appel à des symboles commençant en fait par les créances qui offrent le plus de sécurité et se terminant par celles dont les prévisions de remboursement sont nulles, en passant par celles qui sont considérées comme spéculatives. Les différentes agences utilisent souvent les mêmes symboles pour leurs notations ou des symboles avoisinants Il convient de signaler que la notation est demandée par l'émetteur lui-même et que celui-ci peut l'accepter ou encore la refuser. Elle est mise à jour périodiquement en tenant compte de l'évolution des risques et des marchés.

6. La forme des intérêts¹⁵

Le mécanisme de l'intérêt post compté est la première formule du calcul et du paiement d'intérêt applicable aux titres de créances négociables. L'intérêt est payable à terme échu (agio in fine).

Exemple :

Un capital $C = 1\,000\,000\text{ €}$

Un intérêt $i = 10\%$

Une durée $n = 50$ jours

La somme reçue au terme des 50 jours est égale au capital C (1 000 000 €) majoré des intérêts soit en intérêts : $(1\,000\,000 \times 10 \times 50)/36\,000 = 13\,888,8\text{ €}$ plus le remboursement de 1 000 000 €.

Le principe de l'intérêt précompté est l'autre forme de paiement des intérêts associée à un titre de créance négociable. L'intérêt précompté consiste quant à lui à payer des intérêts qui sont égaux au nominal moins le Prix P . Autrement dit, le « Prix P » + les intérêts sur le « Prix P » = Nominal.

¹⁵<https://actufinance.fr/guide-banque/titres-créances-négociables-tcn> ; consulté le 15/08/2021

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Exemple :

Un capital initial $C = X$

Un intérêt $i = 10 \%$

Une durée $n = 50$ jours

Un capital final $C1 = 1\,000\,000 \text{ €}$

La somme reçue au terme des 50 jours doit être égale à $1\,000\,000 \text{ €}$, soit :

$$\text{Capital } C = 1\,000\,000 \text{ €} / (1 + (10 \times 50) / 36000) = 986\,301 \text{ €}$$

Le choix entre ces deux formes de rémunération dépend de l'émetteur de titres de créances négociables. Il appartient aussi à l'investisseur, quand l'émetteur en est d'accord, d'opter pour l'une ou l'autre des rémunérations en fonction de ces propres considérations de gestion ou de fiscalité.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Conclusion de la section 01

C'est dans le cadre des réformes du marché monétaire durant les années quatre-vingt dans la plus part des pays modernes que le compartiment des titres de créances négociables (TCN) a fait son apparition ; cette création a permis d'une part, l'ouverture du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques, leur donnant ainsi accès à un financement direct ; et d'autre part, l'unification des marchés de capitaux à échéances qui vont de très court terme au plus long terme.

Sur ce marché, une panoplie de titres à court et moyen terme sont présentés à l'ensemble des agents économiques, Mais ces titres dépendent souvent des taux d'intérêts, et pour cela, il est recommandé de recourir à une couverture contre le risque de taux d'intérêt, qui ce dernier fait l'objet de l'étude de la troisième section.

Section 2: Le marché interbancaire

« Sur ce marché interbancaire, les banques se prêtent mutuellement les liquidités, soit sous forme de prêts simples, soit sous forme de prêts garantis par des titres publics ou privés. Toutes fois, les compensations opérées entre les banques n'étant pas toujours suffisantes, la Banque Centrale, dont le rôle est de piloter l'évolution de la masse monétaire, est amenée à intervenir directement sur ce marché ». ¹⁶

Ce type de marché est réservé aux banques et à quelques établissements non bancaires dont les activités les amenaient à disposer de grandes masses de liquidités et qui étaient de ce fait autorisés à intervenir sur le marché interbancaire.

Le marché interbancaire permet aux établissements de crédits d'échanger leur surplus et leur besoin de liquidité en prêtant et en empruntant à des échéances très brèves.

Dans la présente section nous allons parler d'abord sur le marché interbancaire de façon plus détaillée en commençant par les objectifs, ses caractéristiques, ses fonctions, comment est effectuée les transactions sur ce marché ?, les formes d'opération effectuées ; ainsi que l'intervention de la banque centrale ensuite les catégories d'intervenants sur le marché monétaire.

1. Définition du marché interbancaire

Le marché interbancaire est un compartiment réservé exclusivement aux Banques. Il s'agit d'un marché de gré à gré où les différents intervenants se prêtent et s'empruntent des liquidités à très court terme (redistribution entre les banques elles-mêmes des excédents et des déficits de liquidité), soit en se référant à des opérations en blanc (sans création de titres) ou bien à des prêts et emprunts garantis connus par des titres sous le nom de pensions ¹⁷

Ce marché joue un rôle prépondérant en matière de régulation de la liquidité Bancaire par la Banque Centrale (dont le rôle est de piloter l'évolution de la masse monétaire), et les ajustements des structures de trésorerie entre les Banques.

2. Objectifs du marché interbancaire

Les établissements bancaires ne peuvent créer de la monnaie en toute indépendance Or, à tout moment, ces établissements doivent répondre aux besoins d'une clientèle qui peut être amenée à effectuer des règlements au profit d'un autre établissement bancaire, ou plus simplement encore, qui souhaite effectuer un retrait en espèces ou en devises. Ces demandes de conversions, auxquelles s'ajoute parfois une limite imposée par les réserves obligatoires

¹⁶SEKKOUN, Achour. (2010). « *Le marché monétaire algérien : Fonctionnement, Spécificités et rôle dans le financement de l'économie nationale.* ». P 31

¹⁷COUPPEY-SOUBEYRAN, J, «*Monnaie, Banques, finance*», PUF, 2ème édition 2012, p 17.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

auprès de la Banque Centrale, constituent des fuites qui diminuent les ressources disponibles de l'établissement en question.

A la précision le rôle du marché interbancaire est de permettre dans toutes les journées, la compensation des dettes et des créances engendrées par les fuites en liquidités bancaires, en raison soit de la constitution des réserves obligatoires, soit des opérations de la clientèle. Toutefois, le marché interbancaire, permet la collecte des ressources aux banques à besoins de liquidité, comme il permet à d'autres dites à excédent de liquidité de placer leurs surplus.

Ce marché constitue également un terrain adéquat pour la pratique de la politique monétaire par la Banque Centrale.¹⁸

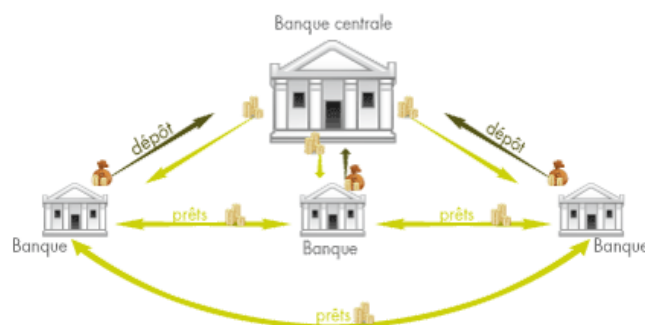
Le marché interbancaire (réservé aux banques) est le premier compartiment du marché monétaire, il permet aux Banques d'échanger leur excédents et déficits de trésoreries.

Sur ce marché les banques s'échangent entre elles des actifs financiers de court terme, entre un jour et un an. C'est un marché de gré à gré, cela signifie que les banques traitent et négocient librement entre elles.

L'offre émane des banques qui ont des liquidités disponibles qu'elles prêtent aux banques qui ont des besoins de financement.

2.1. Une banque peut en même temps être prêteuse et emprunteuse sur le marché interbancaire

Par exemple, une banque peut prêter des liquidités aux autres banques sur le marché interbancaire pour une durée de 4 jours. Si le 3ème jour, elle a un besoin important de liquidités (pour honorer ses réserves obligatoires auprès de la Banque Centrale par exemple), elle emprunte pour une seule journée ces fonds sur le marché interbancaire.



Les échanges entre les banques se font au **taux du marché interbancaire** : le prix de l'argent au jour le jour. Ce prix est calculé en faisant la moyenne des taux pratiqués dans la journée.

¹⁸SEKKOUN, Achour. (2010). « *Le marché monétaire algérien : Fonctionnement, Spécificités et rôle dans le financement de l'économie nationale.* ». P 31

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

C'est l'EONIA (Euro Overnight Index Average). Pour les prêts plus longs, on calcule l'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) à différentes échéances (Euribor 1 mois, Euribor 2 mois, jusqu'à Euribor 12 mois).

2.2. Les fuites au sein du système bancaire

Les banques (commerciales et centrales) sont les principaux créateurs de la monnaie. Dans un système à banques multiples, les crédits accordés par une banque ne lui reviennent pas nécessairement sous forme de dépôts, c'est pour cela qu'elles subsistent plusieurs fuites au sein du système bancaire.

La création monétaire n'est pas infinie pour les établissements de crédit par l'action et les prérogatives de la banque commerciale concernent les sollicitations de la clientèle pour obtenir de la monnaie liquide ou des devises étrangères et celles liées à la constitution de réserves obligatoires.

Les banques centrales (B.C) détenant le monopole d'émissions, les banques vont puiser dans leurs réserves, et si ces dernières sont insuffisantes, vont être obligées d'emprunter des liquidités ou des devises auprès de la banque centrale, c'est-à-dire à se refinancer.

2.3. Les différentes fuites que subissent par la banque¹⁹

Les différentes fuites que subissent par la banque sont :

- **Les fuites en billets** : les banques ne pouvant pas émettre de billets, la demande de liquidités en euros ou en devises obligent les banques à puiser dans leurs réserves ou à se refinancer auprès de la B.C.
- **Les fuites en devises** : la demande de liquidités en devises oblige les banques à puiser dans leurs réserves de devises, si elles en détiennent ou de faire appel à la banque centrale nationale ou à celle de la devise concernée. Cet appel va entraîner un refinancement inévitable auprès de la B.C.
- **Les fuites par les réserves obligatoires** : les banques commerciales sont assujetties aux réserves obligatoires. Elles doivent maintenir sur leurs comptes à la B.C un montant calculé en proportion du marché de la masse des dépôts (actuellement 2%). Ces réserves sont rémunérées aux taux du marché interbancaire. Par ce mécanisme la B.C peut augmenter ou diminuer le besoin de refinancement et peut avoir une action sur la liquidité des banques.

¹⁹DOV. Ogien «*comptabilité et audit bancaire*», 2^{ème} édition dunod, 2016 P 21 à 23

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Comme la Banque peut subir des fuites, au même titre, elle peut avoir des fuites à ses profits, ce qui donne lieu à une position nette qui peut positive ou négative, ce qui détermine le sens de l'intervention des Banques : créancières ou débitrices.

Le marché interbancaire est un le marché sur lequel les banques qui ont des liquidités excédentaires viennent placer leurs excédent pour dégager une rémunération. Les banques qui ont besoin des monnaies viennent se procurer des fonds soit auprès des banques excédentaires soit auprès de la banque centrale.

L'obtention de monnaie centrale sur le marché interbancaire s'effectue par l'intermédiaire de titres à court terme étroitement définis. Il s'agit notamment de titres publics que la banque accepte comme support de financement des établissements de crédit²⁰.

3. Les caractéristiques du marché interbancaire

Les principales caractéristiques du marché interbancaire, telles qu'elles ressortent des informations communiquées par le système Bancaire, sont les suivantes²¹ :

3.1. Forme des opérations

Les transactions interbancaires sont des opérations de gré à gré, conclues le plus souvent à l'initiative des emprunteurs.

3.2. Procédures de négociation

Les prêts sont généralement conclus au téléphone, puis confirmés par télex, télécopie ou lettre.

Les négociations, directement et librement menées entre les parties sans aucune intermédiation, portant sur le montant de l'emprunt, le taux d'intérêt, la date de valeur et l'échéance. Les règlements s'effectuent généralement par le canal de la Banque Centrale, au moyen de bons de virement ou d'ordres de dispositions télégraphique.

3.3. Matérialisation des opérations

Les opérations sont essentiellement matérialisées par les échanges de correspondances entre les parties, surtout les prêts de courts durées n'excédants pas un mois. Pour les prêts d'échéances plus longues, des conventions sont parfois signées entre les parties.

²⁰OTTAVJ, C « monnaie et financement de l'économie » Ed HACHETTE, 2007 p : 237

²¹OTTAVJ, C Op Cit, P 237

3.4. Garanties

Les prêts sont en règle générale, effectués en blanc, sans aucune garantie, les opérations sont a priori basées sur la confiance, la crédibilité et la solidité de la situation financière de l'emprunteur également prise en compte. Cependant, il est relevé quelques cas des garanties accordées par la maison-mère de l'emprunteur, sous la forme notamment de lettre de confort ou d'intention forte. Par ailleurs, s'agissant des opérations entre banques locales, certains prêteurs exigent des emprunteurs un bon virement tiré sur leur compte courant dans les livres de la banque centrale, en guise de garantie du prêt. D'autres prêteurs ont recours à l'endossement à leur nom de billets à ordre négociables émis par des entreprises locales de premier ordre ou réclament le justificatif d'un placement sur le marché monétaire ou la détention de titre d'État.

3.5. Nature des emprunteurs

En l'absence de garanties tangibles, les prêts sont souvent octroyés à l'intérieur des mêmes groupes bancaires, à des partenaires de longue date ou à des établissements bancaires de premier rang.

3.6. Appréciation du risque

L'absence de garantie conduit les offreurs à s'entourer d'un minimum de précaution, en particulier dans l'appréciation du risque. Cette appréciation est généralement faite, de façon sommaire, à partir des états financiers de l'emprunteur. Certains prêteurs s'assurent du respect des principaux ratios prudentiel et fixent généralement un plafond de prêt par contrepartie. D'autres vont plus loin, en déterminant un risque global par pays.

3.7. Commissions

En l'absence d'intermédiaires sur le modèle « agent du marché interbancaire », les opérations entre banques ne donnent pas droit à perception de commissions.

3.8. Système d'information

Le contact direct des intervenants est le seul moyen d'information. Toutefois, dans la perspective d'un développement du marché interbancaire, des agences d'information ouvrent des pages à l'intention des participants.

4. Les transactions

Les transactions sur le marché interbancaire peuvent être réalisées sous trois formes :

4.1. Les opérations en blanc

C'est un simple transfert de capitaux, opération par lequel le prêteur ne reçoit aucun titre de créance en garantie. Ces opérations ne donnent pas lieu à l'émission d'un titre, si bien que le risque pris par l'emprunteur est maximal et que, par conséquent, le taux d'intérêt est légèrement supérieur à celui des opérations contre effets.

Les opérations en blanc sont de jeu d'écriture constant le débit du compte du prêteur et le crédit de celui de l'emprunteur en vertu du transfert de la monnaie centrale effectué.

4.2. Les opérations achats/ventes

Fermes sont effectuées à titre définitif, la créance étant refinancée jusqu'à son échéance finale. Dans ce cas, la cession d'effets et l'apport en monnaie centrale, respectivement par les prêteurs et les emprunteurs sont définitifs. Le remboursement et la durée de l'emprunt sont appréciés à travers l'échéance des titres et leur qualité. Cependant, en pratique, l'emprunteur garantit souvent le remboursement en cas de défaut.

4.3. Les opérations prises/mises en pension

Ce sont des ventes au comptant assortie d'un engagement de rachat à terme. Les supports sont des prêts, des emprunts ou des pensions livrées ou non.

La technique de la pension livrée se caractérise par un échange de titres des fonds pour période déterminée. La mise en pension est l'opération par laquelle le cédant vend des valeurs à une contrepartie, les deux parties s'engageant à effectuer l'opération inverse à une date déterminée. Cet instrument permet à des investisseurs de refinancer à court terme des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Elle permet réciproquement à des investisseurs détenant des fonds disponibles de leur assurer une rémunération à brève échéance, en bénéficiant d'une garantie sur leur capital.

Dans ce type d'opérations, en contrepartie de l'emprunt, l'emprunteur cède momentanément des effets publics ou privés au cessionnaire (prêteur) qui les lui rétrocéderait au prix et à échéance convenue. Pendant cette période, c'est –à-dire de mise en pension, le cessionnaire est habilité à les céder à son tour, les mettre en pension, ou les affecter à un nantissement qui

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

en est propriétaire. Ce type de pension est « la pension livrée ». Les titres sont comptabilisés en classe 3 mais lorsqu'ils concernent les établissements de crédits, ils sont présentés au bilan avec les « pensions non livrées » comptabilisés en classe 1 dans les comptes 1431.

5. Les fonctions du marché interbancaire

Le marché interbancaire a 3 fonctions qui sont :

5.1. La redistribution entre les banques elles - mêmes de leurs déficits et excédents de liquidités

La collecte des dépôts auprès des clients, ainsi qu'à l'octroi des crédits sont les principales activités d'une banque. Par ailleurs, durant une période donnée, les banques se retrouvent dans la situation d'un manque de liquidité, par le fait qu'elles ont eu à accorder plus des crédits que des nouveaux dépôts, soit dans la situation de surliquidité par le fait qu'elles ont eu à détenir plus des dépôts des capitaux qu'elles ont accordés des crédits.

Lors de la distribution par une banque du crédit, une partie de la monnaie qu'elle créait s'échappait de son circuit (fuite naturelle) pour être captée par une autre banque sous forme de nouveaux dépôts .donc, il existe des banques qui éprouvent des besoins de liquidités et des banques qui ont des liquidités en excédent. Ainsi donc, les banques en excédant de liquidité ont souvent intérêt à prêter aux banques en déficit de liquidité sur le marché interbancaire contre paiement d'intérêts.

5.2. Équilibrage de la trésorerie par des prêts ou emprunts à 24h au taux interbancaire

Les banques compensent quotidiennement leurs dettes et créances réciproques grâce à un système informatisé auprès de la banque de France. Après compensation, les banques se retrouvent excédentaires ou déficitaires : elles sont alors tenues d'équilibrer leurs comptes en confrontant l'offre et la demande d'argent pour une période de 24 heures sur le marché interbancaire.

Les autorités publient sous le nom d'EONIA (Euro OverNight Index Average) le taux moyen des prêts à 24 heures pratiqués par un panel de 57 banques de l'Euro-système²². En premier équilibrage du marché de liquidité par les transactions monétaires entre les banques, ne serait être complet puisque l'ensemble des banques prises comme un tout éprouvent des besoins ou

²² DOV. Ogien Op Cit P117

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

disposent d'excédents globaux de liquidités, selon l'évolution des facteurs de la liquidité bancaire

5.3. Les ajustements de trésoreries entre les banques

Le marché interbancaire permet aux banques d'éliminer certains risques (risque de taux, risque de change, risque de liquidité) en leur permettant d'opérer des échanges, éventuellement temporaire, d'actifs sur le marché monétaire.

Par exemple²³, si la banque a distribué un crédit à long terme (à taux fixe) de 100 adossé à une ressource à court terme de 100, elle court un risque de taux (si le taux à court terme augmente, la banque perd de l'argent). S'il existe une banque B, au contraire, qui dispose d'un dépôt à long terme à taux fixe qu'elle a utilisé au financement d'un crédit à court terme à taux variable (avance de trésorerie à une entreprise), elle court le risque de taux inverse de la banque A (si le taux à court terme baisse, la banque perd de l'argent). Les banques peuvent annuler réciproquement ce risque en procédant sur le marché monétaire à un prêt croisé.

5.4. La régulation de la liquidité bancaire par la banque centrale

La Banque Centrale Européenne (BCE) intervient régulièrement par l'intermédiaire de la Banque de France (BF) en injectant chaque semaine des liquidités sous forme d'appels d'offre. Les crédits sont garantis par des pensions livrés ou non.

Du fait de la transformation des dépôts en billets, et à cause des réserves obligatoires, les banques souffraient chroniquement d'un manque de liquidités. Il s'agit des Banques dans leur ensemble, et compte tenu aussi des apports du Trésor et de l'extérieur. C'est le rôle de la Banque Centrale est de régler l'alimentation en liquidité du circuit bancaire, en fonction de certains objectifs (de prix, de taux d'intérêt, de taux de change, de chômage, etc.) à partir de certains instruments²⁴.

6. Les intervenants sur le marché monétaire

On distingue entre autre deux catégories d'intervenants qui sont : les établissements de crédits et les institutions.

²³ DEHOVE M, cours d'institution et théorie de la monnaie, université Paris-XIII, Septembre2001.

²⁴Idem

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

6.1. Les établissements de crédits

Ils sont définis par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 également appelée « loi bancaire ». Cette loi s'applique à tous les établissements de crédit sauf le trésor public.

Un établissement de crédit est une société financière qui pratique des opérations de banque à titre habituel, et qui octroie des crédits à d'autres entreprises, ou à des ménages.

Ils peuvent effectuer certaines opérations connexes à leur activité²⁵.

Les établissements de Crédit peuvent exister sous les formes suivantes : banque, banque mutualiste ou coopérative, caisse de crédit municipal, ou établissement de crédit spécialisé²⁶.

Les établissements de crédits sont les premières des trois catégories d'établissements qui composent le paysage bancaire qui inclut en plus les OPCVM (organisme de placement collectif en valeur mobilière) et les entreprises d'investissements.

Il existe plusieurs catégories des établissements de crédits, notamment :

- Les banques commerciales ;
- Les banques coopératives et mutualistes ;
- Les caisses de crédit municipal ;
- Les sociétés financières dont les maisons de titres ;
- Les institutions financières spécialisées ;
- Les établissements de paiement.

6.2. Les institutions financières

Les institutions financières sont : la Banque Centrale, le trésor public et les caisses de dépôt et de consignation.²⁷

²⁵L'article L. 311-1 du Code Monétaire et Financier

²⁶L'article L. 311-2 du Code Monétaire et Financier

²⁷C'est un établissement financier public créé en 1816 pour remplir des missions au service de l'intérêt général, et du développement économique du pays. Elle repose sur la gestion de fonds privés auxquels les pouvoirs publics souhaitent apporter une protection particulière : dépôts sur livret d'épargne, dépôts réglementés du type consignation ou encore fonds détenus par les notaires...

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

6.2.1. La Banque Centrale :

La liquidité bancaire dépend de plusieurs facteurs que nous avons typé en autonomes et institutionnels. Ces derniers sont, toutefois, observés de près par la banque centrale afin d'éviter toute grave affectation sur la liquidité bancaire et sur les taux d'intérêt qui peut entraîner tout le système bancaire voire économique dans un déséquilibre monétaire. Ayant pour objet la régulation de la liquidité bancaire, l'intervention de la banque centrale sur le marché interbancaire se matérialise par des ponctions en cas d'excédent.

6.2.2. Le trésor public :

C'est l'ensemble des moyens financiers dont dispose un état. Par métonymie, l'expression désigne également l'administration chargée de gérer les ressources de l'état. Dans la plupart des pays, le trésor public est un service de l'état.

6.3. Les intermédiaires :

Deux catégories d'intermédiaires interviennent principalement sur le marché interbancaire : Les agents des marchés interbancaires (AMI) et les opérateurs principaux du marché (OPM).

6.3.1. Les agents des marchés interbancaires (AMI) :

Les AMI interviennent sur le marché interbancaire en qualité de courtiers. Leur fonction étant simplement de mettre en relation prêteurs et emprunteurs leur permet de percevoir une rémunération se limitant juste à la commission que leur verse l'emprunteur. Autrement dit, ils ne se portent pas contrepartie des transactions.

6.3.2. Les opérateurs principaux du marché (OPM) :

Les OPM sont des intermédiaires agréés par la Banque Centrale. Ils assurent la liquidité du marché interbancaire en proposant en permanence des fourchettes (cotation) pour lesquelles ils s'engagent pour leur propre compte.

Ainsi, ils assurent la contrepartie des ordres et garantissent généralement la bonne fin des opérations (intermédiaires du croire). Ainsi, les OPM perçoivent aussi bien les commissions que les produits des transactions.

7. Supports des opérations :

Les acteurs du marché interbancaire sont autorisés de réaliser des opérations en blanc. Il s'agit d'un simple transfert de capitaux, dans ce cas le prêteur ne reçoit aucun titre de créance. Ce pendant d'autres opérations requièrent la remise d'effets qu'ils soient privés ou publics contre le consentement de l'emprunt. **Ces effets peuvent être :**

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

7.1. Des effets privés

Les effets privés représentent des créances sur des agents non financiers (crédit à l'économie). Ces effets ne font pas, généralement, l'objet de transfert matériel et ils prennent la forme de billet de mobilisation ou d'aval.

7.2. Des reconnaissances de dettes²⁸

Des reconnaissances de dettes qui pour matérialiser la dette sur le marché interbancaire, les établissements de crédits émettent alors des titres négociable spécifiques :

- **A court terme** : certificats interbancaire a intérêts payés d'avance (CIPA) ou des certificats interbancaires a intérêts payés in fine CIFIN) représentant par les billets à ordre d'une durée de 1, 3, 6, 9 ou 12 mois. Ils sont négociables par endossement ;
- **A moyen terme** : Ils peuvent émettre des billets à ordre négociable (BON) d'une durée comprise entre 1 et 8 ans.

7.3. Les prêts et emprunts en blanc

Une opération en « blanc » est un échange de liquidités (c'est à dire le prêteur ne reçoit aucun titre de créance en garantie). Il est effectué sur le marché de gré à gré ou la liquidité en « blanc » est réservé aux établissements les plus solvables, parfaitement établis et dont la réputation est sans faille. En effet, sans garantie, le risque de contrepartie est à son maximum en cas de défaillance d'un des intervenants.

C'est un marché de très court terme dégageant deux types de durés qui sont **le jour au jour** (fonds versés le jour de conclusion de la transaction et remboursés le jour ouvré suivant) et le **Tom/Next** (fonds livrés le lendemain de la conclusion de l'opération et remboursés le jour ouvré suivant).

7.4. Pension interbancaire classique :

Ce type d'instrument est utilisé pour mobiliser les créances permettant à l'emprunteur de recevoir un emprunt de liquidités contres des titres.

Dans la pension interbancaire l'emprunteur conserve l'identification et les livraisons des effets en garantis jusqu'à l'échéance de la pension.

L'inconvénient majeur de cette opération est qu'elle n'élimine pas le risque de contrepartie.

7.5. La pension livrée :

La pension livrée est un moyen de refinancement qui s'apparente au prêt/emprunt mais qui en diffère toutefois car elle s'appuie sur une opération d'achat/vente des titres et non simplement, sur un prêt/emprunt. Ces opérations sont appelées « repo » pour repurchase agreement en

²⁸DOV. Ogien Op Cit P175

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

anglais. Une pension livrée est une opération combinant une vente au comptant de titres assortie d'un engagement de rachat à terme. Elle implique deux contreparties, l'une effectuant une mise en pension qui revient à vendre les titres pour obtenir des liquidités et l'autre qui assure une prise en pension qui revient à acheter des titres contre des liquidités.

7.6. Le billet à ordre négociable :

L'utilisation des bons matérialise les opérations d'emprunt entre un émetteur et un investisseur. Le bon présente l'avantage d'être cessible sur le marché interbancaire et de permettre aux établissements de crédit d'étendre leurs opérations de crédit au-delà d'un an. En termes de risque de contrepartie, le bon s'assimile à un prêt en blanc.

8. L'échéance des opérations et les principaux taux d'intérêts :

8.1. Échéance des opérations :

Le marché interbancaire est défini essentiellement comme un marché du court terme, en effet, la plupart des opérations sont réalisées pour des durées inférieures à six mois, et un bon nombre d'opérations sont conclues pour une durée de 24 heures.

Sur ce marché, les opérations sont majoritairement des prêts/emprunts en blanc ou des pensions non livrées.

La journée des échanges est réalisée dans les trois mois et de nombreuses opérations se déroulent quotidiennement.

« Les opérations sont traitées pour des durées variable, allant d'une journée à plusieurs années, mais c'est avant tout un marché à court terme »²⁹.

On distingue deux termes:

8.1.1. Au jour le jour³⁰ : Euro Overnight Index Average (EONIA)

Euro Overnight Index Average, est le taux auquel les institutions se prêtent des liquidités au jour le jour, c'est-à-dire du jour au lendemain. C'est le taux dont l'échéance est la plus courte sur les marchés financiers européens. Il correspond à un taux moyen pondéré des volumes des opérations effectivement réalisées sur la journée par un panel de banques représentatives. Ce taux est calculé par la BCE pour chaque jour d'ouverture du système de paiement TARGET, c'est-à-dire la plupart des jours hors samedi et dimanche et quelques rares jours fériés.

Le taux EONIA correspond à des intérêts comptabilisés sur une base annuelle ramenée à 360 jours dite « actual/360 ».

Ainsi, si deux banques s'accordent pour un prêt d'un million d'euros d'une durée d'un jour au taux EONIA de 1%, alors le coût de l'emprunt sera de : $1M * 1\% * 1/360 = 27,78 \text{ €}$

²⁹CAUDAMINE.G MONIEN. J, Banque et marché financier, Ed ECONOMICA, France 1998, p 243.

³⁰SNDL Système National de Documentation en Ligne (cerist.dz) ; consulté le 24/08/2016

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

8.1.2. Le tom next (tomorrow next)

C'est également une opération échangée sur 24 H, mais traitée un jour à l'avance.

Donc, si l'opération est traitée le jour j, le crédit du compte de l'emprunteur sera imputé le j+1 et le remboursement du capital s'effectuera le jour j+2.

8.2. Les principaux taux d'intérêts :

Les principaux taux d'intérêts calculés sur le marché interbancaire : TMP, TMM, TAM.

8.2.1. Le taux moyen pondéré (TMP)³¹:

Le TMP est le taux des prêts accordés au jour au jour sur le marché monétaire.

La Banque de France calcule chaque jour un « taux moyen pondéré » (TMP) des opérations au jour le jour de la veille. En fin de journée, les OPM transmettent les taux qu'ils ont pratiqués à la Banque de France. Une collecte d'informations complémentaires est effectuée auprès d'AMI (agents des marchés interbancaires). La Banque de France calcule une moyenne pondérée par le montant des transactions et arrondie au 1/16 de point le plus proche, qu'elle diffuse le lendemain en fin de matinée.

Des indicateurs mensuels et annuels sont également établis à partir du taux au jour le jour, en particulier pour servir de référence à certaines indexations.

8.2.2. Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire est égal à la moyenne arithmétique des taux quotidiens au jour le jour (TMP), le dernier taux pratiqué étant retenu pour les jours sans marché (samedi, dimanche et jours fériés).

8.2.3. Le TAM :

Le TMM sert de base au calcul du TAM (taux annuel monétaire) qui est un taux actuariel correspondant au taux de rendement d'un placement mensuel, renouvelé chaque fin de mois pendant les douze derniers mois et à intérêts composés.

9. L'intervention de la Banque Centrale (BC) sur le marché interbancaire:

Le rôle de la Banque centrale est **d'alimenter le marché interbancaire en liquidités** en fonction de ses objectifs, notamment la stabilité des prix. Elle gère la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. La BC intervient sur le marché interbancaire au moyen des opérations de prise en pension et d'appels d'offre. Par ces interventions qui se déroulent en deux phases, elle injecte ou retire de la liquidité bancaire et pilote ainsi l'évolution des taux.

³¹www.lesechos.fr consulté 24/08/2021

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

9.1. Une intervention directe sur le marché interbancaire en offrant ou en demandant des liquidités :

Dans cette phase si la BC offre une quantité importante de capitaux, le taux de ce marché diminue et les banques ont plus de facilités à se financer. Par contre, si elle emprunte beaucoup de capitaux, la demande augmente ainsi que le taux augmente.

9.2. Une intervention indirecte sur le marché interbancaire en fixant différents taux :

Les différents taux rencontrés sont les suivants :

- Le taux des réserves obligatoires :

C'est un système qui consiste à obliger les établissements de crédit à maintenir des avoirs non rémunérés sur les livres de la Banque Centrale, en proportion des dépôts qu'ils gèrent. De ce fait la BC exige que toutes les banques détiennent une part de leurs liquidités sous forme de réserves auprès d'elle.

Exemple :

Si le taux de réserves obligatoires est de 2 %, une banque qui reçoit un dépôt de 100 euros, doit déposer 2 euros sur son compte à la BC.

En augmentant le taux des réserves obligatoires, la BC exige des banques qu'elles aient plus de liquidités. Les banques seront donc plus demandeuses sur le marché interbancaire. Inversement, si la BC diminue le taux des réserves obligatoires, les banques disposent de plus de liquidités à offrir sur le marché interbancaire.

- Le taux directeur ou taux de refinancement :

Si une banque n'a pas trouvé les liquidités dont elle a besoin auprès des autres banques, **elle peut s'adresser directement à la BC.** Dans ce cas, le taux appliqué est le « **taux directeur** » fixé par la BC. Les banques ont une semaine pour rembourser la BCE dans le cadre de ce dispositif.

Le taux de prêt marginal est une variante du taux directeur. Une banque emprunte des liquidités auprès de la BCE mais à un taux plus élevé et doit effectuer le remboursement sous 24 heures. C'est un mécanisme avec une utilité plus ponctuelle.

Si la BC augmente son taux directeur, les banques ont plus de difficultés à trouver des liquidités. Elles ont alors tendance à reporter cette hausse sur les taux des crédits qu'elles accordent aux entreprises et aux particuliers. Le volume de crédits accordés diminue. **Cela permet *in fine* à la BC de réduire la masse monétaire.**

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Par contre si **la BC réduit son taux directeur**, cela facilite le refinancement des banques.

- **Taux de dépôt :**

Une banque qui a un excès de trésorerie peut placer ces liquidités auprès de la BC. Ces liquidités sont alors rémunérées par la BC au taux de dépôt. Ce taux est un indicateur de l'aversion au risque de prêter aux autres banques.

Si la BC décide d'augmenter la rémunération de ces dépôts, cela encourage les banques à ne pas prêter aux autres banques.

À l'inverse, **si la BC diminue ce taux**, cela encourage les banques à prêter leurs excès de trésorerie aux banques dans le besoin sur le marché interbancaire, ou à utiliser ces excédents de liquidités pour octroyer davantage de prêts aux agents non financiers.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Conclusion de la section 02 :

Le marché interbancaire, bien qu'il soit réservé aux professionnels, permet aux banques, d'une part, de bien gérer leur position de trésorerie avec toutes les opérations existantes. Et aux autorités monétaires, d'autre part, d'ajuster le volume de la liquidité bancaire en utilisant les instruments de la politique monétaire.

Ce type de marché permet dans toutes les journées, la compensation des dettes et des créances engendrées par les fuites en liquidités bancaires, en raison soit de la constitution des réserves obligatoires, soit des opérations de la clientèle.

Toutefois, le marché interbancaire, permet la collecte des ressources aux banques à besoins de liquidité, comme il permet à d'autres dites à excédent de liquidité de placer leurs surplus. Ce marché constitue également un terrain adéquat pour la pratique de la politique monétaire par la Banque Centrale.

Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire

Conclusion du chapitre I :

Dans les pays développés, la majeure partie des financements de l'économie se fait par le biais des marchés des capitaux, à partir de là, on peut comprendre le rôle prépondérant joué par le marché monétaire ; qui ce dernier est scindé en deux compartiments à savoir le marché interbancaire et le marché des titres de créances négociables. Pour le marché interbancaire, bien qu'il soit réservé aux professionnels, il permet aux banques de bien gérer leurs positions de trésoreries et aux autorités monétaires d'ajuster leurs volumes de liquidité bancaire.

L'apparition du marché des titres de créances négociables durant les années quatre-vingt, dans la plupart des pays avancés a permis deux grands avantages : à savoir l'ouverture du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques, en leur donnant un accès direct au financement et aussi il permet l'unification des marchés de capitaux à échéance allant de très court terme au plus long terme. Sur ce compartiment, les titres présentés aux agents économiques dépendent des taux d'intérêts. Et comme le risque de taux d'intérêt constitue l'un des plus grands risques, il est recommandé de recourir à une couverture. Le choix de cette dernière résulte généralement, d'un compromis entre l'efficacité attendue de la couverture et le coût de sa mise en place.

Chapitre II : Le Système bancaire et l'audit bancaire

Introduction au chapitre II

Le système bancaire est un élément indispensable qui régit l'activité économique dans différents pays. Les banques ou les établissements financiers sont devenus de nos jours nécessaires, vue à leur complicité importante dans la mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire de l'État ainsi la croissance de l'économie.

Les systèmes financiers à travers le monde ont connu des mutations profondes à travers un processus de déréglementation, l'ouverture des marchés, l'évolution technologique et informatique, ayant pour un impact direct d'intensification de la concurrence très vive qui s'est progressivement mise en place.

La banque c'est un établissement financier qui collectent les dépôts du public et qui joue un rôle clef dans l'économie, qui est de servir d'intermédiaire entre les personnes disposant de moyens financiers et celles qui ont besoin d'un financement. Les uns prêtent leur argent à la banque et celle-ci l'affecte à son tour au financement de la seconde catégorie.³²

Dans la recherche du positionnement optimal de leurs activités et face aux changements auxquels elles sont exposées, les banques ne peuvent se contenter ou se satisfaire de leurs activités traditionnelles, une nouvelle stratégie de gestion axée sur la rentabilité devient vitale.

En juin 1999, les instances dirigeantes de l'IIA, the Institute of Internal Auditors, ont approuvé la définition suivante : "L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité".³³

L'audit interne va ainsi au-delà de la validation de la conformité pour apporter des conseils, évaluer le processus de gestion des risques et contribuer ainsi à conforter son efficacité. Selon l'IFA et l'FACI (2009, p. 17), l'audit interne « évalue le dispositif de gestion des risques et de

³²Disponible sur <http://www.cresusalsace.org/besoin-daide/droit-bancaire/quel-est-le-role-de-la-banque.html> consulté le 03/09/2021

³³ L'audit interne dans les banques et les relations des autorités de tutelle avec les auditeurs par le comité de bale sur le contrôle interne page 7

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

contrôle interne afin d'apporter une information indépendante et objective à la direction générale sur le niveau de maîtrise des risques ». ³⁴

L'audit interne occupe une place capitale au sein du secteur bancaire, son objectif se repose fondamentalement dans l'assurance de l'impartialité et l'objectivité, qui sont tout à fait primordiales pour le service de l'audit interne dans le domaine bancaire.

Y'a une confusion fréquente sur l'audit interne et le contrôle interne. L'audit interne est un service au sein de la banque alors que contrôle interne ne correspond ni à un service ni à une fonction mais à des éléments d'organisations que l'on retrouve dans tous les services de l'entreprise.

Dans ce présent chapitre, nous allons tout d'abord essayer de présenter et de donner des explications et des notions sur le système bancaire et le processus de placement.

Section 01 : Le système bancaire algérien et le processus de placement

La politique financière d'un pays est une partie intégrante de sa politique économique. Ayant choisi un système d'économie à gestion administrative, l'Algérie a mis en place depuis l'indépendance jusqu'en 1988, diverses réglementations en matière bancaire, permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés.

A l'entrée de l'Algérie dans l'économie du marché, elle était obligé de moderniser son secteur bancaire et essayer de rattraper le retard d'adaptation économique pris au fil du temps, l'état Algérien s'est vu contraint au fil des années, d'engager une série de réformes dont la finalité est sous tendus par les objectifs ci-dessous :

- Le renforcement de la stabilité et de la rentabilité du secteur financier et bancaire ;
- Le renforcement du marché du crédit et la réduction du coût de l'intermédiation ;
- La modernisation des systèmes d'information et de paiement pour améliorer la qualité des services bancaires ;
- Le développement de l'octroi de crédit pour le financement des besoins des particuliers.

Dans ce sens les spécialistes du (FMI) ainsi que les représentant de (ABEF) trouve que la réforme du système bancaire algérien doit obligatoirement se focaliser sur la modernisation des systèmes de paiement. Dans le présent article, notre objectif est de passer en vue l'évolution du système bancaire algérien en passant par les différentes phases de réformes qui y ont été introduites notamment sur le plan réglementaire pour en finalité, mesurer les

³⁴ L'IFA et l'FACI (2009, p. 17)

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

perspectives d'évolution de ce secteur névralgique dans un climat dominé par la crise financière internationale.³⁵

1. Le système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est le produit d'un long processus qui s'est réalisé en fil des années.

Le secteur bancaire algérien était engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement.

1.1. Structure et état des lieux du système bancaire algérien actuel ³⁶

Le secteur bancaire algérien joue un rôle axial dans le système financier algérien et reste assujéti par six grandes banques publiques : BEA, BADR, BNA, BDL, CPA et CNEP.

Les banques publiques jouent un rôle clé en contrôlant une part importante du marché ceci en collectant 87% des dépôts et octroyant 89% des crédits.

Le secteur bancaire se compose aussi de 14 banques à capitaux étrangers, soit 10 filiales et succursales de banques internationales et une banque à capitaux mixtes. En contrepartie aucune banque privée à capitaux algériens n'active sur le marché local depuis plus de 10 ans qui sont : (L'ex-Khalifa Bank), les succursales de banques multinationales sont : (Citibank Algeria, HSBC, AlgeriaArab Bank Plc), les filiales regroupent: (Société Générale, BNP Paribas, Natixis Algérie, Crédit Agricole CIB Algérie, ArabBanking Corporation, Housing Bank for Trade and Finance, Fransabank Al Djazaïr, Gulf Bank Algeria, Al Salam Bank et Trust Bank Algeria), une Banque à capitaux mixtes complète le dispositif : Banque Al Baraka.

Comparativement au Maroc où les banques privées à capitaux étrangers détiennent plus de 66% de parts de marché, les banques publiques 18% et les banques à intérêts étrangers 16%. Selon un expert économiste : "Les fonds propres globaux des banques étrangères étaient de 294 milliards de DZD (2,55 milliards de US\$) à la fin de 2017. Le secteur bancaire est donc le

³⁵Mohammed TAHRAOUI, Mémoire de Magister, université d'Oran « Pratiques bancaires des banques étrangères envers les PME Algériennes : Cas de la Société générale Algérie » 2007

³⁶ Article journal dans LE MAGHREB : Le Quotidien de l'Économie : Le système bancaire algérien entre réalités et réformes : L'économiste, Rachid Sekak plaide pour restructuration adéquate

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

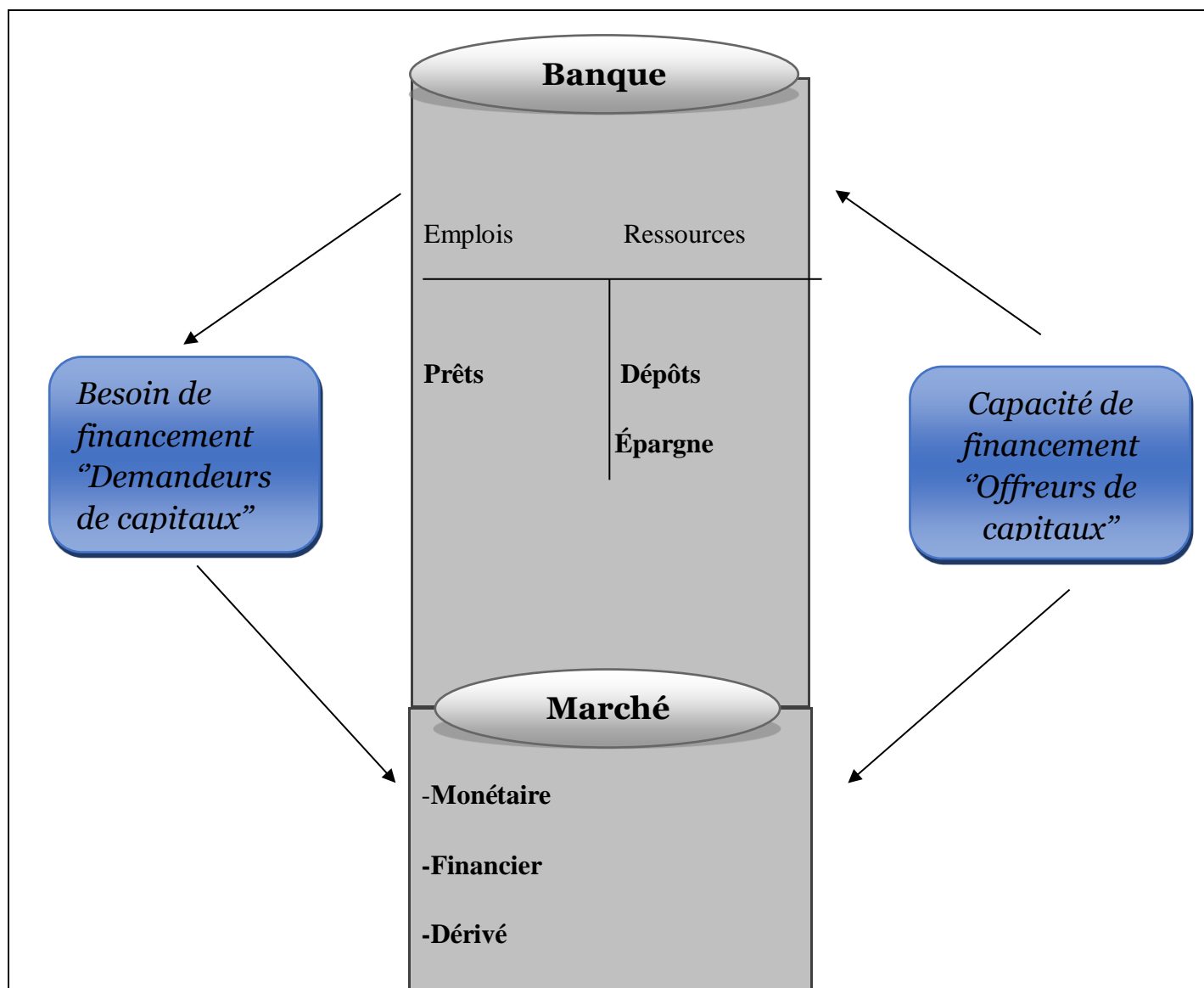
second secteur, après celui des hydrocarbures, quant aux montants des investissements directs étrangers (IDE) qui ont été réalisés. Les parts de marché des banques étrangères restent faibles. En 2017, elles contrôlaient 11% des crédits et un peu plus de 14% des dépôts. "

1.2. Rôle de la banque dans le financement de l'économie ³⁷

La banque avant tout est un organisme financier, elle joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit les fonds que lui confient ceux qui en disposent ; et elle prête une partie de cet argent à ceux qui ont besoin. Elle a aussi un rôle dynamique dans la mesure où elle crée des capitaux. Elle remplit donc un rôle de service public. Elle joue un rôle clef dans le développement de l'entreprise. Le schéma suivant présente ce rapport :

³⁷Sylvie de COUSSERGUES, « La banque, structure ; marché, gestion » Dalloz, Paris, 1996, p. 6

Figure 1 : Le rôle économique de la Banque.



Source : Sylvie de COUSSERGUES, « La banque, structure ; marché, gestion » Dalloz, Paris, 1996, p 6.

Interprétation de la figure

- **Intermédiation bancaire :** Les offreurs de fonds confient leurs dépôts et épargnes et les demandeurs de fonds sollicitent la banque pour les financements.
- **Les marchés directs :** Les offreurs de fonds investissent directement sur le marché et les demandeurs de fonds reçoivent leur financement auprès des marchés.

1.2.1. Intermédiation bancaire

L'intermédiation est un métier alcalin du banquier ; c'est l'activité par laquelle une banque met en rapport offreurs et demandeurs de capitaux en incorporant son bilan entre eux.

1.2.1.1. La collecte des fonds

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

La réception des fonds du public est une des trois opérations de banque, qui caractérisent l'activité de l'établissement de crédit. Pour le banquier les dépôts de la clientèle constitue les ressources qui alimentent la partie la plus intéressante de son activité : la distribution de crédit aussi la collecte de dépôts est-elle une des préoccupations dominantes d'un grand nombre d'établissement bancaire. Ces dépôts sont enregistrés dans divers comptes dans le régime juridique est étroitement réglementés. La notion du dépôt est intimement liée à celle de compte en banque. On peut aussi admettre une définition légale de la notion du dépôt selon l'article 2 de la loi bancaire qui définit le dépôt comme étant : « sont considérés comme fond reçu du public, les fonds qu'une personne recueille sous forme de dépôt ou autrement avec le droit d'en disposer pour son propre compte à chose pour elle de les restituer »³⁸. Les établissements de crédit obtiennent leurs ressources (passif) auprès des offreurs de capitaux sous trois grandes formes (du plus liquide au moins liquide).

- **Les dépôts à vue** : Représentent les fonds déposés par les clients dans l'objectif d'une utilisation, possible à tout moment, par le biais de retraits de caisse, de virements, de chèques, ou de paiements par monétique (cartes). Dans la terminologie bancaire, les dépôts à vue sont souvent associés à « l'épargne » pour constituer une masse globale appelée dépôts.
- **L'épargne** : Représente les dépôts de fonds soumis à des conditions particulières (notamment en matière de liquidité et de disponibilité) en échange d'une rémunération spécifique ou d'avantages particuliers (droits à prêts, fiscalité, ...). Il faut toujours faire attention à bien distinguer l'épargne bancaire dont il est question ici, et l'épargne désintermédiée (ou de hors bilan), qui, composée principalement des actions, des obligations et des SICAV, est de nature différente.
- **Les fonds propres et quasi-fonds propres** : Constituent, certes des ressources, pour un établissement de crédits, mais leurs caractéristiques économiques et juridiques les distinguent clairement des autres types de ressources. L'apporteur de capitaux prend en effet un risque d'associé et n'est plus simplement, comme en matière de dépôts, un créancier de la banque.
- **Les fonds propres** : Sont constitués, à l'instar des entreprises traditionnelles, de part de capital (actions ou parts sociales), auxquelles s'ajoutent les bénéfices conservés (sous formes de réserves, de report à nouveau...).

³⁸Article 02 de la loi bancaire

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

- **Les quasi-fonds propres** : Représentent divers types de valeurs mobilières assimilables dans certains cas aux fonds propres (titres participatifs, certificats d'investissement, titres subordonnés,...).

1.2.1.2. Les financements

L'examen de l'actif d'une banque (emplois) fait ressortir, outre les immobilisations et divers comptes (interbancaires), quatre masses de financement accordées aux demandeurs de capitaux :

1.2.1.2.1. Les financements à court terme

Représentent des concours accordés principalement aux clientèles d'entreprises et de professionnels, en vue de couvrir un problème de trésorerie. Ils comprennent principalement les 13 découverts (ou facilités de caisse), les ouvertures de crédits en compte courant et les mobilisations de créances.

1.2.1.2.2. Les financements à moyen et long terme

Sont utilisés pour le financement des investissements des entreprises et des professionnels mais aussi des particuliers (financement de l'habitat ou de biens durables).

Certains établissements de crédits participent au financement des entreprises par le biais de prises de participation directes dans le capital de celle-ci.

Toutes les banques financent indirectement les entreprises ou les professionnels en créant et en dotant en capital des filiales spécialisées (crédit-bail, capital-risque, affacturation,...). L'ensemble de ces financements présents à l'actif des banques, ne représente pas la totalité des types de concours existants. Il faudrait en effet, pour être complet, y ajouter les concours par signature et autres types d'engagement dit de « hors bilan ».

1.2.1.3 Les marchés directs

Les marchés directs sont en nombre de trois : le marché monétaire, le marché financier et les marchés dérivés. Seuls les deux premiers permettent réellement un rapprochement économique entre l'offre et la demande de capitaux. Les marchés dérivés n'ont pas ce rôle de financement, leur fonction étant plutôt de permettre aux agents économiques de couvrir les risques auxquels ils sont confrontés.

1.2.3.1. Le marché financier

Le marché financier permet le rapprochement direct de l'offre et de la demande de capitaux à moyen et à long terme. Les instruments utilisés sont de deux types fondamentaux : Les actions et les obligations. Les actions (titre d'associés) sont des valeurs mobilières représentatives de parts de capital, émises par des entreprises et qui confèrent à leurs possesseurs des droits (et des devoirs) d'associés. Les obligations (titre de créance) sont des valeurs mobilières qui confèrent à leurs possesseurs un droit de créance vis-à-vis de l'entreprise émettrice.

1.2.3.2. Le marché monétaire

C'est le marché sur lequel se rencontre l'offre et la demande de capitaux à court terme. Les instruments qui y sont utilisés sont, entre autres, les prêts en blanc (engagement pur et simple de prêt entre établissements sans garantie spécifique), les titres en rémérés (vente au comptant des titres ou d'effets représentatifs de prêts), et les titres en pension (prêts réalisés avec en garantie la remise de titre ou d'effets qui sont pris en « pension » par le prêteur).

1.2.3.3. Le marché dérivé

Les marchés permettent la vente et l'achat de matières premières, d'énergie, d'actions, d'obligations. Les marchés dérivés sont des marchés sur lesquels on achète non pas directement un produit, mais des possibilités d'achat ou de vente à un terme différé, dans des conditions plus ou moins strictes prédéfinies. Par exemple, un produit dérivé du pétrole peut consister en l'achat du droit d'acheter, le 5 décembre prochain, 1 000 000 de barils de pétrole, à tel prix du baril. Ce droit d'achat peut être très complexe : de l'obligation stricte d'achat à la simple possibilité, d'une date imposée à une période, d'une quantité prédéterminée à une quantité variable, dans tous les cas ou bien seulement sous certaines hypothèses sur le prix du baril. Un marché dérivé peut être organisé (les intervenants sont contrôlés et paient des avances comme garanties ou totalement libres (marchés de gré à gré, où chacun définit ses contrats pourvu qu'il trouve preneur).

2. Le processus de placement sur le marché

Le placement bancaire est une forme d'épargne peu risqué, déposée auprès d'une banque et non d'une caisse d'épargne. La durée du placement est très variable, à court terme, moyen ou long terme.

Autrement dit le placement bancaire consiste en des dépôts d'argent confiés à des organismes financiers comme les banques, censés les faire fructifier ; on parle alors de livret épargne (ou livret bancaire) ou de compte rémunéré.

Les fonds peuvent rester disponibles, ou être bloqués pendant un certain temps, sous peine de subir des pénalités de retrait. Les intérêts sont négociés directement avec la banque, et peuvent parfois être capitalisés. Ils sont soumis à l'impôt et aux divers prélèvements sociaux. En général, plus la durée de placement est longue, plus ils sont élevés.

Le placement se fait sur deux types de marché, qui sont le marché monétaire et financier.

2.1. Le Marché monétaire ³⁹

Le marché monétaire sert au financement des banques commerciales à court terme, leur permettant un accès rapide à des liquidités pour leur bon fonctionnement. Il est également utilisé pour fixer le taux d'intérêt de certains produits financiers.

2.1.1. Rappel sur le marché monétaire

Le marché monétaire est destiné à l'échange et aux placements des liquidités à court terme dont disposent les investisseurs institutionnels. Ce marché est également utilisé pour fixer le taux d'intérêt de certains produits financiers comme les Sicav monétaires.

Le marché monétaire est considéré comme un endroit sûr, liquide et où la prise de risque est minime.

Le rôle du marché monétaire est de permettre aux États, aux institutions financières et aux entreprises d'emprunter et de prêter des liquidités sur le court terme (moins d'un an).

Sur ce marché sont émis et échangés les titres de créances négociables de courtes échéances. Parmi eux, on trouve notamment des bons du Trésor, des billets de trésorerie émis par des entreprises privées, les certificats de dépôts d'établissements financiers, etc.

En pratique, le marché monétaire est scindé en deux compartiments :

- Un marché interbancaire où les banques se prêtent et s'empruntent des liquidités à très court terme, fréquemment "au jour le jour". Ce marché interbancaire est le théâtre

³⁹Disponible sur le site <https://www.bank-of-algeria.dz/> ; consulté le 10/08/2021

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

d'opérations de prêts non gagés (dits "en blanc") entre établissements de crédit. Il sert aussi pour les prêts et emprunts garantis par des titres prêtés en contrepartie d'une rémunération. Dès le départ les parties conviennent d'une date de transfert inverse (restitution des titres au prêteur initial).

- Un marché des titres de créances négociables où les établissements de crédit empruntent à travers différents titres de court terme : certificats de dépôt, billets de trésorerie d'une durée de 1 jour à 1 an. On trouve aussi des bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) de 1 an et un jour. Les BMTN prennent fin à une date de convenance dont les parties sont convenues de gré à gré.

2.1.2. Intervention de la banque d'Algérie dans le marché monétaire

La réforme du Marché monétaire s'inscrit dans le cadre du programme de redressement de l'économie engagé par les autorités en 1988. La réorganisation du Marché monétaire qui servait d'appoint aux besoins en liquidités des banques après épuisement des possibilités de refinancement " guichet de réescompte ", a connu des changements notables depuis sa réorganisation de 1989 à ce jour, notamment, avec de nouveaux intervenants.

Cette note permet de cerner son organisation et ses perspectives nouvelles modalités d'intervention de la Banque d'Algérie.

2.1.3. Réorganisation du marché monétaire

Le nouveau cadre réglementaire instauré par le règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire et l'instruction n° 33-91 portant application de l'organisation du marché monétaire a fixé les modalités de transaction sur le marché monétaire, les conditions d'accès au marché (autorisation préalable du Conseil de la monnaie et du crédit) et les techniques et procédures d'interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire.

Une des résultantes, a été le décloisonnement du marché monétaire par son élargissement à d'autres intervenants, notamment les investisseurs institutionnels et les institutions financières non bancaires. Leur nombre est passé de 5 à 17 intervenants.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

Tableau 2:Intervenants admis au marché interbancaire

BANQUES	ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
BADR	SRH	CAAR	BAD*
BEA	SOFINANCE	CAAT	ELBARAKA**
BDL	ALC	CNAS	
BNA	CETELEM	CNL	
CPA		CNR	
CNEP BANQUE		SAA	
CNMA BANK		CASNOS	
CITIBANK		CCR	
ARAB BANK PLC		CNAC	
HOUSING BANK		CASH	
NATIXIS ALGERIE		CIAR	
TRUST BANK		TRUST ALG	
GULF BANK			
FRANSABANK			
CALYON ALG			
HSBC ALG			
AL SALAM BANK			
ABC			
SOCIETE GENERALE			
BNP-PARIBAS			

* BAD : Institution financière non bancaire

** La banque El Baraka est admise au Marché dans un cadre particulier

Source : www.bank-of-Algeria.dz.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

Le marché fonctionne sans interruption de 9 h à 15h 30, les intervenants présentent leurs offres et demandes de liquidités auprès des services de la Direction des marchés monétaire et financier (chargés de l'intermédiation sur le marché monétaire).

Dès conclusion des opérations de prêts-emprunts, les intervenants sont avisés par le canal du marché des résultats de la confrontation de l'offre et de la demande. L'échange de lettre ou bordereau, le virement de fonds et les transferts éventuels de supports s'effectuent à l'initiative des parties.

La régulation du marché est assurée par la Banque d'Algérie qui intervient par des prises ou mises en pensions à 24h (pour fournir ou éponger des liquidités), par des prises en pensions à plusieurs jours à l'initiative des banques et par des adjudications de crédits dont la durée ne peut excéder 3 mois.

2.2. Le marché Financier⁴⁰

La transition à l'économie de marché s'est réalisée à des degrés et à des rythmes variés de par le monde. Dans les pays en transition, la performance du marché financier apparaît loin des espérances suscitées. Le marché financier dont le début de la mise en place en Algérie remonte à 1995.

Le marché financier est contrôlé et réglementé par la COSOB (Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse) en Algérie.

2.2.1. Définition du marché financier

Le marché financier est le marché sur lequel s'effectue les émissions et les négociations (marché d'occasion) de titre à long terme mobilisant l'épargne nationale et internationale ainsi que toutes les opérations destinées à faciliter et à accompagner cette mondialisation, notamment celles qui visent à éliminer le risque de taux et le risque de change dans un portefeuille de titres de long terme par emploi des produits dérivés. La plupart des pays ont au moins un marché financier. Les émissions de titres ont lieu sur le marché primaire (neuf) alors que la négociation de titres anciens se déroule sur le marché secondaire (occasion). Les opérations d'accompagnement se réalisent sur des marchés dérivés.

Les émissions de titres transfèrent une partie des moyens de financement des épargnants vers les emprunteurs finals. Les négociations sur titres anciens assurent au prêteur la liquidité de

⁴⁰JACQUILLAT. B, SOLNIK. B « Marchés financiers- gestion de portefeuille et des risques » Dunod 1 Janvier 2002

leur placement. Le marché primaire favorise les emprunteurs alors que le marché secondaire est au service des prêteurs. Les marchés dérivés garantissent ce contrôle risque et permettent les spéculations. Ce découpage entre marché primaire et marché secondaire est cependant théorique. Les marchés ne sont pas compartiments au sens où il est possible d'acheter en même temps des actions nouvelles et des actions anciennes d'une même société au même prix sans pouvoir les distinguer.

2.2.2. Les acteurs du marché financier ⁴¹

Sur un marché financier qui fonctionne de façon efficiente, il faut des investisseurs qui placent leur argent en bourse, des émetteurs qui viennent chercher de l'argent, des intermédiaires qui facilitent leur rencontre et un régulateur qui est l'autorité de régulation qui est la COSOB en Algérie.

2.2.2.1. Les emprunteurs

Les émetteurs de titres sont les entreprises privées ou publiques, le Trésor, les institutions financières et les collectivités locales. Ces agents empruntent essentiellement pour financer un investissement productif, un fond de roulement ou un déficit.

2.2.2.2. Les investisseurs

Ils immobilisent une partie de leur disponibilité pour faire l'acquisition de titre à LT. La bourse assurant la liquidité de leur actif.

Le marché financier permet l'ajustement entre l'offre et la demande de titre et indique leur prix au cours d'équilibre comme le souligné Keynes la liquidité du titre existe pour quelques agents donnés mais non pour l'ensemble de l'économie. Il n'y a pas de liquidité suffisante pour payer tous les titres en circulation sauf un prix très faible.

L'investisseur cherche habituellement à diversifier son patrimoine et à minimiser ses risques en compensation de ses risques les titres lui procurent un revenu et parfois une plus-value (au moment de la vente).

Une partie non négligeable des investisseurs sont des spéculateurs qui recherchent des plus-values dues aux variations du cours d'un titre. Il s'efforce souvent d'acheter les titres à de forte fluctuation au moment où ses derniers commencent à monter.

Et de les vendre juste avant leur baisse ou au début de celle-ci. Ce faisant, ils tendent généralement à accentuer les fluctuations mais ils assument les risques du marché.

Les principaux investisseurs sont:

- **Les ménages** qui placent une partie de leur liquidité ou diversifient leurs actifs.

⁴¹BODIE. Z, MERTON. R. « Finance », Pearson, 3^e édition, 2001

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

- **Les entreprises** qui possèdent un portefeuille de titre pour employer une partie de leur liquidité ou pour gérer leur prise de participation (dans d'autres sociétés)
- **Les organismes de placement collectif en valeur mobilière (OPCVM)**
Organismes spécialement constitués pour gérer les portefeuilles de titre.
- **Les banques et institutions financières spécialisés**
- **Les investisseurs institutionnels (ZINZIN) (Orléans)**
Compagnie d'assurance, caisse de retraite et mutuelle qui collecte d'abondante ressource et prime prestation et retraite.

La plupart de ces agents sont des spéculateurs modérés qui ne tentent pas des transactions sur des valeurs à haut risques.

2.2.2.3. Les intermédiaires⁴²

Parmi les intermédiaires on retrouve tout d'abord les entreprises de marché comme Euronext qui chapeaute les bourses de Paris, Lisbonne, Bruxelles et Amsterdam et qui sont réglementées et soumises aux autorités de surveillance. Euronext Paris pilote les marchés réglementés, principalement l'Eurolist sur lequel on retrouve toutes les grandes valeurs de la cote, mais aussi non réglementés (Euronext Growth, Euronext Access) qui sont soumis à un code moins strictes, notamment en ce qui concerne les informations des émetteurs.

En second lieu, les membres des marchés (banques, courtiers...) sont des prestataires de services d'investissement (PSI). Ce sont eux qui sont autorisés à transmettre et à traiter les ordres de bourse sur les marchés. Ils sont agréés par les autorités de régulation et agissent pour leurs clients ou leur propre compte. Ils sont habilités à ouvrir des comptes au nom de leurs clients, à recevoir et conserver des titres et des espèces.

Les compensateurs, enfin, sont des établissements qui se chargent des opérations de règlement / livraison de titres sur les marchés : systèmes ou chambres de compensation, etc... Une fois que les ordres sont exécutés, les compensateurs assurent le transfert des titres à livrer aux acheteurs et le règlement des sommes dues aux vendeurs. Les acheteurs seront livrés et les vendeurs payés dans des délais réglementaires propres à chaque marché.

2.2.2.4. Les Régulateurs⁴³

Enfin, les autorités de marchés (ou instances de régulation) sont des institutions qui assurent la surveillance des marchés et de leurs acteurs... Ce sont des autorités publiques indépendantes qui ont pour mission de veiller à la protection des investisseurs et au bon

⁴²Disponible sur le site <https://www.boursier.com/guide/debuter-en-bourse/quels-sont-les-acteurs-des-marches-financiers>, consulté le 12/08/2021

⁴³Disponible sur le site <https://www.boursier.com/guide/debuter-en-bourse/quels-sont-les-acteurs-des-marches-financiers>, Consulté, le 12/08/2021

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

fonctionnement des marchés financiers. Chaque pays a sa propre autorité de marchés : En France, il s'agit de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui a été créée en 2003 et qui a succédé à la Commission des Opérations de Bourse (COB). Ses trois missions premières sont la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, l'information des investisseurs et le bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

2.2.3. Les fonctions ⁴⁴

Les fonctions du marché financier sont incluse dans celle du système financiers elles ne différent que par les fonctions spécifique du marché monétaire.

La classification usuelle Robert Norton

2.2.3.1. Le transfert, les ressources économiques

La fonction la plus importante est de faciliter une allocation efficace des ressources à la fois dans le temps et dans l'espace (entre pays) entre les différents secteurs de l'économie dans un environnement incertain. Plus une économie est complexe plus le rôle des marchés financiers est important en tant que moyen de transfert de ressources et chaque fois qu'un nouvel outil financier est créé permettant de transférer les ressources d'un endroit où elles étaient peu rentable à un endroit qui offre une meilleur rentabilité, l'efficience globale s'accroît.

2.2.3.2. La mutualisation des ressources

Le marché financier offre un mécanisme qui permet d'une part de mettre en commun des ressources afin de créer des entreprises de grandes tailles et d'autre part de subdiviser la propriété de grande entreprise de nombreux propriétaires.

Ce mécanisme est appelé l'économie du pooling.

La possibilité de mettre des capitaux en commun est nécessaire à l'efficacité du processus de production et les entreprises ont besoin d'instrument de mutualisation pour obtenir des capitaux important à un moindre coût.

Parallèlement à la demande de mutualisation des entreprises celle des ménages répond à des besoins à la fois de diversification de leurs actifs et de l'utilité globalement la mutualisation joue un rôle social important est incontestable.

2.2.3.3. L'allocation et la gestion des risques

Le marché financier permet de transférer non seulement des fonds mais également des risques.

⁴⁴ Cours L2 du module marchés financiers de l'enseignante Mme Amokrane –FSEGC-Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

Admettons, que vous vouliez créer une entreprise dotée d'un capital de 1000 000 DA et ainsi financer :

Apport personnel 1 000 000(actions).

Autres investisseurs 600 000(actions).

Emprunt bancaire 300 000(dette).

Vous recevrez un transfert de fond de 900 000 DA mais parallèlement vous partagerez le risque de faillite avec les autres actionnaires ceux de la banque et les déposants de cette dernière.

Si certain, actionnaires vendent une partie de leurs actions à d'autres agents, ils transfèrent alors une partie de leur risques à d'autres personnes mais globalement le risque n'a ni diminuer, ni augmenter, il a simplement été reporté différemment en satisfaisant davantage les préférences des agents.

Les produits dérivés (contrats à termes) swaps, options...sont des contrats financiers bilatéraux qui servent à transférer des risques sans transférer des fonds ne déposant pas sur la titrisation d'un risque réel il n'ajoute pas un risque supplémentaire au risque globale de l'économie mais il contribue à assurer une allocation plus efficace du risque au sein de celle-ci.

2.2.3.4. La liquidité des valeurs mobilières à long terme

Le marché secondaire assure aux investisseurs la possibilité de se désengager et de se procurer de la monnaie en vendant leur actifs financier à LT avec un coût de transaction faible ce faisant il favorise l'acceptation par les investisseurs à la fois d'un risque plus élevé et d'une rentabilité plus faible permettant ainsi aux emprunteurs de se financer à un moindre coût.

Le transfert d'information par les prix.

Les prix des actifs cotés sur les marchés financiers fournissent une multitude d'information sur et pour le comportement des agents au plus bas coût possible ceux qui aide la prise décentralisé de décision.

Exemple 01 : Les taux et les prix des actifs sont des informations qui sont utilisés par les agents dans leur décision d'épargner, d'investir, de consommer et de répartir les richesses entre les différents actifs.

Exemple 02 : Le rendement exigé par les investisseurs pour prêter sans risque des fonds respectivement à CT à MT, et à LT peut être estimé à partir des marchés des bons du trésor négociable et des obligations d'états.

Exemple 03 : De même un indicateur de l'inflation anticipé peut être dans l'écart entre le

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

taux d'intérêt des obligations du trésor respectivement indexé et non indexé sur l'inflation.

Exemple 04 : Une mesure du risque propre à chaque entreprise qui émet des obligations peut par ailleurs être évaluée par l'écart de rendement existant entre le taux d'intérêt de cette obligation et celui des obligations d'état de même durées.

Remarque : Les prix des produits dérivés donnent des informations sur l'incertitude, le degré de risque et la volatilité des actifs anticipés par les agents.

En conclusion : par le transfert d'information sur les prix qu'il engendre le marché financier facilite une prise de décision décentralisée dans les différents secteurs de l'économie.

2.2.3.5. La gestion du problème des incitations

Pour Robert Merton, le marché financier et plus généralement le système financier fournit des moyens de gérer le problème des incitations qui se pose quand une partie prenante d'une transaction a des informations que l'autre partie n'a pas ou quand une personne agit en tant qu'agent d'une autre personne.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

Conclusion de la section 01

Le system bancaire algérien joue un rôle axial dans le système financier algérien. Il a subi plusieurs changements au fil du temps pour qu'il arrive à son état actuel. Le secteur bancaire national a été conçu et créé au service du projet de développement. Sans oublier qu'il occupe le second secteur, après celui des hydrocarbures.

La banque avant tout est un organisme financier, elle joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit les fonds que lui confient ceux qui en disposent ; et elle prête une partie de cet argent à ceux qui ont besoin. Elle a aussi un rôle dynamique dans la mesure où elle crée des capitaux. Elle remplit donc un rôle de service public. Elle joue un rôle clef dans le développement de l'entreprise.

La fonction principale d'une banque c'est le placement bancaire, qui est une forme d'épargne peu risquée, déposée auprès d'une banque et non d'une caisse d'épargne. La durée du placement est très variable, à court terme, moyen ou long terme. On constate deux types de marchés où elle exerce ce travail, le marché monétaire et le marché financier.

Section 02 : Cadre conceptuel de l'audit interne bancaire

La banque comme chaque entreprise souhaite obtenir des résultats économiques significatifs avec une croissance optimale et la meilleure répartition possible des risques. Les intérêts de toutes les parties qui interviennent à la réalisation de ces objectifs sont souvent convergents et contradictoires, pour cette raison la banque doit rendre des comptes et fournir certaines informations, répondant à ces préoccupations. Comme il ne servirait à rien de disposer d'information dont la qualité est douteuse, il est donc nécessaire d'effectuer un contrôle soit périodique ou permanent. Dans ce contexte l'audit interne est un examen critique de ces informations.

1. l'aspect historique et théorique de l'audit

Avant de présenter la définition de l'audit en général, et celle de l'audit interne en particulier, nous allons d'abord creuser l'audit jus qu'à son origine, qui remontent au début du Moyen âge. L'audit est une pratique très ancienne mais bénéfique pour la tenue des comptes, les dépositions se faisaient par orale dans une réunion, car la plus part des gens ne savaient lire ni écrire, c'est seulement en écoutant, qu'on peut contrôler et porter un jugement sur les comptes.

L'audit est un mot d'origine anglaise provenant du latin « auditus » qui signifie entendu.⁴⁵ Au début du moyen âge, les sumériens ont ressenti la nécessité de contrôler de la comptabilité des agents.⁴⁶ Ce contrôle se faisait par la comparaison de sources de documents d'enregistrements différentes afin de détecter les erreurs.

L'audit tant interne qu'externe s'est développé dans les grandes sociétés anglo-saxonnes en général et dans les sociétés américaines en particulier. Le mot est, par ailleurs, réutilisé lors de l'implantation en Europe des sociétés d'audit anglo-saxonnes dans les années '60 / '70. Ce n'est véritablement qu'à partir des années '80 que l'originalité et les spécificités de la fonction d'audit interne commencèrent à se dégager et à se préciser.

Affirmant que l'évolution n'est pas encore parvenue à son terme mais on peut, sans hésiter, avancer que l'audit interne est devenu au fil du temps une fonction universelle :

- Qui s'applique à toutes les organisations (entreprises, institutions, administrations).

⁴⁵Paul Robert- Dictionnaire de la langue française LE PETIT ROBERT 1- Edition 1992

⁴⁶VLAMINICK.H, « Histoire de la comptabilité » Edition 1979, p17.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

- Qui s'applique à toutes les fonctions, tous les processus et tous les cycles de chaque organisation.⁴⁷

Tableau 3: Système du Progrès de l'audit

Période	Prescripteur de l'audit	Auditeurs	Objectifs de l'audit
2000 avant J.C à 1700	Rois, empereurs, Églises et États	Clercs, Écrivains.	Punir pour les détournements de fonds. Protéger le patrimoine.
1700 à 1850	États, tribunaux commerciaux et actionnaires	Comptables.	Réprimer et punir les fraudeurs. protéger le patrimoine
1850 à 1900	États et actionnaires	Professionnels de la comptabilité Juristes.	Éviter les fraudes et attester la fiabilité du bilan.
1900 à 1940	États et actionnaires	Professionnels d'audit et de comptabilité.	Éviter les fraudes les erreurs et attester la sincérité et la régularité des états financiers historiques
A partir de 1990 à ces jours	États, tiers et Actionnaires	Professionnels d'audit et du conseil.	Attester l'image fidèle des comptes et qualité du contrôle interne dans le respect des normes. Protection contre la fraude internationale.

Source : LIONNEL COLLINS, GERARD VALIN, « audit et contrôle interne », Dalloz, Paris, 1992, Page 17.

⁴⁷Disponible sur «<https://www.uclouvain.be/372470.html>» consulté le 09/09/2021

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

En Algérie, la pratique de l'audit n'était reconnue qu'à travers les commissaires aux comptes ou des experts comptables, et même ces professionnels ne maîtrisaient pas assez cette discipline, car la plupart d'entre eux étaient des comptables au niveau des entreprises algériennes françaises avant l'indépendance, et peu d'entre eux avaient des diplômes qualifiés pour la mission. En effet, jusqu'à 1975, c'était le code de commerce français qui était en vigueur régissant le contrôle des comptes, des entreprises commerciales.

L'avènement de l'ordonnance numéro 7556 du 24-09-1975 a institué le nouveau code de commerce qui visait uniquement au départ les entreprises commerciales de droit privé. Cette période qui suivait l'avènement du PCN (Plan Comptable National) allait voir émerger l'audit financier externe hormis sa forme légale assurée dans le cadre du commissariat aux comptes et qui est apparu en Algérie avec la création de la Société Nationale de la Comptabilité. Cette société publique a été mise en place pour accompagner l'installation du PCN dans les sociétés nationales. La principale mission de la Société Nationale de la Comptabilité est la mise en place des procédures comptables et financières au sein de l'entreprise publique et la formation des auditeurs internes. Plus tard la loi 80-05 relative à l'exercice de la fonction de contrôle par la cour des comptes a été instituée par l'article 1990 de la constitution de 1976. En 1985 c'était la création des commissaires aux comptes conformes aux pratiques usuelles au niveau international. Toutefois l'entreprise algérienne n'avait qu'un seul type de contrôle celui des commissaires aux comptes ou l'expert-comptable jusqu'à la promulgation de la loi 88-01 portant loi d'orientation sur l'entreprise publique économique et qui a donné naissance à une nouvelle vision de contrôle de l'audit de l'entreprise. Selon l'article 40, Les entreprises publiques et économiques sont tenues d'organiser et renforcer les structures internes d'audit d'entreprise et d'améliorer d'une manière constante leurs procédés de fonctionnement et de gestion⁴⁸.

Pour conclure, la fonction de l'audit interne a subi des changements significatifs au cours du siècle dernier, l'objectif principal de la fonction d'audit interne est passé de la détection des fraudes à aider les gens dans la prise de décisions en commençant par une évaluation des risques.

⁴⁸ DJELAL AMEUR NEZHA, Mémoire de magistère, option : management, audit, comptabilité et contrôle, thème : le rôle de la fonction audit interne dans la prise de décision cas du groupe ERCO, P 77,78(2006/2007).

2. Audit et audit interne : quelles définitions ? ; évolution historique pour l'audit interne

Depuis très longtemps, l'audit fait l'objet d'une mission de contrôle, cette mission reflète l'image fidèle de l'entreprise à cet audit. Dans le monde des marchés financiers, et plus particulièrement les banques et les établissements financiers, l'audit peut faire la perle des contrôleurs vu la sensibilité de ce secteur.

2.1. Définition de l'audit

Lors des premières assises l'audit en France (mars 1985) le groupe de travail présidé par les présidents de l'ordre et de la compagnie, a constaté que l'ensemble des utilisateurs s'accordent pour définir au sens large l'audit comme « une démarche ou une méthodologie menée de façon cohérente par des professionnels utilisant un ensemble technique d'information et d'évaluation afin de porter un jugement motivé et indépendant, faisant référence à des normes sur l'évaluation, l'appréciation, la fiabilité ou l'efficacité des systèmes et procédure d'une organisation ». ⁴⁹

Cette définition était accompagnée par un texte d'explication ;

Dans l'entreprise qui constitue son cadre privilégié d'exercice, l'audit comprend généralement deux grandes approches selon l'objectif poursuivi :

- L'appréciation de la qualité de l'information (il s'agit de formuler une opinion sur les informations produites par l'entreprise).
- L'appréciation des performances et de l'efficacité des systèmes d'informations et d'organisation. »

Au sens restreints, l'audit se définit comme l'émission d'une opinion motivée sur la correspondance entre un réel et un existant.

La définition de l'audit insiste sur l'indépendance, c'est une condition impérative« l'indépendance est tellement importante pour tout type d'audit qu'elle est même indissociable du terme audit » ⁵⁰

⁴⁹ COLLINS. L; VALIN. G « Audit et contrôle interne Aspects financier ; opérationnel et stratégique » 4^{ème} édition Dalloz-Sirey(1997) P.22

⁵⁰ RK. Mautz HA. Sharaf, « The philosophy of auditing » American Accounting Association, 1961.

2.2. Évolution historique de l'audit interne

Après la crise économique de 1929, l'audit est devenu un processus obligatoire aux États-Unis. A cet effet, la Securities and exchange act de 1934 a créé la Securities and exchange commission (SEC) qui a donné l'autorité pour la diffusion des normes comptables et préciser les tâches de surveillance des auditeurs. En conséquence, the American institute of certified public accountants (L'AICPA) a publié le Statement On Auditing Procédure (SAP) en octobre 1939.

En 1977 une organisation internationale de la profession comptable nommée « The international federation of accountants » a été fondée dans le but de créer une forte profession comptable. En 1996, l'IFAC était composée de 119 organismes comptables professionnels de 86 pays. Il s'agit notamment, des experts-de l'industrie, du commerce, du secteur public, de l'éducation et ceux en rapport avec la pratique privée. La mission de L'IFAC est le développement et la valorisation de la profession pour lui permettre de fournir des services de qualité élevée et constante pour l'intérêt public.⁵¹

A partir du début du 21e siècle, la nécessité d'émettre un jugement sur la validité globale des états financiers apparait parallèlement à la recherche de fraude ou d'erreurs.

Les méthodes de sondage sur les pièces justificatives, par opposition à leurs vérifications détaillées, font leur apparition.

Cette évolution a été imposée par la forte croissance de la taille des organisations contrôlées qui a augmenté le coût des audits.⁵²

De nos jours l'audit ne se limite pas à la fonction finance et comptabilité mais s'étend également à tous les domaines, on parle ainsi d'audit marketing, d'audit d'environnement, d'audit social,..., autrement dit, d'audit interne.

2.3. Définition de l'audit interne

Selon l'institut international des auditeurs (IIA) : «L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur

⁵¹ BELHACHEMI Amina, thèse doctorat, apport de l'audit opérationnel interne dans la réduction abus de la rémunération des dirigeants, université de Tlemcen, 2014, p80)

⁵² Benhayounsadafi.M.AY, « Levier de performance dans l'organisation publique, étude du cas drapor », institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises, rabat, 2001, P.8

ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité»⁵³

L'audit interne a pour mission de décortiquer le fonctionnement de l'entreprise afin de détecter les défauts et les risques susceptibles de mettre en cause le plan de marche fixé par le management.

3. Caractéristique et objectif de l'audit interne

Dans cette partie nous allons d'abord présenter les caractéristiques de l'audit et par la suite décrire ces objectifs.

3.1. Caractéristique de l'audit interne

L'audit interne s'occupe de tout ce que devrait faire un manager pour s'assurer la bonne maîtrise de ses activités.

A partir de la définition citée ci-dessus, l'audit interne est une :

3.1.1. Activité indépendante et objective

- **Principe d'indépendance** : c'est une condition essentielle pour l'exercice de la fonction d'audit, cela implique le rattachement de la fonction au niveau hiérarchique le plus élevé et les pouvoirs les plus étendue, et le détachement des tâches opérationnelles
- **Principe de l'objectivité** : requiert de l'auditeur la réalisation de ses missions et la présentation de ses conclusions en toutes indépendance, honnêteté intellectuelle, loyauté et impartialité, pour cela, il ne doit pas être dans une position où il est à la fois juge et partie.

3.1.2. Activité d'assurance

C'est un examen objectif d'éléments probants, effectué en vue de fournir à l'organisation une évaluation indépendante des processus de management des risques, de contrôle ou de gouvernement d'entreprise.

3.1.3. Activité d'appréciation du contrôle interne

L'audit interne est une fonction d'appréciation et d'évaluation dont la tâche essentielle est, notamment, la validation du contrôle interne via :

⁵³SCHIK.P, VERA.J, BOURROUILH. OParège, « Audit Interne et Référentiel de Risques : Gouvernance. Management des risques. Contrôle interne », édition DUNOD Paris, 2010.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

- la détection de dysfonctionnements éventuels ;
- L'analyse critique des procédures.

3.1.4. Activité de conseil

Cette activité de conseil a pour objectif de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation. Exemple: conseil, conception de processus et formation.

3.2. Objectif de l'audit interne

Des nombreux auteurs proposent de classer les objectifs de l'audit interne en trois niveaux selon qu'ils intéressent la régularité et /ou la conformité aux règles et aux procédures, l'efficacité des choix effectués dans l'entreprise ou la pertinence de la politique générale de l'entreprise. Cette classification des objectifs peuvent également être subdivisé en deux étapes qui y sont :

- Assurance à la Direction l'application de ses politiques et directives et la qualité du contrôle interne.
- Aider les responsables concernés à améliorer leur niveau de contrôle et leur efficacité (les aider à se contrôler). On peut expliciter les objectifs de l'audit interne sous l'angle de quatre apports et de s'assurer de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de :
 - maîtriser les risques.
 - Veiller de manière permanente à l'efficacité de son fonctionnement ;
 - Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité ;
 - Informer régulièrement, de manière indépendante la direction générale ; l'organe délibérant et le comité d'audit de l'état du contrôle interne ;
 - vérifier si le contrôle interne remplit sa mission sans défaillance.

L'objectif de l'audit interne est d'assister les membres de la direction dans l'exercice efficace de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, des appréciations, des recommandations, et des commentaires pertinents concernant les activités examinées.⁵⁴

4. Organisation et positionnement de l'audit interne

Nous allons parler en premier temps sur l'organisation de l'audit interne et par la suite sur son positionnement.

⁵⁴ COLLINS, Lionel ; VALIN Gérard, Op Cit P 23

4.1. Organisation de l'audit interne

Nous allons parler sur les normes d'audit en premier lieu et après sur la charte d'audit

4.1.1. Les normes de l'audit interne

L'audit interne est exercé dans différents environnements juridiques et culturels, ainsi que dans des organisations dont (l'objet, la taille, la complexité et la structure) sont divers.

Ces différences entre les différents contextes peuvent influencer la pratique de l'audit interne dans chaque environnement. Pour être efficace, une activité d'audit interne doit disposer des ressources et des moyens nécessaires et se conformer à la structure d'audit interne adoptée à l'échelle internationale. L'auditeur interne est appelé à respecter les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Les normes se composent des normes de qualification (serie100) qui indiquent les caractéristiques que doivent présenter les auditeurs internes et les normes de fonctionnement (série 2000) décrivant la nature des activités d'audit interne.

4.1.1.1. Les composantes des normes de l'audit interne⁵⁵

Les composantes de normes de l'audit interne comprennent les normes de qualifications et les normes de fonctionnement.

4.1.1.1.1. Les normes de qualification

Elles énoncent les caractéristiques que doivent présenter les organisations et les 'personnes accomplissant la mission d'audit interne (compétences professionnelle, formation, pouvoirs et responsabilités, objectifs...).

➤ Norme 1000 : mission, pouvoirs et responsabilités

La mission, pouvoirs et responsabilités de l'audit interne doivent être formellement définis dans une charte d'audit interne, et doivent être cohérents avec la définition.

➤ Norme 1100 : indépendance et objectivité

L'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité.

⁵⁵Cours de Mme BOUGHERABA Ouassila, module « Communication et Rédaction des rapports d'Audit » au M1 à l'UMMTO (2020)

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

➤ **Norme 1200 : compétence et conscience professionnelle**

Les missions doivent être conduites avec compétence et conscience professionnelle.

4.1.1.1.2. Les normes de fonctionnement :

Elles décrivent la nature des missions d'audit et définissent des critères de qualité permettant de mesurer la performance des services fournis.

➤ **Norme 2000 : gestion de l'audit interne**

Le responsable de l'audit interne doit gérer efficacement cette activité de façon à garantir une valeur ajoutée à l'organisation.

➤ **Norme 2200 : planification de la mission**

Les auditeurs internes doivent concevoir et documenter un plan pour chaque mission. Ce plan de mission précise les objectifs, les champs d'interventions, la date et la durée de la mission, ainsi que les ressources allouées.

- **2210 : Objectifs de la mission :** Ils doivent être précis pour chaque mission.
- **2220 : Le champ de la mission :** il doit être suffisant pour atteindre les objectifs de la mission.
- **2230 : Ressources affectées à la mission :** les auditeurs internes doivent déterminer les ressources appropriées et suffisantes pour atteindre les objectifs de la mission.

➤ **Norme 2300 : accomplissement des missions**

Les auditeurs internes doivent identifier, analyser, évaluer et documenter les informations nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission.

➤ **Norme 2400 : communication des résultats**

Les auditeurs internes doivent communiquer les résultats de mission.

- **2410 : Contenu de la mission :** La communication doit inclure les objectifs et le champ de la mission, ainsi que les conclusions, les recommandations et plans d'actions.
- **2420 : Qualité de la communication :** La communication doit être exacte, objective, constructive et émise au temps utile.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

➤ Norme 2500 : suivi des progrès

Le responsable de l'audit interne doit mettre en place et tenir à jour un système permettant de surveiller la suite donnée aux résultats communiqués au management.

Tableau 4: les normes de qualification et de fonctionnement

Normes de qualification	Normes de fonctionnement.
« Ce que sont l'audit interne et les auditeurs »	« Ce qu'ils font »
1000 : Mission, pouvoir et responsabilité	2000 – Gestion de l'audit interne
1100 : indépendance et objectivité	2010 – Planification
1110- indépendance dans l'organisation	2020 – Communication et approbation
1120- Objectivité individuelle	2030 – Gestion des ressources
1130- Atteintes à l'indépendance et à l'objectivité	2040 – Règles et procédures
1200 : Compétence et conscience professionnelle	2050 – Coordination
1210- Compétence	2060 – Rapports au Conseil et à la direction générale
1220- Conscience professionnelle	2100 – Nature du travail
1230- Formation professionnelle	2110 – Management des risques
1300 : programme d'assurance et de la qualité	2120 – Contrôle
1310- Évaluation du programme qualité	2130 – Gouvernement d'entreprise
1311- Évaluations interne	2200 – Planification de la mission
1312- Évaluation externe	2201 – Considérations relatives à la Planification
1320- Rapport relatifs au programme qualité	2210 – Objectifs de la mission
1330- Utilisation de la mention « conduit conformément aux normes »	2220 – Champ de la mission
1340- Indication de non-conformité	2230 – Ressources affectées à la mission
	2240 – Programme de travail de la mission

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

	2300 – Accomplissement de la mission
	2310 – Identification des informations
	2320 – Analyse et évaluation
	2330 – Documentation des informations
	2340 – Supervision de la mission
	2400 – Communication des résultats
	2410 – Contenu de la communication
	2420 – Qualité de la communication
	2421 – Erreurs et omissions
	2430 – Indication de non-conformité aux normes
	2440 – Diffusion des résultats
	2500 – Surveillance des actions de progrès
	2600 – Acceptation des risques par la direction générale

Source: Schick P, « Memento d'audit interne. Dunod », 2007, Paris, p.217

4.1.1.2. Objectifs des normes de l'audit interne

Les normes définissent les principes fondamentaux de la pratique de l'audit interne. Elles fournissent un cadre de référence pour la réalisation et la promotion d'un large champ d'intervention d'audit interne à valeur ajoutée.

Elles permettent de déterminer dans le détail les procédures et les pratiques à suivre pour la planification et l'exécution des différentes tâches d'audit ainsi que pour l'établissement des rapports correspondants.

4.1.2. La charte d'audit interne

La charte un document officiel qui précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de cette activité. Elle définit la position de l'audit interne dans l'organisation ; autorise l'accès

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

aux documents, aux personnes et aux biens nécessaires à la réalisation des missions ; définit le champ des activités d'audit interne. L'approbation finale de la charte d'audit interne relève de la responsabilité du conseil d'administration.⁵⁶

La charte doit être confiée au responsable de la Direction d'Audit ou à l'un de ses collaborateurs les plus expérimentés. Ce qui suppose une parfaite connaissance tant de l'Audit Interne que de la culture de l'organisation. Avant toute diffusion, la Charte doit être validée par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance ou d'Administration.

Les normes de qualification, d'indépendance et de suivi soulignent que la Charte doit ⁵⁷

Définir les objectifs de l'Audit l'Interne ou la mission de l'Audit Interne (scope of work); définir les pouvoirs et responsabilités; définir la position du service d'Audit Interne dans l'organisation. La composition et le fonctionnement d'un éventuel Comité d'Audit sont parfois décrits dans la Charte. Elle doit définir la nature et l'étendue des missions d'Audit (mission d'assurance et missions de conseils internes et externes à l'organisation); Autoriser l'accès aux documents, aux personnes et aux biens, nécessaires à la bonne exécution des Audits;

La charte est considérée comme un support de communication Interne et externe. En interne, elle sera diffusée à l'ensemble du personnel. En externe, elle sera communiquée aux actionnaires et investisseurs institutionnels et privés, du moment qu'elle atteste de la cohérence du système de contrôle interne et de gouvernance.

4.2. Positionnement de l'audit interne

L'objectif est de préciser clairement comment se situe l'audit interne par rapport à ces fonctions voisines. Pour éviter toute confusion, on doit préciser clairement la situation de l'audit interne par rapport :

- à l'audit externe ;
- à l'inspection ;
- au contrôle de gestion.

Selon l'ouvrage de Jacques Renard on peut positionner l'audit interne par rapport à ses facteurs voisins comme suit⁵⁸:

⁵⁶Mme. BOUKHENNOUFA Rabea ; Melle. TEZKRATT Malika (promotion 2015-2016) « Audit et Gestion des Risques du Contrôle Interne au sein d'une Entreprise Cas : ORFEE du Groupe BCR Bordj Menaiel » P 53

⁵⁷ Melle. HAMICHE DYANA ; Melle. NEKI MOUNIA (promotion 2015-2016) « Le rôle de l'audit interne dans l'amélioration de la Gouvernance d'une banque : Cas de l'inspection régionale de la BADR banque », 2016, P29

4.2.1. L'audit externe

Si à l'origine, l'audit interne est né de l'internalisation d'une partie de l'activité de l'audit financier externe, les évolutions qu'ont connues ses métiers font qu'il s'agit actuellement de deux activités distinctes. La définition de l'audit externe est universellement admise.

L'audit externe est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers. En effet l'audit externe fournit un rapport sur les comptes préparé par le conseil, c'est-à-dire il vérifie que ces comptes donnent une image fidèle. On peut distinguer deux types d'audit externe :

➤ L'audit légal

C'est un examen critique exercé par des professionnels indépendants, appelés commissaires aux comptes, dont le but est d'examiner la régularité et la sincérité des états financiers et l'image fidèle des comptes pour formuler une opinion sur la certification.

Comme son nom l'indique, l'« audit légal » est imposé par la loi. En Algérie, l'audit légal ou le commissariat aux comptes est une profession libérale réglementée. Elle est exercée par le CAC et par l'expert-comptable.

La mission primordiale du CAC consiste à s'assurer de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des états financiers.

Les activités de commissariat aux comptes sont réalisées soit par des personnes physiques ou par des personnes morales.

➤ L'audit contractuel

Comme son nom l'indique, l'audit contractuel est un examen de vérification effectué par un Professionnel qui est lié à l'organisation par un contrat.

Les missions d'audit comptable et financier réalisées par l'expert-comptable sont des missions contractuelles. L'expert-comptable cherche, essentiellement, à s'assurer de la fiabilité et de l'exactitude des comptes.

⁵⁸RENARD Jacques « Théorie et pratique de l'audit interne » 7^{ème} éditions ; EYROLLES ; 05 Janvier 2010 ; P 79

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

Les activités d'expertise comptable sont réalisées soit par des personnes physiques ou par des personnes morales.

Tableau 5:La comparaison entre l'audit interne et l'audit externe.

	Audit Interne	Audit Externe
Mandat	De la direction générale pour les responsables de l'entreprise	Du conseil de l'administration (officiellement de l'assemblée générale)
Mission	Liées à toutes les fonctions : déclenchement une décision. Tous les types d'audit et tous les sujets	Liée à la certification des comptes. Audit de régularité uniquement dans le domaine comptable
Conclusion	Donner des recommandations et suivre leur application. Obligation de résultat	Obligation de moyens.

Source : Schick P, (2007) P.52.

4.2.1.1. Principales différences entre audit interne et audit externe

Les deux formes d'audit utilisent les mêmes méthodes d'investigations, de plus elles respectent toutes deux l'interdiction de toute immixtion dans la gestion de l'organisme, néanmoins, ces deux formes présentent certaines différences :

- **Quant au statut :** L'auditeur interne est un membre du personnel de l'organisation (un salarié de l'entité) contrairement à l'auditeur externe est un prestataire de service juridiquement indépendant (commissaire aux comptes ou un auditeur contractuel).
- **Quant aux objectifs de l'audit :** L'auditeur interne permet d'apprécier la bonne maîtrise des activités de l'entreprise (contrôle interne) afin d'améliorer ces actions, alors que l'auditeur externe aura pour objectif de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes résultats et états financiers.

- **Quant au champ d'application de l'audit** : L'audit externe est principalement un audit financier et comptable (appliqué à un seul domaine de l'organisme), l'audit interne s'intéresse à tous les domaines.
- **Quant à la périodicité des audits** : L'audit interne est permanent. L'auditeur interne travail en permanence sur des missions planifiées ; l'auditeur externe ne travaille que par intermittence dans l'organisation considérée.
- **Quant à la prévention de la fraude** : L'auditeur interne est directement concerné par la prévention de la fraude, à la différence de l'auditeur externe qui n'est directement concerné par le contrôle de la fraude que lorsque celle-ci est susceptible d'avoir des répercussions significatives sur les états financiers et le résultat.
- **Quant à l'indépendance** : L'indépendance de l'auditeur interne est garantie par un rattachement au plus haut niveau de la hiérarchie. Ce qui fait que l'auditeur interne est intrinsèquement indépendant. Par contre, La mission de l'auditeur externe est exercée par des cabinets indépendants de l'organisation. Ainsi, sa neutralité lui permet d'exercer sa mission avec objectivité.

4.2.1.2. La complémentarité entre l'audit interne et l'audit externe

L'audit interne est un complément de l'audit externe : utiliser certains travaux de l'audit interne pour étayer sa démonstration en vue d'apprécier la régularité et la sincérité et l'image fidèle des comptes.

L'audit externe est un complément de l'audit interne : après la mission d'un professionnel (auditeur externe) pour l'appréciation des affaires, au sein de l'entreprise, l'auditeur interne peut prendre en considération cette appréciation, qui peut le conduire à en tirer davantage d'informations pour mieux appuyer ses arguments. L'auditeur externe dispose d'informations et de connaissances sur l'environnement et sur d'autres entreprises de même nature et de même activité.

4.2.2. L'inspection⁵⁹

Les confusions entre l'inspection et l'audit interne sont nombreuses et les distinctions sont plus subtiles car comme l'auditeur interne, l'inspecteur est membre à part entière du personnel de l'organisation, cette confusion est distinguée en vocabulaire. Puisque nous trouvons parfois des inspecteurs qui à la fois font de l'audit, et de l'audit interne.

⁵⁹Melle. HAMICHE DYANA ; Melle. NEKI MOUNIA « Le rôle de l'audit interne dans l'amélioration de la Gouvernance d'une banque : Cas de l'inspection régionale de la BADR banque », 2016, P 34

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

Au sein d'une organisation, nous y trouverons une fonction d'inspection ou une direction d'inspection. Dans le cas de l'absence de cette fonction, la hiérarchie assume cette fonction.

À la différence de l'audit interne, l'Inspection :

- n'a pas pour vocation d'interpréter ou de remettre en cause les règles et directives. Si elle le fait, c'est que l'on est en présence d'une inspection qui exerce, au moins pour partie, une fonction d'audit ;
- réalise plus des contrôles exhaustifs que de simples tests aléatoires ;
- peut intervenir spontanément et de son propre chef, alors que l'audit interne n'intervient que sur un mandat ;
- va éventuellement se saisir des révélations de l'audit interne pour inspecter les opérateurs impliqués ou susceptibles de l'être.

Tableau 6:La comparaison entre l'audit interne et l'inspection.

	Audit interne	Inspection
Régularité Efficacité	Contrôler le respect des règles et leur Pertinence	Contrôler les respects des règles sans les interpréter ni les remettre en cause
Méthodes et objectif	Remonte aux causes pour élaborer des recommandations dont le but est d'améliorer la performance de l'entreprise	Identifier les actions nécessaires pour les réparer et le remettre en ordre
Évaluation	Considère que le responsable est toujours responsable. Donc critiquer et accuser les systèmes et non les hommes évalués le fonctionnement des systèmes	Déterminer les responsables et accuser, sanctionner les responsables. Evaluer le comportement des hommes. Parfois même leurs compétences et Qualités

Source: P. SCHICK, Memento d'audit interne. Paris Dunod, 2007. p.54

4.2.3. L'audit interne et le contrôle de gestion⁶⁰

La fonction d'audit interne et le contrôle de gestion, on évoluée de la même façon. L'audit interne est passé d'un simple contrôle de compatibilité à l'instance au management quant au

⁶⁰BENGERNAOUIT. Farid « : le rôle de l'audit interne et l'audit comptable et financier dans la prise de décision dans les entreprises économiques ; Cas d'un échantillon du : groupe AVICOLE oues » 2016 ; P.11

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

contrôle de gestion d'une simple analyse des coûts au contrôle budgétaire puis à un véritable pilotage de l'entreprise, pour cette raison, nous avons du mal à les différencier.

Malgré cette ressemblance, nous trouvons toujours des différences pour permettre de les identifier avec leurs particularités.

➤ Les ressemblances

- Les deux fonctions couvrent l'ensemble des fonctions de l'entreprise donc elles sont universelles.
- Les deux fonctions ne sont pas opérationnelles (l'audit interne et le contrôle de gestion recommandent, et attirent l'attention).
- Elles sont attachées à haut niveau de la hiérarchie.

➤ Les différences

- L'audit interne a pour objectif d'apprécier le contrôle interne, mais par contre le contrôle de gestion s'intéresse à l'information plutôt qu'aux procédures.
- L'auditeur interne réalise sa mission tout au long de l'année en fonction du risque, alors que le contrôle de gestion est une activité largement dépendante des résultats de l'entreprise et de la périodicité du reporting.
- La méthode de travail de l'audit interne est spécifique, par contre pour le contrôle de gestion ces méthodes s'appuient sur les informations des opérationnels.

➤ les complémentarités

L'auditeur interne apporte au contrôle de gestion des informations pertinentes pour lui permettre de juger le bon fonctionnement des processus. L'audit interne va se prévaloir du contrôle de gestion des informations à prendre en compte dans ces missions

Tableau 7: La comparaison entre l'audit interne et le contrôle de gestion

Audit interne	Contrôle de gestion
Comment fonctionne ce qui existe, comment l'améliorer	Où voulons-nous aller, par où passer ?
Photos périodiques et détaillées	Cinéma continu et global
Contrôler l'application des directives, la fiabilité des informations. Audite la fonction de contrôle de gestion	Planifie et suit les opérations et leur résultats. Analyse le budget du service d'auditeur
Mécanicien de chaque secteur	Navigateur de l'ensemble des secteurs

Source : P. SCHICK. Memento d'audit interne. Paris, Dunod, 2007, p.59.

5. Typologie, missions et outils de l'audit interne

Nous allons présenter cette partie par ordre relatif au titre.

5.1. Les typologies usuelles de l'audit interne

Dans le domaine de l'audit interne on distingue plus d'une vingtaine de qualificatifs : audit comptable, audit financier, audit informatique, audit stratégique, audit intégré...etc.

Ces domaines d'audit interne peuvent être singularisés en fonction de trois aspects :

5.1.1. Audit de conformité et/ou de régularité

La démarche de l'auditeur consiste à comparer ce qui existe à un référentiel donné (lois, procédures...).

Le travail de l'auditeur consiste à vérifier la bonne application des lois et règles, procédures, descriptions de postes, organigrammes.... En fonction des constats l'auditeur signale dans son rapport les anomalies, analyse les causes et les conséquences, et propose des recommandations.

5.1.2. L'audit d'efficacité

Dans ce type d'audit il n'y a pas de référentiel, mais l'auditeur use de ses connaissances (**le savoir**), son comportement (**le savoir être**) et sa maîtrise de la communication (**le faire savoir**), pour émettre une opinion sur la qualité et la pertinence des procédures, méthodes, structures et organisation...

L'audit d'efficacité appelé aussi de performance, englobe à la fois deux notions celle de l'**efficacité** et de l'**efficience** :

- **L'efficacité** : dont le critère est l'atteinte des objectifs fixés, autrement dit c'est le degré d'atteinte des objectifs quels que soient les moyens utilisés.
- **L'efficience** : dont le critère est de faire le mieux possible en fonction des contraintes et moyens disponibles, autrement dit « c'est le rapport entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvres pour obtenir ».

5.1.3. L'audit de management :

Pratiquer l'audit de management c'est observer les choix, les mesurer dans leurs conséquences et attirer l'attention sur les risques ou les incohérences.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

« L'audit de management consiste à évaluer la qualité de l'approche du risque et du contrôle interne adoptée par les managers, dans le cadre des objectifs de management »

Le travail de l'auditeur interne dans le cadre d'une mission d'audit de management consiste à :

- S'assurer que l'audit a une parfaite connaissance, comprend et applique la politique de l'établissement en matière de gestion des risques et de contrôle interne.
- Analyser la cohérence de cette politique avec la stratégie de l'établissement.

5.2. Les missions de l'audit interne

La mission d'audit se réalise en trois grandes étapes, au moyen d'une approche faisant participer le gestionnaire en le considérant comme partenaire.

5.2.1. La planification de la mission

Cette étape commence par une réunion d'ouverture entre l'équipe d'audit et l'entreprise à auditer.

L'objectif est de cadrer et d'orienter la mission d'audit, l'auditeur interne doit connaître de près l'entreprise à auditer, le décomposer en simple activités susceptibles d'être auditées afin que le travail soit facile, simple et précis.

Une identification des risques est importante (savoir où se situent les risques et non de les analyser dans le détail de leurs causes et conséquences)

C'est durant cette phase que l'auditeur cherche à l'identification des forces et faiblesses dont l'examen sera l'objet de la phase de réalisation

5.2.2. La phase de réalisation (exécution)

C'est une phase durant laquelle l'auditeur interne analyse les informations collectées et va constituer les preuves d'audit.

C'est la phase la plus longue des étapes de l'audit interne, le personnel du bureau de l'audit examine le fonctionnement des unités en question et tente de mieux comprendre leurs fonctions. Il passe en entrevue le personnel clé et observe les pratiques et l'application des administratives à suivre.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

L'objectif de cette étape est de réunir des informations probantes, suffisantes, pertinentes et fiables pour permettre aux auditeurs de répondre aux questions de l'audit et d'étayer toutes les observations formulées dans le rapport d'audit.

Les outils sont : questionnaire du contrôle interne, les tests, interviews, sondage.

5.2.3. La phase de clôture

Les résultats obtenus à l'étape d'exécution sont compilés dans un rapport d'audit sous forme d'observations et recommandations et sont ensuite présentés aux gestionnaires pour discussion. Afin de donner suite aux observations et aux recommandations d'audit, un plan d'action incluant des échéances est demandé à la direction générale. Ce plan d'action est inclus dans le rapport final qui est transmis à la direction. Un sommaire du rapport, de même que le plan d'action sont ensuite transmis au comité d'audit pour étude.

5.3. Les outils de l'audit interne

Les outils de l'audit interne sont multiples, l'ensemble de ses instruments permettent à l'auditeur de mener ses travaux avec objectivité et efficacité.

5.3.1. Les outils de description :

- **L'Observation physique** : L'auditeur interne n'est pas quelqu'un qui reste dans son bureau : il saisit toutes les occasions pour aller sur le terrain et pratiquer l'observation physique. L'observation physique par l'auditeur est un outil d'application universelle car tout est observable. Il permet de s'assurer de l'existence physique du bien.
- **L'observation des documents** : Elle consiste à vérifier les documents et chercher les anomalies.
- **Observation des comportements** : Il existe deux grandes catégories d'observation : **l'observation directe** (qui permet le constat immédiat du phénomène) et **l'observation indirecte** (qui fait appel à un tiers qui va observer pour le compte de l'auditeur et va lui communiquer le résultat de son observation).

5.3.2. La narration

Il existe deux sortes de narration, toutes les deux sont utilisées en audit interne: la narration par l'audité qui est orale, et la narration par l'auditeur qui est écrite.

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

La narration par l'audité est la plus riche, c'est elle qui apporte le plus d'enseignements ; tandis que la narration par l'auditeur n'est qu'une mise en ordre des idées et des connaissances.

5.3.3. L'organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel, va être construit par l'auditeur, si celui-ci le juge nécessaire, pour y voir plus clair. L'auditeur le dessine à partir d'informations recueillies par observations, interviews, narrations...

5.3.4. La piste d'audit

La piste d'audit est définie comme un ensemble de procédures internes permanentes. Ce fut à l'origine - et c'est encore - un outil de contrôle comptable, applicable désormais aux comptabilités informatisées. Des dispositions réglementaires et professionnelles ont rendu cette piste d'audit obligatoire.

5.3.5. La grille d'analyse des tâches et Le diagramme de circulation :

La grille d'analyse des tâches est statique, le diagramme de circulation est dynamique : l'un est la photographie, l'autre le cinéma. La grille d'analyse va relier l'organigramme fonctionnel à l'organigramme hiérarchique et justifier les analyses de postes tandis que Le diagramme de circulation, ou flow chart, permet de représenter la circulation des documents entre les différentes fonctions et centres de responsabilité, d'indiquer leur origine et leur origine.

Par ailleurs l'activité d'audit interne dont le but est d'apprécier l'existence, la bonne application et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne. Nous allons voir ce que s'est le contrôle interne dans la partie suivante.

6. Le contrôle interne (CI)

Le contrôle interne est parfois confondu avec l'audit interne, ce dernier est un service au sein de la banque alors que le contrôle interne ne correspond ni à un service ni à une fonction mais à des éléments d'organisations que l'on retrouve dans tous les services de l'entreprise.

Depuis quelques années, les notions de contrôle interne ont pénétré tous les domaines de l'activité économiques, non seulement dans les pays développés, mais également les en développement, non seulement dans le secteur privé mais également public. Faire ce constat ne veut pas dire que toutes les organisations professionnelles d'auditeurs ont la même

conception de ce qu'est le contrôle interne. Nonobstant tout le monde tombe d'accord que l'auditeur doit obligatoirement tenir compte de l'efficacité du contrôle interne lorsqu'il entreprend la planification de sa mission.

Quels que soient les objectifs d'un audit, il commence toujours par une étude complète ou partielle de contrôle interne, dont nous allons examiner les définitions et leurs significations.

6.1. Définitions du contrôle interne et composant

Dans un premier temps nous allons définir le contrôle interne et deuxième temps de parler sur ses composantes.

6.1.1. Définition du contrôle interne(CI)⁶¹

Plusieurs définitions ont été consacrées à ce concept, mais nous avons incorporé celles fournies par l'Ordre des Expert-comptable et Comptable Agréés (OECCA), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) et celle retenue par Autorité des Marché Financier (AMF).

- **Selon OECCA en 1997** : « Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci »
- **Selon CNCC en 1987** : «Le Contrôle Interne est constitué par l'ensemble des mesures de contrôle comptable ou autre, que la direction définit, applique et surveille, sous sa responsabilité, afin d'assurer la protection du patrimoine, la régularité et la sincérité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en résultent ».
- **AMF en 2006** : « Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :
 - Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
 - Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité».

⁶¹ COLLINS, Lionel ; VALIN Gérard, Op Cit P 35

6.1.2. Les composantes du contrôle interne

Pratiquement, le contrôle interne est composé de :

- Le système d'organisation qui comprend le schéma d'organisation et les attributions ;
- le système de documentation et d'information qui comprend les procédures de gestion;
- le système de preuves qui comprend, essentiellement, les éléments probants ;
- les moyens matériels de protection ;
- le personnel : qui accomplit les tâches et assume les responsabilités ;
- le système de délégation et de supervision.

6.2. Les objectifs du contrôle interne :

Les objectifs du C.I que nous pouvons identifier à travers les 3 définitions précédentes sont :

- Maîtrise de l'entreprise : conduite ordonnée et efficace des opérations
- Sauvegarder les actifs : protection du patrimoine
- Assurer la qualité de l'information : régularité et sincérité
- Application des instructions de la direction : respect des politiques plan et procédure.

6.3. Condition d'un bon contrôle interne :

La gestion des risques est un préalable à un bon contrôle interne. D'où l'exigence d'une approche logique, et globale de l'appréciation des risques. Les cinq composantes du contrôle interne inspirées de celles du référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et dont l'auditeur doit tenir compte dans sa quête de la compréhension du contrôle interne de l'entité sont les suivantes:⁶²

- L'environnement de contrôle ;
- La procédure d'évaluation des risques de l'entité ;
- Système d'information concernant les enregistrements comptables et la communication ;
- Les activités de contrôle ;
- La surveillance des contrôles (pilotage).

⁶² HAMZAOUI. M, « Audit gestion des risques et contrôle interne », Edition village mondial, paris, 2005, p108)

Conclusion de la section 02 :

D'après le développement de cette section nous avons déduit que L'audit interne à connue une grande expansion, il représente un élément indispensable dans l'entreprise et une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ces opération, lui apporte ses conseil pour l'amélioration et contribue à créer de la valeur ajoutée.

En outre l'audit interne contribue à la fiabilité et l'efficacité du système de contrôle interne qui assure la protection du patrimoine de l'entreprise et qui permet aux managers de connaître les points faibles et les points forts de l'entité. Le contrôle interne est un dispositif mis en place permettant de maîtriser le risque.

Il est à rappeler qu'un contrôle interne bien conçu bien appliquer contribue à la bonne réalisation d'une mission d'audit et de même un contrôle interne mauvais conçu mal appliquer d'où une mauvaise réalisation d'une mission d'audit. L'absence de contrôle interne peut constituer une limitation au contrôle exercé par le CAC et justicier, ainsi, une certification avec réserve (s) ou un refus de certification.

Le but d'audit est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuel ne comporte pas d'anomalie significative, mais l'audit ne peut pas être une assurance absolue, il vise à vérifier l'efficacité des systèmes et procédures de toutes les fonctions de la banque ; il donne la garantie supplémentaire sur la qualité de l'information financière fournie et que les dirigeant peuvent prendre la bonne décision pour l'intérêt de l'entreprise.

En effet, l'audit interne comprend toutes les tâches qui ont pour but d'améliorer la performance de cette dernière.

Conclusion du chapitre 2:

Dans ce chapitre on résulte que la banque a un impact très important dans le secteur économique, d'où son activité permet une affectation optimale des ressources financières en faisant le lien entre l'offre et la demande, et renforce l'efficacité de l'économie. Mais il est naturellement exceptionnel que dépôts et crédits s'équilibrent parfaitement. Autrement dit, cela signifie que les dépôts doivent être transformés avant de devenir des crédits.

Que Le system bancaire algérien a subi plusieurs changements au fil du temps pour qu'il soit tel que nous le voyons à présent. Le secteur bancaire national a été conçu et créé au service du projet de développement. Cette caractéristique a laissé des traces, en dépit de différentes réformes apportées à l'organisation de l'économie depuis deux décennies.

Le rôle de la banque tient essentiellement à la gestion des finances, qu'il s'agisse d'un consommateur particulier ou d'une entreprise et de mettre en rapport offreurs et demandeurs de capitaux.

Les banques et les organismes de crédit ont un rôle essentiel de financement de l'économie. Grace à la banque, les entreprises et les ménages peuvent donc se lancer dans des projets d'investissement ou de consommation.

D'où sa fonction principale c'est le placement bancaire, qui est une forme d'épargne peu risquée, déposée auprès d'une banque et non d'une caisse d'épargne. La durée du placement est très variable, à court terme, moyen ou long terme.

Autrement dit le placement bancaire consiste en des dépôts d'argent confiés à des organismes financiers comme les banques, censés les faire fructifier ; on parle alors de livret épargne (ou livret bancaire) ou de compte rémunéré

La banque s'en sert essentiellement de l'Audit d'où cette dernière a un rôle primordial dans une banque. La pratique professionnelle de l'audit interne est régie par un référentiel très riche, élaboré par L'IIA et les associations professionnelles des différents pays qui lui sont associé.

L'audit interne est positionné dans les normes internationales comme une véritable source d'amélioration continue pour accroître l'efficacité du système global de l'entreprise. Son objectif est d'analyser les risques et les déficiences existants dans le but de donner des

Chapitre II : Le système bancaire et Audit bancaire

conseils, de faire des recommandations, de mettre en place des procédures ou encore de proposer de nouvelles stratégies.

Le but d'audit est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuel ne comporte pas d'anomalie significative, mais l'audit ne peut pas être une assurance absolue, il vise à vérifier l'efficacité des systèmes et procédures de toutes les fonctions de la banque ; il donne la garantie.

***Chapitre III: Audit interne du processus
de placement sur le marché monétaire,
cas CNEP Banque***

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Introduction au chapitre III

Dans les deux chapitres qui précèdent, dans un cadre théorique nous avons essayé d'expliquer le fonctionnement du marché monétaire en première phase, en deuxième phase nous avons présenté le système bancaire et l'Audit interne bancaire.

De ce fait, nous allons mener un audit du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la C.N.E.P Banque.

Ce chapitre sera structuré en 02 sections :

La première section va porter sur la présentation de la structure d'accueil.

La deuxième section va concerner l'Audit du processus de placement sur le marché monétaire et sera subdivisée en trois phases à savoir :

La Préparation.

La réalisation ou travail sur le terrain.

La Communication des résultats (Rapport d'Audit).

Section 01 : Présentation de la structure d'accueil (CNEP Banque)

Dans cette présente section, nous allons tout d'abord présenter un bref historique de la création de la CNEP Banque, son organisation, ses activités fondamentales. Ainsi que l'organisation et missions de la structure d'accueil (direction de l'Audit interne) et la structure qui s'occupe des placements sur le marché monétaire (direction des finances).

1. Présentation de la CNEP Banque

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) est une société par action (SPA), le seul actionnaire c'est l'État à 100%, avec un capital de 46 milliards de dinars algériens entièrement libérés constituant une dotation du trésor public. Elle a obtenu son agrément de banque, au sens de l'article 114 de la loi 90-10 en 1997 par le règlement numéro 01/97 du conseil de la monnaie et du crédit. Créée le 10 août 1964. La CNEP a dû attendre l'année 1997 pour qu'elle soit érigée en société par action et devient ainsi une banque universelle exerçant toutes les activités que lui confère la loi.

Son siège social est sis à Chéraga, Alger, dérivée par un directeur général et un président du conseil d'administration qui ont le pouvoir d'agir au nom de la société ou d'autoriser toutes les opérations intéressant l'activité de la société. ⁶³

⁶³La CNEP-Banque (information reçus en octobre 2021)

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

1.1. Historique et création de la CNEP Banque

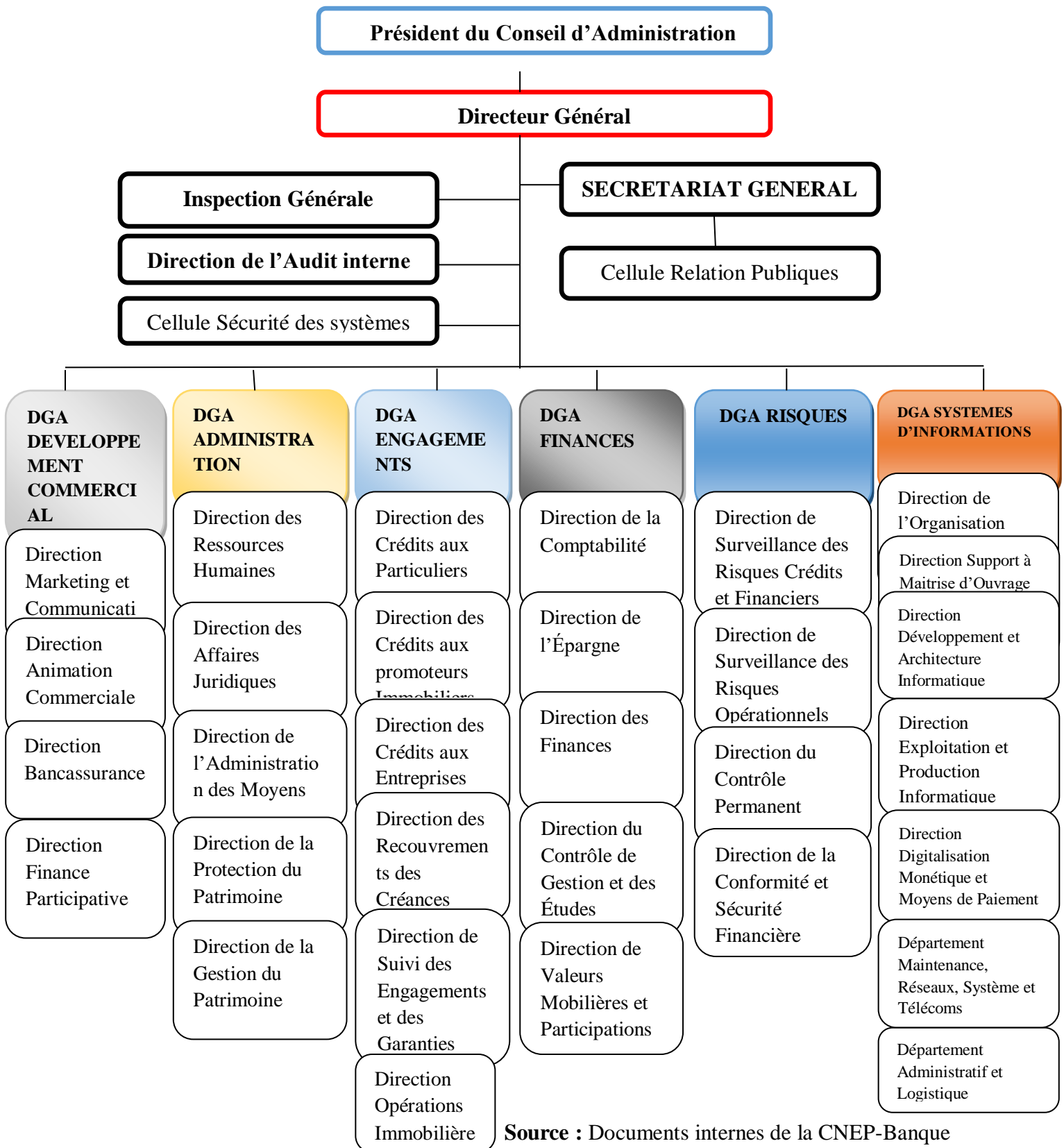
Elle a pratiquement l'âge de l'Algérie indépendante. En tant que caisse, la Caisse Nationale d'Épargne et de prévoyance. Par abréviation « CNEP » est une institution financière créée par la loi N°64-227 du 10 Aout 1964, succédant à l'ancienne institution française qui est la caisse de solidarité des départements et commune d'Algérie (CSDCA). Sa mission principale est la mobilisation et la collecte de l'épargne, la mise en place de toutes ses composantes a fait que le premier livret d'épargne n'a été lancé qu'en 1966 dans les bureaux de poste, la première agence a été ouverte officiellement le premier mars 1967 à Tlemcen.

A partir du 27 juillet 1997, la CNEP est transformée en société par action (SPA) avec un capital sociale de quatorze milliards de dinars algérien, puis augmente son capital social à quarante-six milliards de dinars algérien au cours de l'année 2018. Elle demeure encore une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier, son agrément en tant que banque lui a permis de développer progressivement ses activités bancaires, à destination des particuliers, promoteurs immobiliers, entreprises et professions libérales.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

1.2. Organisation et structure interne et de la CNEP Banque

Figure 2: Structure organisationnelle de la CNEP Banque (Organigramme)



Source : Documents internes de la CNEP-Banque

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

1.3. Les activités de la CNEP Banque ⁶⁴

Les principales activités de la CNEP -Banque s'articulent autour de :

- **La collecte des ressources** : Elle s'effectue principalement à travers les comptes épargne ouverts aux personnes physiques ;
- **La gestion des comptes de la clientèle** (épargne, chèques et commerciaux) ;
- **Le financement aux particuliers** (immobiliers et consommation) ;
- **Le financement des promoteurs immobiliers** ;
- **Le financement des entreprises** : Ce financement est destiné aux projets de créations, d'acquisition, d'extension et/ou de renforcement des moyens de réalisation;
- **La Bancassurance** : Activité exercée en partenariat avec CARDIF El Djazaïr ;
- **La Promotion Immobilière** : Promotion immobilière directe et Location-vente ;
- **Les activités de marchés (monétaire, obligataire et valeurs du Trésor)** : La CNEP-Banque est agréée en qualité de Spécialiste en Valeurs de Trésor (SVT) d'intermédiaire en opérations de bourse (IOB) et de teneur de comptes conservateur de titres (TCC).
- **Moyens de paiement** : Il s'agit de la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci conformément aux dispositions réglementaires.
- **Finance Islamique** : est un mode de financement conforme aux préceptes de la Charia islamique et qui répond à la demande d'une clientèle spécifique. La gamme de produits et services de la finance islamique est soumise à la certification par le Comité Charia'a avant leur commercialisation.

⁶⁴ La CNEP-Banque (information reçus en octobre 2021)

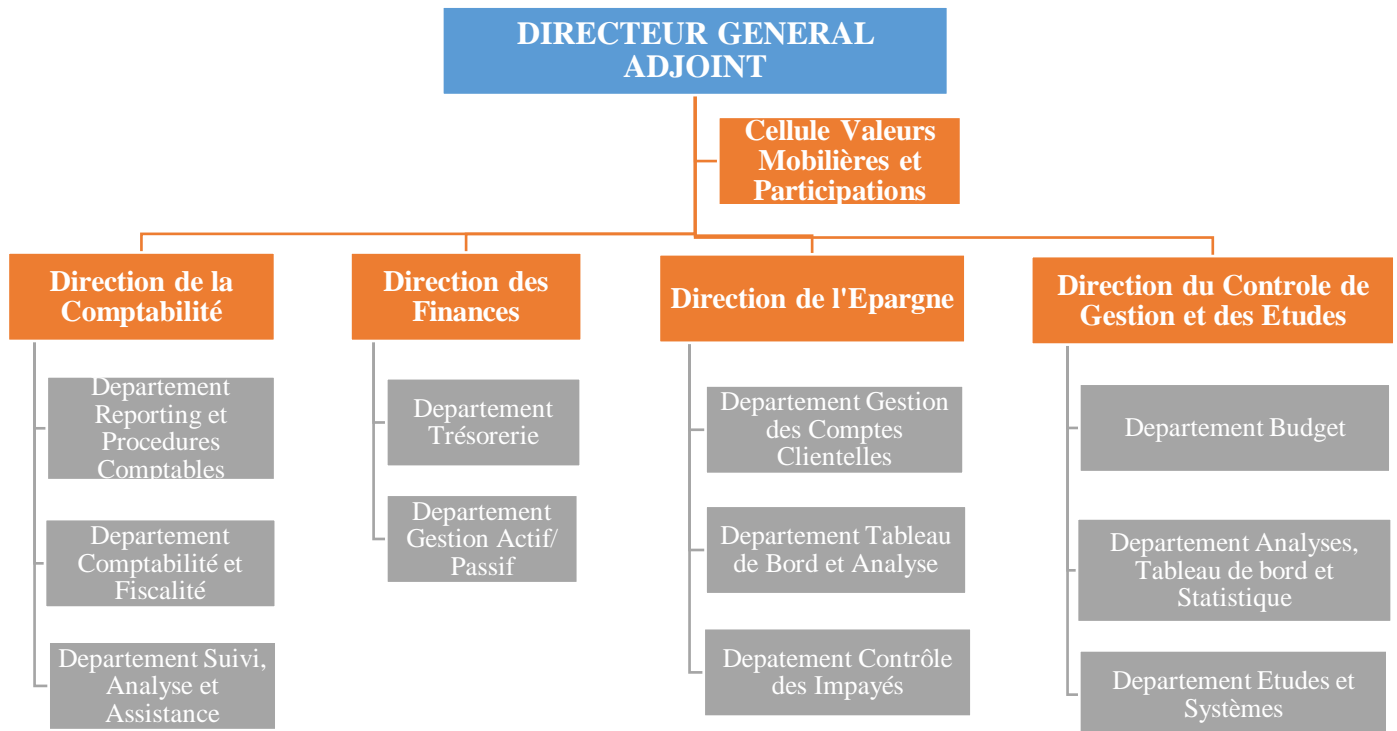
Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

2. Présentation de la direction des finances⁶⁵

Nous avons les organisations de la direction des finances et les missions de la direction des finances.

2.1. Organisation de la direction des finances :

Figure 3 : Structure de la direction des finances (Organigramme)



Source : Documents internes de la CNEP Banque.

2.2. Missions de la Direction des finances :

- Suivre l'évolution des ressources et des emplois afin d'assurer la mesure et la gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt ;
- Assurer par tous les moyens appropriés la centralisation et la gestion optimale de la trésorerie en plaçant sur le marché monétaire les excédents de trésorerie et/ ou en empruntant sur le marché pour répondre aux besoins de trésorerie des différentes activités de la banque ;
- Assurer l'organisation des réunions du comité Actifs/Passif « ALCO » et préparer les documents de présentation ;
- Contribuer à la mise en place du modèle de stress test et des scénarios de crise

⁶⁵ La CNEP-Banque (information reçus en octobre 2021)

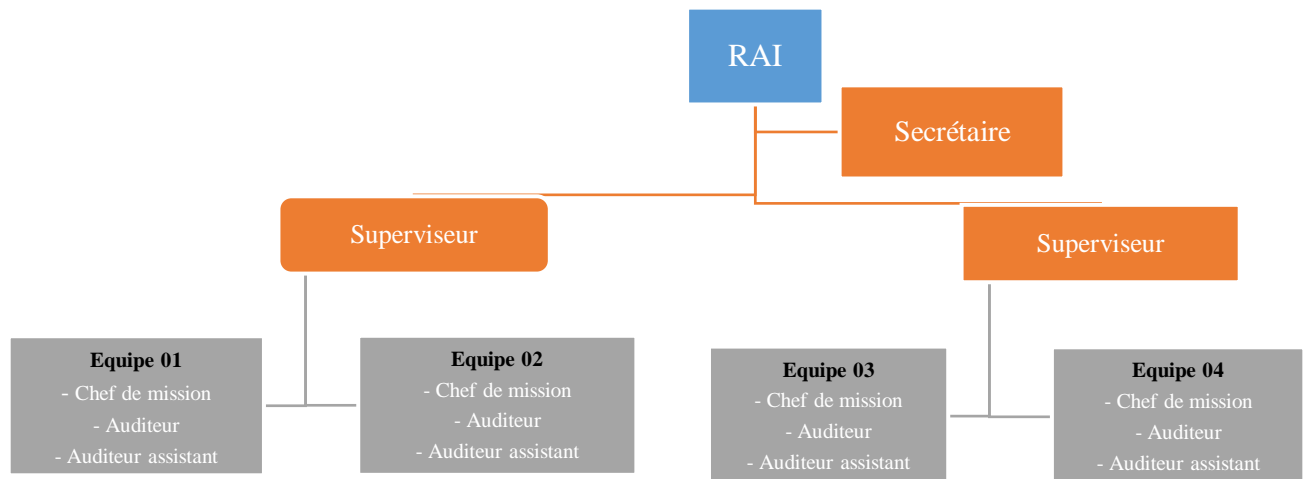
Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

3. Présentation de la direction de l'audit interne⁶⁶

La direction de l'audit interne se présente comme suit :

3.1. Organisation de la direction de l'audit interne :

Figure 4: Structure de la direction de l'audit interne (Organigramme)



Source : Documents internes de la CNEP Banque.

3.2. Mission de l'audit interne

- Évaluer la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque ;
- Formuler des recommandations en matière de dispositifs de contrôle interne, notamment, des systèmes et procédures mis en place par les structures de la banque ;
- Évaluer les dispositifs de contrôle interne mis en place à travers la réalisation d'audits planifiés et commandés au niveau de l'ensemble des structures de la banque et de sa filiale »
- Auditer les textes réglementaires de la banque et manuels des procédures ;
- Veiller au respect et à l'application des politiques et des procédures de la banque ;
- Veiller au respect et à l'application du référentiels d'audit interne, notamment la charte d'audit interne et le code de déontologie des auditeurs internes ;
- Élaborer un plan annuel d'audit basé sur les objectifs stratégiques de la CNEP-Banque et sur une approche par les risques et en assurer la mise en œuvres ;

⁶⁶ La CNEP-Banque (information reçus en octobre 2021)

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

- Prendre en charge les missions d'audit spécifiques qui lui sont confiées par le président Directeur Général et / ou par le Comité d'audit :
- Assurer et garantir la qualité des missions et le respect des normes et méthodes professionnelles en vigueur ;
- Rendre compte au président Directeur Général des missions d'audit interne réalisées au niveau des différentes structures auditées ;
- Examiner et alerter sur les risques potentiels encourus par la banque, relatifs à la non application éventuelle de lois, règlement et procédure internes en rapport direct ou indirect avec l'activité de la banque ;
- Développer, en collaboration avec la structure centrale compétente les compétences des auditeurs internes ;
- Faire appel, s'il y'a lieu, à l'expertise externe et ce, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur en la matière ;
- Mettre en place les outils d'audits adéquats ;
- Élaborer et actualiser le manuel des procédures d'audits interne de la banque et veiller à son respect et à son application ;
- Émettre des avis aux structures de la Banque en matière de maîtrise de la gestion et de la prévention des risques ;
- Procéder à des missions de contrôle qualité, des travaux d'audits, en diffuser les résultats et veiller à la mise en œuvre des actions correctrices qui en résulteraient ;
- Optimiser l'utilisation des ressources disponibles, notamment, humaines afin d'assurer l'efficacité des missions d'audits ;
- Assurer la coordination entre les auditeurs des départements de la structures et ce, en matière de gestion des ressources de production et veiller à une utilisation rationnelle des effectifs ;
- Assurer la coordination des contrôles externes, coordonner et suivre les rapports y afférents, notamment, les réserves y contenues et rendre compte au président Directeur Général ;
- Prendre en charge, conformément aux dispositions de la charte d'audit, les travaux confiés à la structure par le comité d'audit ;
- Procéder, en accord avec les autres actionnaires à des missions d'audit des filiales au sein desquelles la banque détient des participations.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Section 2 : Évaluation du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Dans la présente section nous allons étudier la pratique de la mission d'audit interne dans le processus de placement sur le marché monétaire. Le travail est reparti en trois phases qui sont : la préparation de la mission ; la vérification ou travail sur le terrain et la communication du rapport d'audit.

Les opérations de placement avec la Banque Centrale (Reprise de liquidité) n'étant pas effectuées lors de notre passage. La mission d'audit va concerner uniquement le processus de placement interbancaire.

1. Phase de la préparation de la mission d'audit

La phase de planification de la mission d'audit consiste à préparer la mission dans le but de faciliter le travail à faire sur le terrain. Il s'agit de prendre les dispositions idoines, préalables à l'accomplissement d'une mission d'audit.

1.1. Référentiel du Contrôle Interne (RCI)

Le référentiel de contrôle interne est un document qui matérialise l'étape de familiarisation de l'auditeur avec le processus audité, il répertorie, les différentes étapes du processus audité, leurs objectifs, les risques attachés à chaque étape et les contrôles mis en place ou devant être mis en place pour maîtriser les risques identifiés. Le document est établi par les auditeurs et Approuvé par le propriétaire du processus audité.

Tableau 8:RCI

N	Tache	Objectif de la tache	Le Risque	Dispositif du contrôle
1	Déterminer le montant à placer	-Respect de la réserve obligatoire ; -Répondre aux engagements de la banque ; -Rentabiliser la trésorerie.	-Non-respect de R.O ; -Gel de Fond ; -Risque de liquidité.	- Suivi quotidien de la direction financière ; - Fixation d'un ratio à ne pas dépasser : comme contrôle périodique du risque de liquidité ; - L'étude prévisionnelle de la trésorerie sur le long terme.
2	Négociation par téléphone des conditions de l'offre (taux d'intérêt date d'échéance prise ou non de garantie.	-Négocier les conditions avantageuses pour la banque ; -Respect des limites par contrepartie (à la CNEP c'est 80milliards)	-Sous information des conditions pratiquées sur le marché ; -Dépassement de la limite.	- Application dealing permettant de surveiller les conditions pratiquées sur le marché interbancaire; - Remontée quotidienne de la situation de la trésorerie à la DG de la banque d'Algérie.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

3	Saisie et envoi de l'offre à la direction de marché monétaire à la banque d'Algérie	-Saisir correctement l'offre et dans le délai	-Erreur de saisie de l'offre sur l'application dealing ; -Retard de la transmission de l'offre ; -Panne de l'application dealing.	- Contrôle hiérarchique sans validation ; - Autocontrôle.
4	Réception de la réponse à l'offre par téléphone	-Recevoir la réponse dans les délais requis.	-Retard de réception de la réponse	-Relancer la Direction des Marchés Monétaire de la BA par téléphone
5	Signature de l'ordre de virement par l'une des cinq personnes habilitées et sa remise au responsable du système RTGS (l'application sur laquelle on fait le virement)	-Renseignement exact de l'ordre de virement par la personne habilitée ; -Envoi de l'ordre de virement au responsable du système RTGS dans les délais requis.	-Erreur de renseignement de l'ordre de virement ; -Signature de l'ordre de virement par une personne non habilitée ; -Retard de transmission de l'ordre de virement au responsable RTGS	- Contrôle hiérarchique ; - Contrôle de validation.
6	Virement sur le système RTGS et édition du MT (pièce justificative à propos du virement) et sa remise à la chargée de la comptabilisation	-Effectuer le virement en introduisant les montants exacts ; -Imprimer le MT et le remettre à la chargée de la comptabilité dans les délais requis.	-Erreur lors de l'exécution du virement ; -Retard de transmission de l'MT a la chargée de la comptabilité.	-Contrôle comptable mensuel.
7	Comptabiliser l'entrée en actif de la Banque	-Comptabiliser l'entrée en mouvementant les bons comptes et en introduisant les bons montants dans les délais requis.	-Erreur de comptabilisation ; -Retard de comptabilisation.	-Contrôle comptable mensuel.
8	Impression d l'MT et sa remise à la chargée de la comptabilisation par le chargé du système RTGS	-Imprimer l'MT et le remettre à la comptabilité dans les délais requis	-Retard lors de la transmission de l'MT a la chargée de la comptabilité	
9	Comptabilisation du recouvrement avec calcul et constatation de l'IRG	-Comptabiliser le recouvrement en mouvementant les bons comptes et en s'assurant du recouvrement total des sommes dues	-Erreur de comptabilisation ; -Erreur de calcul de l'IRG ; -Différence entre les montants dus et les montants reçus ; -Risque de non recouvrement.	-Contrôle des montants reçus par rapprochement entre le MT et les calculs effectués sur Excel par la chargée de la comptabilité

Source : Élaboré par nous-mêmes.

1.2. Questionnaire de Contrôle Interne (QCI)

Le QCI est un outil indispensable pour concrétiser la phase préparation de la mission d'audit. C'est une grille d'analyse dont la finalité est de permettre à l'auditeur d'apprécier le niveau de maturité des dispositifs de contrôle interne du processus audité.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Tableau 9: QCI

Question	Oui	Non	Observation
Objectifs :			
1. Des objectifs en termes de placements sur le marché financier sont-ils fixés annuellement ? si, oui : - Sont-ils établis par montant de placement ou par rentabilité ? - Font-ils l'objet de suivi par des reporting périodiques ?		X	
2. La Direction des Finances est-elle impliquée dans le processus de fixation		X	
Moyens et formations :			
1. Le nombre et la qualité du personnel de la Direction des Finances sont-ils cohérents avec le plan de charge de la cellule ?	X		
2. Les moyens matériels et logistiques mis à votre disposition vous permettent ils l'accomplissement de vos missions ?	X		
3. Le personnel de la Direction des Finances a-t-il bénéficié de formations continues adaptées à ses missions ?	X		
Organisation et procédures :			
1. Existe-t-il un organigramme détaillé de la Direction des Finances ?	X		
2. Le personnel de la Direction des Finances dispose-t-il de fiches de poste décrivant notamment ; les missions, profil, formation, et moyens nécessaires pour chaque poste ?		X	
3. L'organisation de la Banque permet-elle la séparation des tâches incompatibles à savoir : - Engagement (décision de placement) ; - Validation (enregistrement comptable) ; - Règlement (virements émis, virements reçus) ; - Suivi et Contrôle (rapprochement divers)	X		
4. Les procédures de la Banque décrivent elles le processus de placement sur le marché financier ?		X	
5. Les différents risques liés au processus de placement sur le marché financier sont-ils identifiés et transcrits dans les procédures internes de la Banque ?		X	
6. Des contrôles sont-ils intégrés dans les procédures de la Banque pour chaque risque identifié ?		X	
Systeme d'information :			
1. Le système d'information de la Banque permet-il un suivi périodique des réalisations des objectifs fixés par la banque en termes de placement ?		X	
2. Le système d'information de la banque permet-il un suivi mensuel de la situation des placements ?	X		

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Supervision :			
1. Les décisions de placement sur le marché monétaire sont-elles matérialisées ?		X	
2. La Direction des Finances procède-t-elle à l'analyse de l'évolution de ses placements sur le marché financier ?	X		

Source : Élaboré par nous-mêmes.

1.3. Cartographie des risques :

Une fois que tous les risques sont identifiés, l'auditeur va les évaluer en tenant compte de la probabilité de survenance et l'impact de chaque risque identifié. La cartographie des risques matérialise cette démarche d'évaluation.

1.3.1. Construction des échelles d'évaluation de la probabilité et de l'impact

Tableau 10: Échelle d'évaluation de la probabilité

Qualification	Échelle
Faible	1
Moyen	2
Fréquent	3
Très fréquent	4

Source : Élaboré par nous-mêmes.

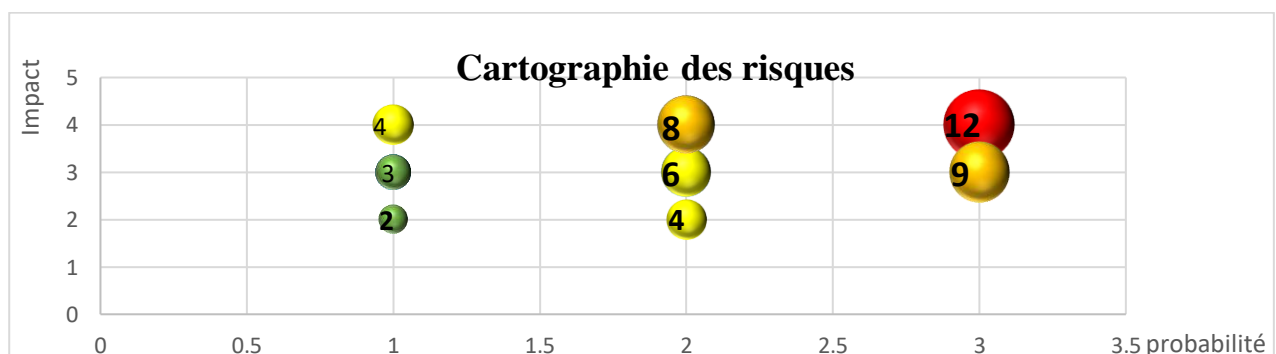
Tableau 11:Échelle d'évaluation de l'impact

Qualification	Échelle
Non significatif	1
Modéré	2
Significatif	3
Très significatif	4

Source : Élaboré par nous-mêmes.

1.3.2. Évaluation des risques

Figure 5:Cartographie des risques



Source : Élaboré par nous-mêmes.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Tableau 12:Tableau des risques

N°	Risque	Probabilité	Impact	Criticité
1	Ge de Fonds	3	4	12
2	Erreurs de comptabilisation	3	3	9
3	Risque de liquidité	2	4	8
4	Risque de non recouvrement	2	4	8
5	Erreur de saisie de l'offre sur l'application dealing	2	3	6
6	Erreur de renseignement de l'ordre du virement	2	3	6
7	Retard de transmission de l'MT a la chargée de la comptabilité	2	3	6
8	panne de l'application dealing	2	2	4
9	Différence entre les montants dus et les montants reçus	1	4	4
10	Non-respect de R.O	1	3	3
11	Sous information des conditions pratiquante sur le marché	1	3	3
12	retard de la transmission de l'offre	1	3	3
13	Retard de réception de la réponse à l'offre	1	3	3
14	Signature de l'ordre de virement par une personne non habilitée	1	3	3
15	Retard de transmission de l'ordre de virement au responsable RTGS	1	3	3
16	Erreur lors de l'exécution du virement	1	3	3
17	Retard de comptabilisation	1	3	3
18	Retard lors de la transmission de l'MT a la chargée de la comptabilité	1	3	3
19	Erreur de calcul de l'IRG de remboursement	1	3	3
20	Dépassement de la limite de contre partie	1	2	2

Source : Élaboré par nous-mêmes.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

1.4. Programme de travail

Une fois les risques ont été évalués, l'auditeur sélectionne les risques les plus significatifs pour évaluer le degré de leur maîtrise. Le programme de travail constitue la feuille de route de l'auditeur, il reprend la démarche de vérification pour chaque objectif d'audit.

Tableau 13: programme de travail.

Risque	Objectif d'Audit	Démarche d'Audit
Gèle de Fonds	-S'assurer que le risque du gel de fonds est maîtrisé	Rapprochement Calculer l'excédent moyen non placé du compte banque d'Algérie
Erreurs de comptabilisation	-S'assurer de la bonne tenue de la comptabilité sur les opérations du marché monétaire	Entretien avec le comptable -Quelles sont les pièces justificatives sur la base desquelles vous enregistrez les opérations de placement ? Es-ce que les opérations comptables sont paramétrées? -Vérifications sur documents : Sélectionner un échantillon des opérations de placements sur le marché monétaire pour s'assurer que ces opérations : Sont enregistrés sur les bons comptes comptables Sont basé sur des pièces justificatives
Risque de liquidité	-S'assurer que toutes les prévisions de sorties ou d'entrées de fond sont prises en considération	Vérification sur fichier S'assurer que le fichier de suivi de la trésorerie intègre toutes les prévisions des entrée et sortie de fonds à savoir : - Les mobilisations de crédits ; - Appels de fonds des agences ; - Paiement des fournisseurs ; - Recouvrement de crédits ; - Les tombés d'échéances de placement sur le marché monétaire ; - Envoie de fonds des agences.
Risque de non recouvrement	-S'assurer que tous les placements effectués sont recouverts dans les délais requis	Rapprochement Rapprocher les fichiers de placement sur le marché interbancaire avec le fichier comptable Du mois de janvier 2020
Erreur de saisie de l'offre sur l'application dealing	-S'assurer que les saisies sur l'application dealing sont contrôlées avant leur validation	Entretien avec le chef de département trésorerie générale Est-ce que toutes les saisies sur l'application dealing sont contrôlées ? si oui, par qui ? et comment ?
Erreur de renseignement de	-S'assurer que les ordres de virement sont correctement	Entretien avec le chef de département

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

l'ordre du virement	renseignés et contrôlés.	<p style="text-align: center;">trésorerie général</p> <p>Qui renseigne l'ordre de virement ? Chargé d'étude au niveau du département trésorerie générale qui le contrôle ? Chef du département trésorerie générale et sur la base de quoi il est contrôlé ?</p>
Retard de transmission de l'PMT a la chargée de la comptabilité	-S'assurer que les pièces justificatives sont transmises sans délais à la comptabilité	<p style="text-align: center;">Entretien avec le chef de département trésorerie général</p> <p>-Qui transmet la pièce justificative au comptable ? -Est-ce que la transmission est formalisée ?</p> <p style="text-align: center;">Rapprochement</p> <p>-Rapprocher un échantillon de pièce justificative avec la pièce comptable du placement et s'assurer qu'elle comporte la même date.</p>

Source : Élaboré par nous-mêmes.

2. : Phase de la vérification ou travail sur le terrain

La phase de vérification est la conduite de la mission d'audit sur le terrain. En d'autres termes, c'est le déroulement proprement dit de la mission. C'est le lieu pour les auditeurs de mettre en œuvre les outils et techniques d'audit qui vont leur permettre d'élaborer le diagnostic et de proposer des recommandations. Cette phase fait appel aux capacités d'investigation, de dialogue, de communication et de déduction des auditeurs pour détecter et évaluer le risque identifié dans la structure.⁶⁷

2.1. Objectif 01 : S'assurer que le risque du gel de fonds est maîtrisé

2.1.1. Démarche 01 : Calculer l'excédent moyen non placé du compte banque d'Algérie

2.1.2. Résultat de la vérification 01

Tableau 14: Calcul du solde moyen non placé au sein de la banque d'Algérie.

Mois	Solde Moyen BA	Réserve Obligatoire	Solde moyen non placé
Janv-20	131 777	131 584	193
Févr-20	132 734	132 512	222
Mars-20	105 055	104 882	173
Avr-20	105 808	105 343	465
Mai-20	102 247	78 522	23 725

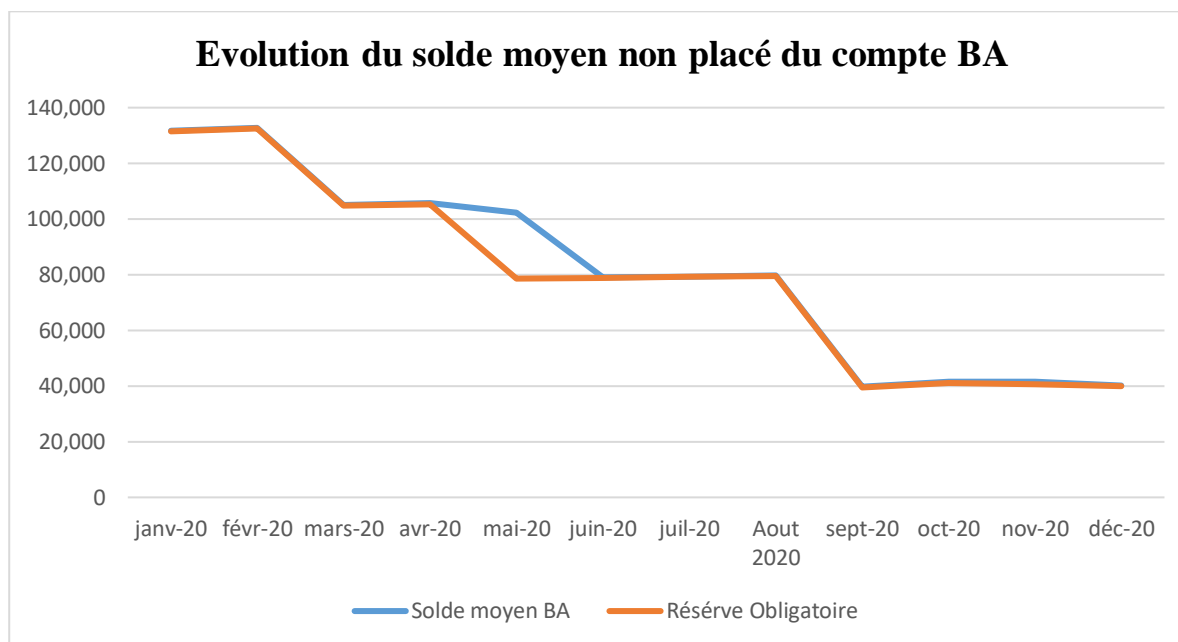
⁶⁷ Guide de procédure d'une conduite d'une mission d'audit. P 8

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Juin-20	79 065	78 765	300
Juil-20	79 266	79 204	62
Aout 2020	79 711	79 599	112
Sept-20	39 768	39 472	296
Oct-20	41 499	41 018	481
Nov-20	41 507	40 595	912
Déc-20	40 169	39 858	310

Source : Élaboré par nous-mêmes.

Figure 6: Évolution du solde moyen non placé du compte BA.



Source : Élaboré par nous-mêmes.

Commentaire : Le gel de fond de 23 Milliards du 20 mai 2020 est expliqué par la baisse du taux de la réserve obligatoire de 8% à 6% à partir du 15 avril 2020.

2.2. Objectif 02

S'assurer de la bonne tenue de la comptabilité sur les opérations du marché monétaire.

2.2.1. Démarche 02

Entretien avec le comptable

Quelles sont les pièces justificatives sur la base desquelles vous enregistrez les opérations de placements ?

Es ce que les opérations comptables sont paramétrés ?

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Vérification sur documents

Sélectionner un échantillon des opérations de placements sur le marché monétaire pour s'assurer que ces opérations :

Sont enregistrés sur les bons comptes comptables ?

Sont basé sur des pièces justificatives ?

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

2.2.2. Résultat de la vérification 02

Les pièces justificatives sur la base desquelles l'enregistrement des opérations de placements est effectué sont les pièces éditées par le système RTGS confirmant le débit du compte Banque d'Algérie

Les opérations comptables ne sont pas paramétrées

Tableau 15: Rapprochement entre fichiers de placements et fichiers comptables

Banque	Date opération	Montant du prêt	Date de comptabilisation	Compte de comptabilisation
CPA	02/01/2020	3 000 000 000,00	02/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
BDL	06/01/2020	7 000 000 000,00	06/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
CPA	06/01/2020	7 000 000 000,00	06/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
CPA	09/01/2020	10 000 000 000,00	09/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
BDL	14/01/2020	20 000 000 000,00	14/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
CPA	15/01/2020	20 000 000 000,00	15/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
CPA	15/01/2020	10 000 000 000,00	15/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
BEA	15/01/2020	20 000 000 000,00	15/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
BADR	16/01/2020	5 000 000 000,00	16/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
BDL	20/01/2020	12 000 000 000,00	20/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
CPA	29/01/2020	10 000 000 000,00	29/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
CPA	30/01/2020	5 000 000 000,00	30/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
BADR	30/01/2020	20 000 000 000,00	30/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
CPA	30/01/2020	15 000 000 000,00	30/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme
BADR	30/01/2020	10 000 000 000,00	30/01/2020	Prêts au marché monétaire à terme

Source : Élaboré par nous-mêmes.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Tableau 16: Fiche d'observation N°01.

Constat : Les opérations sur le marché monétaire ne sont pas paramétrées
Conséquence : Risque d'erreur de saisie
Recommandation : Paramétrer les opérations comptables sur le marché monétaire
Recommandation adressé : A la direction financière La direction comptable La direction informatique

Source : Élaboré par nous-mêmes.

2.3. Objectif N 03 S'assurer que toutes les prévisions de sorties ou d'entrées de fond sont prises en considération

2.3.1. Démarche 03 Vérification sur fichier

S'assurer que le fichier de suivi de la trésorerie intègre toutes les prévisions des entrées et sortie de fonds à savoir :

- Les mobilisations de crédits ;
- Appels de fonds des agences ;
- Paiement des fournisseurs ;
- Recouvrement de crédits ;
- Les tombés d'échéances de placement sur le marché monétaire
- Envoie de fonds des agences

2.3.2. Résultat de la vérification 03

Tableau 17: Prise des entrées et sorties prévisionnelles par la Direction des Finances.

Entrée Sortie	Prise en compte par la Direction des Finances
Les mobilisations de crédits syndiqués (consortiale)	Oui
Appels de fonds des agences	Oui
Paiement des fournisseurs	Non
Recouvrement de crédits	Non
Les tombés d'échéances de placement sur le marché monétaire	Oui
Envoie de fonds des agences	Non

Source : Élaboré par nous-mêmes.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Tableau 18: Fiche d'observation N°02.

Mission : Audit du processus de placement sur le marché monétaire	Réf : 02
Constat : La gestion prévisionnelle ne prends pas en compte toutes les prévisions d'entrées et de sorties de fonds	
Cause : Absence d'un module de gestion prévisionnelle de la trésorerie sur le système d'informations	
Conséquence : Risque de liquidité ; non-respect de la RO ; Gel de fonds	
Recommandation : Mettre en place un module de gestion prévisionnelle de trésorerie	
Recommandation adressée à : La direction financière La direction informatique	

Source : Élaboré par nous-mêmes.

2.4. Objectif 04 : S'assurer que les saisies sur l'application dealing sont contrôlées avant leur validation

2.4.1. Démarche 04 : Entretien avec le chef de département trésorerie générale

Est-ce que toutes les saisies sur l'application dealing sont contrôlées ?

Si oui, par qui ? Et comment ?

2.4.2. Résultat de la vérification 04

Non les saisies sur l'application ne font pas l'objet de validation

Tableau 19:Fiche d'observation N°03.

Mission Audit du processus de placement sur le marché monétaire	
Constat : La saisie de l'offre n'est pas contrôlée	
Cause : L'application dealing ne prévoit pas de contrôle de validation	
Conséquence : Risque d'erreur de saisie	
Recommandation : Prévoir dans l'application dealing un contrôle de la validation	
Recommandation adressé : A la direction financière La direction informatique	

Source : Élaboré par nous-mêmes.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

2.5. Objectif 05

S'assurer que tous les placements effectués sont recouverts dans les délais requis.

2.5.1. Démarche 05

Rapprocher les fichiers de placement sur le marché interbancaire avec le fichier comptable du mois de janvier 2020.

2.5.2. Résultat de la vérification 05

Tableau 20: Le recouvrement du placement des prêts du mois de janvier.

BANQUE	DATE OPERATION	MONTANT DU PRÊT	MONTANT RECOUVRE	DATE DE RECOUVREMENT
CPA	02/01/2020	3 000 000 000,00	3 001 768 229,16	09/01/2020
BDL	06/01/2020	7 000 000 000,00	7 004 125 868,06	13/01/2020
CPA	06/01/2020	7 000 000 000,00	7 004 125 868,05	13/01/2020
CPA	09/01/2020	10 000 000 000,00	10 005 894 097,22	16/01/2020
BDL	14/01/2020	20 000 000 000,00	20 024 062 500,00	28/01/2020
CPA	15/01/2020	20 000 000 000,00	20 024 062 500,00	29/01/2020
CPA	15/01/2020	10 000 000 000,00	10 005 894 097,22	22/01/2020
BEA	15/01/2020	20 000 000 000,00	20 011 788 194,44	22/01/2020
BADR	16/01/2020	5 000 000 000,00	5 006 015 625,00	30/01/2020
BDL	20/01/2020	12 000 000 000,00	12 007 072 916,67	27/01/2020

Source : Élaboré par nous-mêmes.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

2.6. Objectif 06

S'assurer que les ordres de virement sont correctement renseignés et contrôlés.

2.6.1. Démarche 06

Entretien avec le chef de département trésorerie général

Qui renseigne l'ordre de virement ?

Qui le contrôle ?

Et sur la base de quoi il est contrôlé ?

2.6.2. Résultat de la vérification 06

L'ordre de virement est renseigné par le chargé d'étude au niveau du département trésorerie générale.

Il est contrôlé par le chef du département trésorerie générale.

Il est contrôlé suite à la confirmation du placement par la banque confrère par téléphone.

2.7. Objectif 07

S'assurer que les pièces justificatives sont transmises sans délais à la comptabilité

2.7.1. Démarche 07

Entretien avec le chef de département trésorerie général

Qui transmet la pièce justificative au comptable ?

Est-ce que la transmission est formalisée ?

Rapprochement

Rapprocher un échantillon de pièce justificative avec la pièce comptable du placement et s'assurer qu'elle comporte la même date.

2.7.2. Résultat de la vérification 07

Entretien avec le chef de département trésorerie général

C'est le chef du service RTGS qui transmet la pièce justificative au comptable.

La transmission n'est pas formalisée.

Rapprochement

Nous n'avons pas pu vérifier cet objectif du fait de l'indisponibilité des pièces comptables au niveau de la direction de l'audit interne.

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

3. Phase de la Communication (rapport d'audit)

S'agissant d'une Simulation de mission d'audit : le rapport d'audit n'est pas établi ; néanmoins, nous présentons ci-dessous un modèle de rapport d'audit reprenant les principaux éléments qui y sont développés.

Introduction

Objectifs généraux

Champs de la mission

Cartographie des risques

Données générales

Évaluation générale du système de contrôle interne

Point forts

Points faibles

Principaux constats et recommandations

Conclusion

Annexe

Plan du progrès d'action

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

Conclusion du chapitre 03

La CNEP banque a connue plusieurs évolution au fil des années, elle est passée du statut de caisse d'épargne à celui d'une caisse nationale d'épargne et de prévoyance.

Le stage effectué au niveau de la CNEP-Banque a été très enrichissant, qui nous a permis davantage d'acquérir de nouvelles connaissances et de doubler nos compétences dans le domaine de l'audit , cela nous a permis aussi d'avoir un large aperçu sur la méthodologie de conduite d'une mission de contrôle, précisément du contrôle du processus de placement sur le marché interbancaire.

A travers cette étude que nous avons mené un audit du processus de placement sur le marché interbancaire, qui est une tâche fondamentale au sein de la CNEP banque, car l'auditeur met en place des contrôles efficaces pour maîtriser les risques identifiés et les évaluer en tenant compte de la probabilité de survenance et l'impact de chaque risque identifié. Ce type de contrôle fait l'objet de garantir l'efficacité, l'efficience et la sécurité des opérations bancaires, la fiabilité des informations financières, ainsi le respect des textes législatifs relatifs à l'activité bancaire.

Nous avons subdivisé notre travail en trois phases. Dans la phase de préparation nous avons établi en premier lieu un référentiel du contrôle interne (RCI) qui est un document qui matérialise l'étape de familiarisation de l'auditeur avec le processus audité, il répertorie, les différentes étapes du processus audité, leurs objectifs, les risques attachés à chaque étape et les contrôles mis en place ou devant être mis en place pour maîtriser les risques identifiés. Le document est établi par les auditeurs et approuvé par le propriétaire du processus audité.

Ensuite nous avons établi un questionnaire du contrôle interne(QCI) qui est un outil indispensable pour concrétiser la phase de préparation de la mission d'audit. C'est une grille d'analyse dont la finalité est de permettre à l'auditeur d'apprécier le niveau de maturité des dispositifs de contrôle interne du processus audité.

Une fois que nous avons identifié tous les risques, nous les avons évalués en tenant compte de la probabilité de survenance et l'impact de chaque risque identifié. La cartographie des risques matérialise cette démarche d'évaluation.

Dans le programme du travail Une fois les risques ont été évalués, nous avons sélectionné les risques les plus significatifs pour évaluer le degré de leur maîtrise. Le programme de travail

Chapitre III : Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP Banque

constitue la feuille de route de l'auditeur, il reprend la démarche de vérification pour chaque objectif d'audit.

Dans La phase de vérification qui est la conduite de la mission d'audit sur le terrain. En d'autres termes, c'est le déroulement proprement dit de la mission. Nous avons mis en œuvre les outils et techniques d'audit qui nous ont permettre d'élaborer le diagnostic et de proposer des recommandations. Cette phase fait appel aux capacités d'investigation, de dialogue, de communication et de déduction des auditeurs pour détecter et évaluer les risques identifiés dans la structure.

Dans la phase de communication (Rapport d'audit) qui s'agit d'une simulation de mission d'audit : le rapport d'audit n'est pas établi ; néanmoins, nous avons présenté un modèle de rapport d'audit reprenant les principaux éléments qui y sont développés.

Nous avons conclu que le marché monétaire a été à l'origine, une création des banques désireuses de compenser entre elles leurs excédents et leurs déficits quotidiens de trésoreries.

Les opérations de placement effectué sur ce marché sont faites généralement **en blanc**(un simple transfert de capitaux par lequel le prêteur ne reçoit aucune garantie). Elles peuvent être faites aussi par **remise d'effet** (là le prêteur reçoit de la garantie).

Les opérations en blanc ont un taux d'intérêt plus élevé que celles effectuées en remise d'effet de même un risque élevé car en cas de non recouvrement (même la probabilité est très minime) la banque prêteuse peut se retrouver en un risque de liquidité ce qui entrainera a une perte de la clientèle, image de marque...

Sur ce marché la Banque Centrale exige que toutes les banques détiennent une part de leurs liquidités sous forme de réserves auprès d'elle. Au niveau de la Banque d'Algérie (BA) le taux de cette réserve obligatoire est de 8% qui doivent être calculé chaque mois aux entrées de la banque et être figer au niveau de la BC. Le non-respect de cette réserve peut entrainer un gel de fond (augmentation des soldes moyens non placé car toutes les banques se retrouvent a des excédant) grâce à la politique monétaire (baisse du taux de réserve). Cette baisse de réserve eu lieu quand les banques se retrouvent en manque de liquidité et augmente en cas de surliquidité.

En fin la contribution de la Banque d'Algérie à la stabilité des marchés monétaires reste décisive, elle agit efficacement en intervenant par des opérations particulières.

Conclusion générale

Conclusion Générale

Dans le cadre de l'étude de la problématique que nous avons arrêté au début de ce travail, et qui porte sur « *Quelle serait la démarche d'une mission d'audit interne dans l'évaluation du processus de placement sur le marché monétaire* », nous avons scindé notre travail en trois parties. Les deux premières étant théorique et nous a permis d'acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation de notre pratique lequel fait l'objet d'une troisième partie intitulé : « *Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire, cas CNEP Banque* ».

La réalisation de ces parties théoriques nous a permis de se renseigner dans un premier constat sur le fonctionnement de marché monétaire et en l'occurrence, le système bancaire et Audit bancaire.

Le marché monétaire s'établit comme un espace élargi en produits et intervenants pour des échanges de fonds à court terme, il constitue le lieu privilégié d'expression de l'autorité monétaire dans la régulation monétaire et du taux de change.

L'importance du marché monétaire Algérien dans l'économie se situe dans la collecte de l'épargne et l'affectation de cette dernière vers les agents à besoin de financement. Ce marché monétaire ne fonctionne pas normalement ; un seul titre, le Billet de Trésorerie est échangé ; l'open market qui est pourtant l'un des principaux instruments de la politique monétaire utilisé en Algérie, mais également dans les économies émergentes car il assure une meilleure intervention des Banques d'Algérie sur le marché interbancaire.

Le marché interbancaire permet aux établissements de crédits d'échanger leur surplus et leur besoins de liquidité en prêtant et en empruntant à des échéances très brèves.

Le marché interbancaire étant le marché sur lequel les Banques se refinancent, il est donc important que la Banque Centrale assure en premier lieu sa liquidité. La liquidité sur le marché interbancaire peut s'assécher brutalement, et les banques peuvent refuser de se prêter entre elles. Cela peut survenir soit par crainte de ne pas pouvoir emprunter sur le marché interbancaire pour ses propres besoins, soit en raison d'une incertitude stratégique, c'est-à-dire en raison de l'incertitude sur le comportement des autres prêteurs ou déposants et sur ses conséquences en termes de contagion dans le système interbancaire.

A côté du marché interbancaire, un marché de titres de créances négociables sera mis en place et formera ainsi un niveau marché monétaire au sens élargi.

Les titres de créances négociables se présentent en tant que charnière entre les marchés de capitaux à court et long terme où une panoplie de titres à court terme et moyens termes est

Conclusion Générale

proposée aux agents à capacité de financement, tels que les bons du trésors, billets de trésorerie et les certificats de dépôts.

Outre les réserves obligatoires et les opérations d'open market, le besoin de refinancement des Banques peut aussi être satisfait par les adjudications après des appels d'offres à date régulière annoncée à l'avance. Ces adjudications se font à un taux d'intérêt préétabli par la Banque Centrale ou à un taux déterminé au vu des demandes des banques. La banque centrale peut proposer aux banques commerciales des facilités permanentes qui leur permettent d'emprunter ou de déposer des fonds auprès de la Banque Centrale à des taux prédéterminés par celle-ci.

Notre cas pratique s'intègre à une mission d'audit, portant sur l'évaluation du processus de placement sur le marché monétaire mené par la structure d'audit interne de la CNEP Banque.

L'audit interne est une activité autonome et objective. Sa fonction ultime est de contribuer à la maîtrise des entreprises et à créer de la valeur ajoutée. À cet effet, l'auditeur interne s'assure de la cohérence, de la volonté et de la faisabilité des objectifs, de l'optimisation des moyens utilisés, du respect des politiques, des instructions, des textes réglementaires, du respect des délégations de pouvoirs et enfin de s'assurer de la protection du patrimoine des organisations. Ainsi, l'audit interne détecte les problèmes, identifie leurs causes et propose des recommandations pour les résoudre.

La mission d'audit constitue une étape importante permettant aux auditeurs par la suite, de bien encadrer la mission et identifier les points essentiels à étudier tout au long de leur intervention, en évitant de se pencher sur tout travail inutile qui n'aboutit pas à la réalisation de l'objectif, et se concentrer uniquement à l'objectif visé.

Comme la conduite d'une mission d'audit interne, pour bien mener notre travail ; nous avons adopté une démarche scientifique en scindant notre travail en 3 phases qui sont : la préparation de la mission, la réalisation ou travail sur le terrain et la conclusion ou communication (rapport d'audit).

Dans la première phase ; nous avons :

- Étudier le Référentiel du Contrôle Interne qui permet de limiter les tentatives de fraudes dans les rapports financiers ;
- Étudier le Questionnaire de Contrôle Interne qui permet d'apporter un diagnostic sur le dispositif de contrôle interne de la fonction auditée ;

Conclusion Générale

- Étudier la cartographie des risques qui se définit comme la démarche d'identification, d'évaluation, hiérarchisation et de gestion des risques inhérents aux activités d'une organisation ;
- Établir un tableau des risques ; après évaluer la probabilité de la survenance de ces risques et leurs impacts afin de calculer la criticité ;
- Étudier un programme de travail qui comprend la liste des risques, les objectifs d'audit et démarche d'audit qui par la suite permettra d'identifier les causes de l'apparition de ces risques.

Dans la deuxième phase (réalisation) ; nous avons :

- Analyser dans le détail les causes et conséquences de chacun de ces risques ;
- Fixer les objectifs et les démarches nécessaires pour chaque risque pour pouvoir dégager le résultat de la vérification de chacun d'entre eux ;
- Établir les fiches d'observations.

Dans la dernière phase : **S'agissant d'une Simulation de mission d'audit** ; nous n'avons pas établi de rapport d'audit; néanmoins, nous avons présenté dans la dernière partie du chapitre 03 un modèle de rapport d'audit reprenant les principaux éléments qui y sont développés.

Au niveau méthodologique, notre démarche a utilisé des approches modulées et variées comme questionnaire, entretien, observation, et également une étude documentaire.

Ce pendant nous ne prétendons pas que c'est un travail exhaustif ou complet car nous avons dû faire à certains limites : l'accès à l'information était un handicap à nos objectifs vu d'une part nous n'avions pas un accès total à toutes informations et d'autre part que nous ne pouvons pas publier l'ensemble des données et résultats vu le caractère confidentiel des résultats ou données ;aussi à l'indisponibilité de certaines pièces comptables au niveau de la direction de l'audit interne et l'incapacité d'avoir des documents pour mettre aux annexes dû au caractère confidentiel de ces données.

En fin le marché monétaire constituant le levier de toute croissance économique, joue un rôle prépondérant dans l'activité bancaire qu'est le financement des banques commerciales à court terme, leur permettant un accès rapide à des liquidités pour leur bon fonctionnement.

Références bibliographique

Bibliographie

Ouvrages

- BODIES. Z, MERTON. R, « Finance », Pearson, 3^e édition, 2001.
- CAUDAMINE. G, MONIEN. J, « Banque et marché financier », Ed ECONOMICA, France 1998.
- COLLINS. L, VALIN. G, « Audit et contrôle interne aspect financier ; opération stratégique », 4^e édition, Dalloz-Sirey, 1997.
- COUPPEY-SOUBEYRAN, J, « Monnaie, Banque, Finance », PUF, 2^e édition 2012.
- DEPALLENS. G, JOBARD. J. P, « Gestion financière », Sirey édition, 11^e édition, 1996.
- DOV. O, « Comptabilité et audit bancaire », 2^e édition, DUNOD Paris 2016.
- GUISSOU. C, « Marché monétaire des établissements », 2^e édition, ECONOMICA, Paris, 1998.
- HAMZAOUI. M, « Audit gestion des risques et contrôle interne », Edition VILLAGE MONDIALE, Paris, 2005.
- JACQUILLAT. B, SOLNIK. B, « Marché financier-gestion de portefeuille et des risques », DUNOD 01 Janvier 2002.
- KOLIFRATH. G, JOURNELT. T, « Marché monétaire et obligataire », Ed Revue Banque, Paris, 2002.
- OTTAVJ. C, « Monnaie et financement de l'économie », Ed HACHETTE, 2007.
- POINCELOT. D, « Les marchés de capitaux Français », Ed Mangement Société, Paris, 1998.
- RENARD. J, « Théorie et pratique de l'audit interne », 7^e édition, EYROLLES, 05 Janvier 2010.
- RK. Mautz, HA. Sharaf « The philosophy of auditing », American Accounting Association, 1961.
- ROBERT. P, « Dictionnaire de la langue française le PETIT ROBERT 1 », Ed 1992.
- SCHIK. P, VERA. J, BOURROUILH. O, « Audit interne et référentiel de risque : gouvernance management des risques contrôle interne », édition DUNOD Paris 2010.
- Silvie de COUSSERGUE «Banque Structure Marché Gestion », Dalloz, Paris 1998.
- VLAMINICK. H, « Histoire de la comptabilité », Edition 1979.

Bibliographie

Thèse et mémoire

- ABDERRAHIM M, KOUDIL S, « Évolution du marché monétaire Algérien, cas Banque d'Algérie », École Nationale Supérieure de la Statistique et d'Economie Appliquée, 2012/2013.
- BELHACHEMI Amina, thèse doctorat, « apport de l'audit opérationnel interne dans la réduction abus de la rémunération des dirigeants », université de Tlemcen, 2014
- BENGHERNAOUI. Farid « le rôle de l'audit interne et l'audit comptable et financier dans la prise de décision dans les entreprises économiques ; Cas d'un échantillon du : groupe AVICOLE oues » 2016
- BOUKHENNOUFA. Rabea ; TEZKRATT. Malika, « Audit et Gestion des Risques du Contrôle Interne au sein d'une Entreprise Cas : ORFEE du Groupe BCR Bordj Menaiel » promotion 2015-2016
- DJELAL AMEUR NEZHA, Mémoire de magistère, option : management, audit, comptabilité et contrôle, thème : « le rôle de la fonction audit interne dans la prise de décision cas du groupe ERCO », 2006/2007.
- Mohammed TAHRAOUI, Mémoire de Magister, université d'Oran « Pratiques bancaires des banques étrangères envers les PME Algériennes : Cas de la Société générale Algérie » 2007
- HAMICHE. DYANA, NEKI. MOUNIA (promotion 2015-2016) « Le rôle de l'audit interne dans l'amélioration de la Gouvernance d'une banque : Cas de l'inspection régionale de la BADR banque », 2016
- SEKKOUN. Achour, << Le marché monétaire algérien : Fonctionnement, Spécificités et rôle dans le financement de l'économie nationale. >>, 2010.

Revue, articles et publications

- Article 02 de la loi bancaire.
- Article 8 de la loi 35-94 du 26 janvier 1995.
- Article 15 de la loi 35-94 du 26 janvier 1995.
- Article 22 de la loi 35-94 du 26 janvier 1995.
- Article journal dans LE MAGHREB : Le Quotidien de l'Économie : Le système bancaire algérien entre réalités et réformes : L'économiste, Rachid Sekak plaide pour restructuration adéquate.
- BOUAIS. K, LOBEZ. F, STATNIK. J-C, « Économie et gestion de la banque », les ESSENTIELS DE LA GESTIONS, 2019
- C'est un établissement financier public créé en 1816 pour remplir des missions au service de l'intérêt général, et du développement économique du pays. Elle repose sur

Bibliographie

la gestion de fonds privés auxquels les pouvoirs publics souhaitent apporter une protection particulière : dépôts sur livret d'épargne, dépôts réglementés du type consignation ou encore fonds détenus par les notaires...

- L'article L. 311-1 du Code Monétaire et Financier.
- L'article L. 311-2 du Code Monétaire et Financier.
- L'IFA et l'FACI (2009)

Dictionnaire, site internet et autre document

- Benhayounsadafi.M.AY, « Levier de performance dans l'organisation publique, étude du cas drapor », institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises, rabat, 2001
- Cours de Mme BOUGHERABA Ouassila, module « Communication et Rédaction des rapports d'Audit » au M1 à l'UMMTO (2020)
- DEHOVE M, cours d'institution et théorie de la monnaie, université Paris-XIII, Septembre2001.
- Document interne à la Banque d'Algérie réalisé par DJOUDI K ex directeur de la direction des marchés monétaire et financier de la BA, «refinancement des banque» et ex ministre des finances.
- <https://actufinance.fr/guide-banque/titres-créances-négociables-tcn> ; consulté le 15/08/2021
- <http://www.cresusalsace.org/besoin-daide/droit-bancaire/quel-est-le-role-de-la-banque.html> consulté le 03/09/2021
- <https://www.etudier.com/dissertations/le-March%C3%A9-De-Titre-De-Cr%C3%A9ance/357944.html>; consulté le 15/08/2021
- <https://www.uclouvain.be/372470.html>) consulté le 09/09/2021
- <https://www.bank-of-algeria.dz/> ; consulté le 10/08/2021
- <https://www.boursier.com/guide/debuter-en-bourse/quels-sont-les-acteurs-des-marches-financiers> consulté le 12/08/2021
- La CNEP-Banque (octobre 2021)
- www.lesechos.fr consulté 24/08/2021

Liste des figures et tableaux

Liste des figures et liste des tableaux

1. Liste des figures

FIGURE 1 : LEROLE ECONOMIQUE DE LA BANQUE.....	50
FIGURE 2 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA CNEP-BANQUE (ORGANIGRAMME).....	93
FIGURE 3 : STRUCTURE DE LA DIRECTION DES FINANCES (ORGANIGRAMME).....	95
FIGURE 4 : STRUCTURE DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE (ORGANIGRAMME).....	96
FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES.....	101
FIGURE 6 : EVOLUTION DU SOLDE MOYEN NON PLACE DU COMPTE BA.....	105

2. Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LES CARACTERISTIQUES DES TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES.....	20
TABLEAU 2 : INTERVENANTS ADMIS AU MARCHE INTERBANCAIRE.....	56
TABLEAU 3 : SYSTEME DU PROGRES DE L'AUDIT.....	65
TABLEAU 4 : LES NORMES DE QUALIFICATION ET DE FONCTIONNEMENT.....	73
TABLEAU 5 : LA COMPARAISON ENTRE L'AUDIT INTERNE ET L'AUDIT EXTERNE.....	77
TABLEAU 6 : LA COMPARAISON ENTRE L'AUDIT INTERNE ET L'INSPECTION.....	79
TABLEAU 7 : LA COMPARAISON ENTRE L'AUDIT INTERNE ET LE CONTROLE DE GESTION.....	80
TABLEAU 8 : RCI.....	98
TABLEAU 9 : QCI.....	100
TABLEAU 10 : ECHELLE D'EVALUATION DE LA PROBABILITE.....	101
TABLEAU 11 : ECHELLE D'EVALUATION DE L'IMPACT.....	101
TABLEAU 12 : TABLEAU DES RISQUES.....	102
TABLEAU 13 : PROGRAMME DE TRAVAIL.....	103
TABLEAU 14 : CALCUL DU SOLDE MOYEN NON PLACE AU SEIN DE LA BANQUE D'ALGERIE.....	104
TABLEAU 15 : RAPPROCHEMENT ENTRE FICHIERS DE PLACEMENTS ET FICHIERS COMPTABLES.....	107
TABLEAU 16 : FICHE D'OBSERVATION 01.....	108
TABLEAU 17 : PRISE DES ENTREES ET SORTIES PREVISIONNELLES PAR LA DIRECTION DES FINANCES.....	108
TABLEAU 18 : FICHE D'OBSERVATION 02:.....	109
TABLEAU 19 : FICHE D'OBSERVATION 03.....	109
TABLEAU 20 : LE RECOUVREMENT DU PLACEMENT DES PRETS DU MOIS DE JANVIER.....	110

ANNEXES

Annexes

Annexe 01:Opération comptable de placement

GL	MONTANT	HEURE	REFERENCE	LIBELLE	DAT_OP
110000	3 000 000 000,00	14:23:20	213	Prêt à: C P A . du: 02/01/2020/Echéance du : 09/01/2020	02/01/2020
130100	-3 000 000 000,00	14:23:20	213	Prêt du: 02/01/2020 à échéance du :09/01/2020	02/01/2020

Source : Documents internes de la CNEP Banque.

Annexe 02 : Opération de remboursement

GL	MONTANT	HEURE	LIBELLE	DAT_OP
110000	-10005954861,11	10:51:23	Rembourst prêt par: C P A ./Echéance du : 02/01/2020	02/01/2020
130100	10000000000,00	10:51:23	Rembourst prêt à échéance du :02/01/2020	02/01/2020
701210	5954861,11	10:51:23	Intérêts /prêt fav: C P A . /Echéance du : 02/01/2020	02/01/2020
341310	595486,11	10:51:23	IRG/Intérêts marché monétaire	02/01/2020
340205	-595486,11	10:51:23	IRG/Intérêts marché monétaire	02/01/2020

Source : Documents interne de la CNEP Banque.

Annexe 03 : Lettre de mission



Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque

CNEP-Banque « Société par actions » au capital de 46.000.000.000,00DA

Siège social : CHERAGA – Alger

Direction Générale
Direction de l'Audit Interne « 004 »
N° /DAI/AN/2021

Alger, le

Monsieur le Directeur des Finances

Objet : Lettre de mission

Dans le cadre de l'exécution du plan d'action d'audit pour l'année 2021, validé par le Conseil d'Administration et le Comité d'audit, une mission est prévue à l'effet d'évaluer le processus de placement sur le marché monétaire.

Les objectifs généraux assignés à la présente mission sont de s'assurer que :

- L'activité est régie par des procédures formalisées, mises à jour, conformes aux textes réglementaires externes et disponibles au niveau de la structure et du personnel ;
- Une politique de placement est définie au niveau de la Banque ;
- Des limites de placement par contrepartie sont fixées et respectées ;
- Les risques attachés au processus de placement, notamment le risque de liquidité, le risque de transformation, les risques de non-conformité et les risques opérationnels sont maîtrisés ;
- Les normes comptables en la matière sont respectées.

La mission sera conduite par [REDACTED] (Chef de mission) et Messieurs [REDACTED] (Auditeurs) et débutera le [REDACTED] à partir de 09h30.

A ce titre, je vous prie de mettre à la disposition des auditeurs les documents ci-après :

- Plans d'actions et rapports d'activité des exercices 2019 et 2020 ;
- Etat des placements sur le marché interbancaire des exercices 2019 et 2020, avec (montant placé, contrepartie, taux d'intérêt, maturité, rendement).

Cordiales salutations.

Source : Documents internes de la CNEP Banque

Annexe 04 : Rapport d'audit



Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque

CNEP-Banque « Société par actions » au capital de 46.000.000.000,00DA

Siège social : CHERAGA – Alger

Direction Générale
Direction de l'Audit Interne « 004 »
N° /DAI/AN/2021

Alger, le

Monsieur le Directeur des Finances

Objet : Rapport d'audit

Nous vous prions de trouver sous bordereau ci-joint : le rapport d'audit de la mission portant sur l'évaluation du processus de placement sur le marché monétaire, exécutée conformément au plan d'action 2021 de la Direction de l'Audit Interne.

Cordiales salutations.

Source : Documents internes de la CNEP Banque.

Table des matières

Table des matières

Introduction Générale	8
Chapitre I : Fonctionnement du marché monétaire	12
Introduction au chapitre I	13
Section 1 : Marché de titre de créance négociable (T.C.N)	14
1. Présentation générale des T.C.N	14
1.1. L'utilité du marché des TCN	15
1.2. Les caractéristiques générales communes au T.C.N	16
1.2.1. Définition de T.C.N	16
1.2.2. Dématérialisation et transmissibilité	16
2. Les principaux titres	17
2.1. Les certificats de dépôts	17
2.2. Les billets de trésorerie (B .T)	18
2.3. Les Bons du Trésor Négociable (BTN)	19
3. Les objectifs des T.C.N	21
4. L'organisation du marché des TCN	22
4.1. Souscripteur et le contrôle	23
4.2. Les émissions de titre par les banques	23
5. Le rating des émetteurs	24
6. La forme des intérêts	25
Conclusion de la section 01	27
Section 2: Le marché interbancaire	28
1. Définition du marché interbancaire	28
2. Objectifs du marché interbancaire	28
3. Les caractéristiques du marché interbancaire	31
3.1. Forme des opérations	31
3.2. Procédures de négociation	31
3.3. Matérialisation des opérations	31
3.4. Garanties	32
3.5. Nature des emprunteurs	32
3.6. Appréciation du risque	32
3.7. Commissions	32
3.8. Système d'information	32
4. Les transactions	33
4.1. Les opérations en blanc	33

Table des matières

4.2.	Les opérations achats/ventes	33
4.3.	Les opérations prises/mises en pension	33
5.	Les fonctions du marché interbancaire	34
5.1.	La redistribution entre les banques elles - mêmes de leurs déficits et excédents de liquidités	34
5.2.	Equilibrage de la trésorerie par des prêts ou emprunts à 24h au taux interbancaire 34	
5.3.	Les ajustements de trésoreries entre les banques	35
5.4.	La régulation de la liquidité bancaire par la banque centrale.....	35
6.	Les intervenants sur le marché monétaire.....	35
6.1.	Les établissements de crédits	36
6.2.	Les institutions financières.....	36
6.2.1.	La Banque Centrale :.....	37
6.2.2.	Le trésor public :.....	37
6.3.	Les intermédiaires :	37
6.3.1.	Les agents des marchés interbancaires (AMI) :	37
6.3.2.	Les opérateurs principaux du marché (OPM) :	37
7.	Supports des opérations :	37
7.1.	Des effets privés	38
7.2.	Des reconnaissances de dettes	38
7.3.	Les prêts et emprunts en blanc.....	38
7.4.	Pension interbancaire classique :	38
7.5.	La pension livrée :.....	38
7.6.	Le billet à ordre négociable :	39
8.	L'échéance des opérations et les principaux taux d'intérêts :.....	39
8.1.	Echéance des opérations :.....	39
8.1.1.	Au jour le jour : <i>Euro Overnight Index Average (EONIA)</i>	39
8.1.2.	Le tom next (tomorrow next).....	40
8.2.	Les principaux taux d'intérêts :	40
8.2.1.	Le taux moyen pondéré (TMP):	40
8.2.2.	Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) :	40
8.2.3.	Le TAM :.....	40
9.	L'intervention de la Banque Centrale (BC) sur le marché interbancaire:	40
9.1.	Une intervention directe sur le marché interbancaire en offrant ou en demandant des liquidités :.....	41

Table des matières

9.2. Une intervention indirecte sur le marché interbancaire en fixant différents taux : ..	41
Conclusion de la section 02	43
Conclusion du chapitre I	44
<i>Chapitre II : Le Système bancaire et Audit bancaire</i>	45
Introduction au chapitre II.....	46
Section 01 : Le système bancaire algérien et le processus de placement	47
1. Le système bancaire algérien	48
1.1. Structure et état des lieux du système bancaire algérien actuel	48
1.2. Rôle de la banque dans le financement de l'économie	49
1.2.1. Intermédiation bancaire	50
1.2.1.1. La collecte des fonds.....	50
1.2.1.2. Les financements	52
1.2.1.2.1. Les financements à court terme	52
1.2.1.2.2. Les financements à moyen et long terme	52
1.2.1.3 Les marchés directs.....	52
1.2.3.1. Le marché financier	53
1.2.3.2. Le marché monétaire.....	53
1.2.3.3. Le marché dérivé.....	53
2. Le processus de placement sur le marché	54
2.1. Le Marché monétaire	54
2.1.1. Rappel sur le marché monétaire	54
2.1.2. Intervention de la banque d'Algérie dans le marché monétaire	55
2.1.3. Réorganisation du marché monétaire	55
2.2. Le marché Financier.....	57
2.2.1. Définition du marché financier	57
2.2.2. Les acteurs du marché financier	58
2.2.2.1. Les emprunteurs	58
2.2.2.2. Les investisseurs	58
2.2.2.3. Les intermédiaires	59
2.2.2.4. Les Régulateurs	59
2.2.3. Les fonctions	60
2.2.3.1. Le transfert, les ressources économiques.....	60
2.2.3.2. La mutualisation des ressources	60
2.2.3.3. L'allocation et la gestion des risques	60

Table des matières

2.2.3.4. La liquidité des valeurs mobilières à long terme	61
2.2.3.5. La gestion du problème des incitations.....	62
Conclusion de la section 01	63
Section 02 : Cadre conceptuel de l'audit interne bancaire	64
1. L'aspect historique et théorique de l'audit	64
2. Audit et audit interne : quelles définitions ? ; évolution historique pour l'audit interne ..	67
2.1. Définition de l'audit	67
2.2. Evolution historique de l'audit interne	68
2.3. Définition de l'audit interne	68
3. Caractéristique et objectif de l'audit interne.....	69
3.1. Caractéristique de l'audit interne	69
3.1.1. Activité indépendante et objective	69
3.1.2. Activité d'assurance	69
3.1.3. Activité d'appréciation du contrôle interne	69
3.1.4. Activité de conseil.....	70
3.2. Objectif de l'audit interne	70
4. Organisation et positionnement de l'audit interne	70
4.1. Organisation de l'audit interne	71
4.1.1. Les normes de l'audit interne	71
4.1.1.1. Les composantes des normes de l'audit interne	71
4.1.1.1.1. Les normes de qualification.....	71
4.1.1.1.2. Les normes de fonctionnement :.....	72
4.1.1.2. Objectifs des normes de l'audit interne	74
4.1.2. La charte d'audit interne	74
4.2. Positionnement de l'audit interne	75
4.2.1. L'audit externe	76
4.2.1.1. Principales différences entre audit interne et audit externe	77
4.2.1.2. La complémentarité entre l'audit interne et l'audit externe.....	78
4.2.2. L'inspection	78
4.2.3. L'audit interne et le contrôle de gestion	79
5. Typologie, missions et outils de l'audit interne.....	81
5.1. Les typologies usuelles de l'audit interne	81
5.1.1. Audit de conformité et/ou de régularité	81
5.1.2. L'audit d'efficacité	81

Table des matières

5.1.3.	L'audit de management :	81
5.2.	Les missions de l'audit interne	82
5.2.1.	La planification de la mission	82
5.2.2.	La phase de réalisation (exécution)	82
5.2.3.	La phase de clôture	83
5.3.	Les outils de l'audit interne	83
5.3.1.	Les outils de description :	83
5.3.2.	La narration	83
5.3.3.	L'organigramme fonctionnel	84
5.3.4.	La piste d'audit	84
5.3.5.	La grille d'analyse des tâches et Le diagramme de circulation :	84
6.	Le contrôle interne (CI)	84
6.1.	Définitions du contrôle interne et composant	85
6.1.1.	Définition du contrôle interne(CI)	85
6.1.2.	Les composantes du contrôle interne	86
6.2.	Les objectifs du contrôle interne	86
6.3.	Condition d'un bon contrôle interne	86
	Conclusion de la section 02	87
	Conclusion du chapitre 2	88
	<i>Chapitre III: Audit interne du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la C.N.E.P Banque</i>	90
	Introduction au chapitre III	91
	Section 01 : Présentation de la structure d'accueil (CNEP Banque)	91
1.	Présentation de la CNEP Banque	91
1.1.	Historique et création de la C.N.E.P Banque	92
1.2.	Organisation et structure interne et de la C.N.E.P Banque	93
1.3.	Les activités de la C.N.E.P Banque	94
2.	Présentation de la direction des finances	95
2.1.	Organisation de la direction des finances	95
2.2.	Missions de la Direction des finances	95
3.	Présentation de la direction de l'audit interne	96
3.1.	Organisation de la direction de l'audit interne	96
3.2.	Mission de l'audit interne	96
	Section 2 : Evaluation du processus de placement sur le marché monétaire au sein de la CNEP-Banque	98

Table des matières

1. Phase de la préparation de la mission d’audit	98
1.1. Référentiel du Contrôle Interne (RCI).....	98
1.2. Questionnaire de Contrôle Interne (QCI).....	99
1.3. Cartographie des risques	101
1.3.1. Construction des échelles d’évaluation de la probabilité et de l’impact	101
1.3.2. Evaluation des risques	101
1.4. Programme de travail.....	103
2. : Phase de la vérification ou travail sur le terrain.....	104
3. Phase de la Communication (rapport d’audit)	112
Conclusion du chapitre 03	113
Conclusion générale	115
Références bibliographique	119
Liste des figures et tableaux.....	123
ANNEXES.....	125
Table des matières	129

Résumé

Selon le dicton populaire « qui ne tente rien n'a rien » il faut donc prendre des risques afin de réaliser des gains. Le placement bancaire est une forme d'épargne peu risqué, déposée auprès d'une banque, Les fonds peuvent rester disponibles, ou être bloqués pendant un certain temps, sous peine de subir des pénalités de retrait. Les intérêts sont négociés directement avec la banque, et peuvent parfois être capitalisés.

Le marché monétaire (un des types de marché où s'effectue le placement) qui a été à l'origine, une création des banques désireuses de compenser entre elles leurs excédents et leurs déficits quotidiens de trésoreries, peut être un refuge temporaire pour encaisses oisives : il est possible de placer des fonds dont on ne veut pas dépenser sur ce marché plutôt que sur le compte dépôts d'une banque en détail. Ainsi dans le cadre de l'étude de la problématique de ce travail et qui porte sur « *la démarche d'une mission d'audit interne dans l'évaluation du processus de placement sur le marché monétaire* » ; les résultats obtenus ont révélé globalement que la démarche d'une mission d'audit interne comprend trois phases qui sont d'abord la phase de la préparation qui consiste à préparer la mission dans le but de faciliter le travail à faire sur le terrain, elle comprend le RCI, le QCI, la cartographie des risques, le tableau des risques et le programme de travail ; Ensuite nous avons la phase de vérification qui est la conduite de la mission d'audit sur le terrain (en d'autres termes, c'est le déroulement proprement dit de la mission), c'est le lieu pour les auditeurs de mettre en œuvre les outils et techniques d'audit qui vont leur permettre d'élaborer le diagnostic et de proposer des recommandations ; et la dernière phase qui est la communication du rapport d'audit durant laquelle fera l'objet de recommandation qui pourrait être intéressante.

Mots clés : Marché monétaire, audit interne, placement bancaire,

Abstract

As the popular saying goes, "whoever tries nothing has nothing" you have to take risks in order to make gains. Bank placement is a low-risk form of savings deposited with a bank. The funds may remain available, or be blocked for a period of time, or face withdrawal penalties. Interest is negotiated directly with the bank, and can sometimes be capitalized. The money market (one of the types of market where the investment takes place) which was originally a creation of banks wishing to compensate between themselves for their daily cash surpluses and deficits, can be a temporary refuge for idle cash. : it is possible to place funds that you do not want to spend in this market rather than in the deposit account of a retail bank. Thus within the framework of the study of the problematic of this work and which relates to "the process of an internal audit mission in the evaluation of the investment process on the money market"; the results obtained generally revealed that the process of an internal audit mission includes three phases which are first of all the preparation phase which consists in preparing the mission in order to facilitate the work to be done in the field, it includes the ROI, the QCI, the risk mapping, the risk table and the work program; Then we have the verification phase which is the conduct of the audit mission in the field (in other words, it is the actual progress of the mission), it is the place for the auditors to put in implement the audit tools and techniques that will enable them to draw up the diagnosis and make recommendations; and the last phase which is the communication of the audit report during which will be the subject of recommendations which could be of interest.

Keyword : Money market, internal audit, banking investment,

